

# SARRALTROFF



Echos Municipaux 2008

La page de garde des Echos Municipaux 2008 est l'œuvre de Monsieur Albert Scheffer, notre concitoyen domicilié Rue de Sarrebourg.

C'est un lavis à l'encre et à la plume représentant la Rue de la Sarre à Sarraltroff vers la fin des années 1950.

L'aspect de cette rue n'avait pas beaucoup changé jusqu'à récemment hormis les tas de fumier avec les fosses à purin sur l'usoir communal. Ces derniers ont été interdits à partir de 1980 (article 127 du règlement sanitaire départemental). L'usoir communal est cette portion de terrain comprise entre la façade de la maison et le caniveau de la rue. L'architecture du village lorrain est en général faite de fermes dont la ligne de toit est parallèle à la rue. Les fermes sont accolées ce qui fait que l'on ne pouvait tourner autour des maisons et l'usoir servait donc de cour de ferme. C'est pourquoi on y trouvait le tas de fumier, le tas de bois et les instruments agricoles comme les charrettes et souvent un banc pour s'asseoir.

C'était un espace communal donc public mais la coutume faisait qu'il était réservé à chaque ferme : c'est un droit d'usage. Il était souvent empierré. Le seul espace privé était le « tour du volet » pour permettre à certaines habitations pour préserver l'arrivée de la lumière, par exemple en cas de mitoyenneté. Cet espace, étroite bande d'une largeur de 50 centimètres à 1 mètre, longeait la façade de l'immeuble.

Ce très beau lavis de notre artiste Albert Scheffer illustre à merveille cet aspect typique de notre village.

## *Album souvenir*

*Fête de Noël du  
personnel  
communal*



*Pâques.  
Les œufs  
et la neige...*



## *Les vœux du Maire*

Chères Sarraaltroffoises, Chers Sarraaltroffois,

En mars 2008, vous nous avez témoigné votre confiance pour un nouveau mandat et je vous en remercie au nom de toute notre équipe qui fera tout son possible au service de notre collectivité.

L'année écoulée devait être celle de l'écologie, elle l'a été puisqu'elle marque une évolution notable dans la prise de conscience des problèmes environnementaux. Mais peut être restera-t-elle aussi comme celle d'une crise financière, économique à laquelle nul ne s'attendait. Avec des menaces sur l'emploi, la consommation des ménages, le développement industriel, les valeurs sociales, bref, sur tout ce qui contribue à notre bien être actuel.

Il faudra chercher à en diminuer les effets pour tous, mais d'abord pour les plus fragilisés. Pour ce qui nous concerne, nous devons gérer avec encore plus de rigueur les dépenses comme les investissements de notre commune, tout en sachant que notre enveloppe est limitée. Espérons que cette crise durera le moins longtemps possible, et souvenons nous, pour nous rassurer, que par le passé, nos aînés ont connu des situations aussi difficiles et les ont surmontées.

Il nous faudra nous armer de courage et de patience.

Quoi qu'il arrive, je vous souhaite à tous de conserver le précieux bien de la santé et je vous présente à tous mes vœux les plus chers pour l'année 2009.

Votre maire, Francis MATHIS

# Le mot du maire

---

Le passage d'une année à l'autre est propice aux bilans. Cela me permet au travers de ces quelques lignes de m'adresser à vous pour vous rendre compte de la vie de notre commune et de notre action.

Je commencerai par **l'internet en haut-débit (ADSL)** : ça y est, nous sommes reliés. Quelle évolution, nous avons même du Très Haut Débit (plus de 10 mégas). La ténacité et la bonne volonté auront fini par triompher. Il aura fallu l'engagement du précédent conseil municipal et de l'actuel, celui du Conseil Général de la Moselle, de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, de l'ARCEP (autorité de régulation des télécommunications) de Paris, mais aussi la contractualisation entre France Télécom, gestionnaire du réseau téléphonique, et Moselle Télécom, gestionnaire du réseau de fibres optiques du Département de la Moselle, le RHD 57, pour voir se réaliser ce projet. Grâce au branchement de l'armoire NRA ZO (nœud de raccordement d'abonnés en zone d'ombre -

différente. Le 20 novembre 2008 restera donc comme une date historique, celle de l'arrivée du Haut Débit à Sarraltroff. Nous nous en réjouissons.

La modernité n'a pas que des avantages : **le TGV** se profile à nouveau à l'horizon.

possibles, de façon à ce que les agriculteurs s'y retrouvent d'une part et d'autre part qu'on tienne aussi compte de nos aspirations pour la préservation de notre environnement : intégration paysagère, problèmes hydrauliques, visuels, bruit. Nous souhaitons comme toute la population l'avait manifesté lors de



armoire de télécommunication installée Rue de Sarrebourg), qui est un prototype unique (le 1<sup>er</sup> en France !), au réseau de fibres optiques du RHD 57, Sarraltroff a pu être tiré hors de sa « zone d'ombre ». Si certains pensaient jusque là qu'il suffisait de demander pour voir tout se réaliser, la réalité était toute

Cela fait des années qu'on en parle mais, là aussi la réalité pointe à notre porte. Avril 2010 est la date butoir pour la prise de possession par RFF de l'emprise de la Ligne **LGV**. D'où la **reprise du remembrement** cette année. Il faut souhaiter maintenant que ce dernier aboutisse dans les conditions les meilleures

l'enquête publique que le viaduc soit prolongé jusqu'au chemin vicinal au Woltzingen. L'emprise totale de la ligne LGV sera de 41 hectares.

Vous l'avez tous constaté, d'immenses pylônes rejoignent maintenant **le transformateur électrique du Bergholz** qui redistribuera le courant de 400.000 volts vers la ligne LGV et la région avant de rediriger le courant venant de Vigy vers Marlenheim. La ligne est mise sous tension fin 2008. Cette implantation sera par ailleurs source de retombées financières non négligeables pour le budget communal.

Puisque nous sommes au chapitre des grands travaux, il faut parler de l'assainissement. Vous connaissez tous les contraintes environnementales liées aux eaux usées mais également les problèmes techniques posés par notre situation dans la vallée de la Sarre et la nécessité de pomper ces eaux vers l'amont et vers la Station d'Épuration de Sarrebourg. Les coûts seront très importants et l'avenir du projet dépendra de notre capacité finan-

cière à l'assumer. D'ores et déjà, **l'assainissement est réalisé dans la Rue de la Fontaine et la Rue de la Sarre.** Ces deux rues seront achevées tout comme la chaussée, les trottoirs et l'on peut dire que la **restauration de l'ancienne fontaine** dans la Rue éponyme redonne de l'allure mais aussi de l'intimité à tout ce quartier. Tout comme le ravalement des murs de la mairie (coté Rue de Fénétrange). Cette dernière a également vu ses huisseries renouvelées ce qui diminuera, en même temps la facture du chauffage.

Parmi les autres réalisations figurent la voirie du **Chemin du Petit Stade, l'éclairage du prolongement de la Rue de la Forêt et la réfection du Parking du Cordonnier.**

Voilà pour ce qui représente les grosses infrastructures.

Mais le changement le plus notable de cette année est certainement le **regroupement scolaire entre Sarraltroff, Oberstinzel et Bettborn.** Cette modification dans les habitudes scolaires de notre village s'est bien passée. Avec un plus pour le bien être de nos enfants mais aussi de leurs parents, **la garde extra scolaire** qui augmente la période de latence aux alentours des heures de classe tout en assurant la sécurité des enfants. Le système semble donner satisfaction et devrait être reconduit.

Par ailleurs le **redémarrage de la bibliothèque** par Nadine Dresch, secondée maintenant par Corinne Karleskind permet aux enfants de se documenter, de lire, d'étendre leurs connaissances. Mais il y a plus encore, l'école bénéficie maintenant d'une salle **informatique** nouvellement équipée qui trouvera toute sa place dans la formation des enfants avec ce nouvel instrument qu'est l'Internet en haut débit. Le matériel informatique de la mairie a été, lui aussi, renouvelé.

Je remercie tous ceux qui ont accompagné ce changement, les conseillers municipaux, les enseignantes les parents ainsi que nos partenaires des villages voisins car les craintes initiales liées à ce changement ont pu être rapidement dissipées.

Parmi les travaux figure aussi l'achèvement du **nouveau local**



**des sapeurs pompiers** qui a été inauguré cette année. Il faut qu'un corps de sapeurs pompiers autochtone continue d'exister dans notre village malgré la départementalisation et ce local, ainsi que le nouveau véhicule d'intervention mis à la disposition du corps, lui permettra de poursuivre son œuvre au service de nos concitoyens. Je remercie tous les membres de notre corps car sa présence est appréciée par la population.

Mais vous vous en doutez bien, toutes ces actions engagées ne se font pas sans argent, sans subventions, sans aides. **L'instauration du Pacte 57** par le Conseil Général de la Moselle (nouveau système de subventionnement de projets communaux) nous obligera tous maintenant à prévoir le financement de nos travaux par tranche de 3 ans. L'enveloppe de subvention du Département de la Moselle couvre donc maintenant une période de 3 années. Nous avons déjà testé un système similaire par le passé avec le SACR. Il a ses avantages et ses inconvénients : l'avantage c'est de connaître notre dotation pour 3 années, l'inconvénient c'est qu'il ne faut pas se tromper dans la programmation de nos projets et qu'il peut y avoir des projets urgents ou inattendus à financer, surtout à l'approche de la fin des trois années quand les enveloppes seront épuisées. La gestion des dossiers de travaux dans cette hypothèse risque alors d'être plus difficile.

La crise économique et financière qui s'étend au monde nous conforte dans l'idée à la fois que rien n'est jamais acquis mais aussi que le développement économique reste une priorité incontournable. Sans la bonne santé économique, rien n'est possible. Lorsque nous avons adhéré à la **Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg**, seules quelques compétences lui étaient dévolues. Si nous jetons un regard en arrière, nous mesurons le chemin parcouru avec l'aménagement des berges de la Sarre, le tri sélectif, les Terrasses de la Sarre, le Haut Débit, les pistes cyclables... maintenant la numérisation du cadastre, mais aussi les services à la personne comme la future mise en place d'un service de transport public sur le territoire de la Communauté de Communes et le portage de repas à domicile. Il faut être persuadé que cette mise en commun de nos compétences et de nos moyens ont leur utilité. Cela demande du temps et de l'engagement, c'est pourquoi je vous remercie tous, parents, associations, conseillers municipaux, pour votre participation à la vie communale car la participation de tous est nécessaire pour un bon développement communautaire et communal. Et vos encouragements nous soutiennent dans notre tâche.

Que les petites lumières bleues qui, en cette fin d'année, scintillent la nuit au cœur de notre village, soient pour chacun d'entre vous le symbole de l'espoir et du bonheur pour l'année nouvelle. Bonne Année 2009 et bonne santé à tous.

*Votre Maire, Francis MATHIS*

## Fonctionnement

COMMUNE DE SARRALTROFF  
BUDGET PRIMITIF 2007 - COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - BUDGET PRIMITIF 2008

Section de Fonctionnement - DEPENSES

CHAPITRES M 14	B.P. 2006 (Prévisions)	C.A. 2006 (Résultats)	B.P. 2007 (Prévisions)
<b>FONCTIONNEMENT : Dépenses</b>	<b>528 823,00 €</b>	<b>227 607,25 €</b>	<b>528 823,00 €</b>
60 - Achat et variation des stocks	32 800,00 €	28 933,25 €	32 800,00 €
61 - Services extérieur	18 900,00 €	24 185,86 €	18 900,00 €
62 - Autres services extérieurs	13 120,00 €	11 483,158 €	13 120,00 €
63 - Impôts Taxes	2 800,00 €	2 677,00 €	2 800,00 €
64 - Charges de personnel - 012 -	122 790,00 €	108 266,38 €	122 790,00 €
65 - Autres charges courantes	45 902,00 €	41 821,49 €	45 902,00 €
66 - Charges financières	10 250,00 €	10 240,12 €	10 250,00 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
042 - Transfert entre sections - Op Ordre	- €	- €	- €
023 - Virement Sect° d'investis.	282 261,00 €	- €	197 653,00 €

COMMUNE DE SARRALTROFF  
BUDGET PRIMITIF 2007 - COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - BUDGET PRIMITIF 2008

Section de Fonctionnement - RECETTES

CHAPITRES M 14	B.P. 2007 (Prévisions)	C.A. 2007 (Résultats)	B.P. 2008 (Prévisions)
<b>FONCTIONNEMENT : Recettes</b>	<b>528 823,00 €</b>	<b>516 212,31 €</b>	<b>457 723,00 €</b>
70 - Produits Domaine et Ventes	7 530,00 €	7 256,99 €	7 000,00 €
73 - Impôts et Taxes	136 795,00 €	149 860,65 €	143 265,00 €
74 - Dotations Subventions Partic.	139 100,00 €	134 899,10 €	141 380,00 €
75 - Autres Prod de Gestion Cour.	104 700,00 €	80 588,92 €	146 078,00 €
013 - Remb. sur salaire CEC CES	10 000,00 €	12 903,94 €	20 000,00 €
76 - Produits financiers divers	- €	3,24 €	- €
77 - Cession d'immob. Vente Terr	- €	164 981,48 €	- €
79 - Transfert de charges (assur)	- €	- €	- €
002 - Excedent de Fonct° reporté	130 698,00 €	130 698,94 €	- €

### Informations pratiques

#### DOCUMENTS NECESSAIRES POUR ETABLIR UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

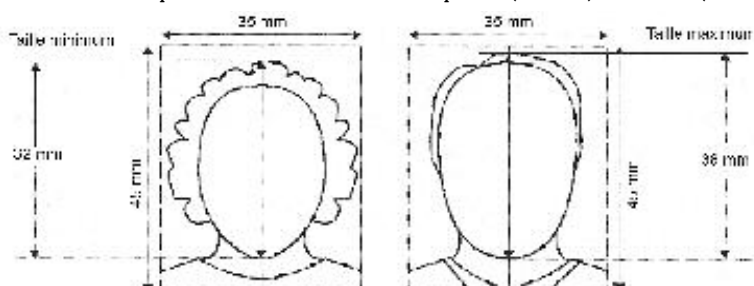
- deux photos d'identité (photographe - vêtements sombres / fond clair uni),
- une copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation (délivré par la commune de naissance),
- un justificatif de domicile (Carte électorale - Facture EDF ou Téléphone / Téléphone portable),
- l'ancienne CNI OU en cas de perte une déclaration de perte (Mairie) / de vol (Gendarmerie -Police),
- Timbre Fiscal 25 € (uniquement si « non présentation de l'ancienne carte en cas de renouvellement »),
- pour les personnes mineures (-18 ans) la photocopie de la Carte d'identité du parent (autorisation parentale),
- suivant le cas : jugement de divorce (nom) / acte de décès (veuve ...)

## Investissement

PROGRAMMES DE TRAVAUX	art-opérat	DEPENSES PREVUES	RECETTES PREVUES	Subv	SOLDE A LA CHARGE DE LA COMMUNE
Voirie Diverses Rues Rue de la Fontaine - Rue de la Sarre	2151-23	285 000,00 €	70 000,00 € 7 300,00 € 108 000,00 €	D57 CCAS RTE	99 700,00 €
Voirie Diverses Rues Chemin du Petit Stade	2151-23	80 000,00 €	- €		80 000,00 €
Travaux Stade - Solde de subventions 2007	21318-28	- €	18 000,00 €	LF-D57	/
Viabilité et Voirie Rue de la Forêt - Eclairage Publ	21534-27	25 000,00 €	- €		25 000,00 €
Atelier Communal et local Sapeurs Pompiers	21318-15	30 000,00 €	10 000,00 €	M Int	20 000,00 €
Travaux Salle des Fetes - Solde de subv. 2007	21318-29	- €	6 700,00 €	D57	/
Création Piste Piétonne Rue de Fénétrange	2151-23	26 000,00 €	- €		26 000,00 €
Feux Tricolores - Mise aux normes	21534-17	30 000,00 €	- €		30 000,00 €
Ecole - Arrêt de Bus sécurisé	21312-14	6 000,00 €	1 490,00 €	D57	4 510,00 €
Ecole - Salle Informatique	2183-20	40 000,00 €	11 500,00 €	DGE	28 500,00 €
Ecole - Fermeture de la cour	21312-14	5 000,00 €	- €		5 000,00 €
Poste HAUT DEBIT - ADSL	21538-30	20 000,00 €	- €		20 000,00 €
Prévention des Crues - Etudes Hydrauliques	21538-31	7 000,00 €	- €		7 000,00 €
Mairie - Façade et Menuiseries Extérieures	21311-11	32 000,00 €	8 900,00 €	DGE	23 100,00 €
Poteaux d'incendie	21531-18	8 000,00 €	- €		8 000,00 €
Réfection du Mur du Cimetière	21316-16	10 000,00 €	- €		10 000,00 €
AVANCE BP ANNEXE LOTISSEMENT	27638	60 000,00 €	- €		60 000,00 €
SOLDE BUDGETAIRE "Surplus" (art 2188)	2188-20	96 891,00 €	- €		96 891,00 €
<b>TOTAL</b>					
TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT (recettes)	10223	- €	5 000,00 €		
FONDS COMPENSATION TVA - FC TVA	10223	- €	11 500,00 €		
Virement de la Section de Fonctionnement	*021	- €	197 653,00 €		
Rés de Fonct. Capitalisé N-1 (art.1068)	1068	- €	288 605,00 €		
SANS OPERATION - Remb Capital Emprunt	1641	44 000,00 €	100 000,00 €		
DEFICIT REPORTE	*001	39 757,00 €	- €		
		- €	- €		
<b>TOTAL</b>		<b>844 648,00 €</b>	<b>844 648,00 €</b>	<b>/</b>	

### DOCUMENTS NECESSAIRES POUR ETABLIR UN PASSEPORT ELECTRONIQUE

- un timbre fiscal d'une valeur de :
  - 88 € personnes majeures,
  - 44 € personnes mineures de 15 ans à moins de 18 ans,
  - 19 € personnes mineures de moins de 15 ans,
- deux photos d'identité (**photographe** - vêtements sombres / fond clair uni) suivant mesures ci-dessous,
- une **copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation** (délivré par la commune de naissance),
- un justificatif de domicile (Carte électorale - Facture EDF - Téléphone ou Téléphone portable),
- l'ancien passeport ou en cas de perte une déclaration de perte (Mairie) / de vol (Gendarmerie -Police).



# Etat civil 2008

(Arrêté au 20 décembre 2008)



## Naissances

DA SILVA Tom  
le 15 janvier 2008

DERUCHE Alix  
le 31 mai 2008

MARCUS Lucie  
le 7 juin 2008

SCHOEHFFLER Louna  
le 2 août 2008

BONNAIRE Sara  
le 18 septembre 2008

AIT BASSOU Yacin  
le 6 décembre 2008

WAGNER Margot  
le 7 décembre 2008

*Bienvenue aux nouveaux-nés et  
toutes nos félicitations aux parents*



## Mariages

M. PARRENTN Christophe et  
M<sup>me</sup> Monique MULLER  
le 27 février 2008

M. FLIELLER Nicolas et  
M<sup>me</sup> RAUCH Julie  
le 29 mars 2008

M. BOOG Cédric et  
M<sup>me</sup> JANUS Muriel  
le 9 août 2008

M. REBEL Christophe et  
M<sup>me</sup> SCHAEFFER Armelle  
le 30 août 2008

M. POIROT Jean Michel et  
M<sup>me</sup> GENET Claire  
le 6 septembre 2008

*Sincères félicitations aux jeunes  
époux*



## Décès

M<sup>me</sup> MARTINI Marie Alice  
épouse MANDRY  
le 25 janvier 2008

M. ROOS Camille  
le 1<sup>er</sup> avril 2008

M<sup>me</sup> UNTEREINER Marie Louise  
épouse SCHEFFER  
le 5 avril 2008

M<sup>me</sup> HENRION Yvonne  
épouse CHRIST  
le 8 août 2008

M<sup>r</sup> Emile LACK  
le 31 août 2008

M<sup>me</sup> MA7ERAND Marguerite  
veuve SCHNEBELEN  
le 7 octobre 2008

M<sup>r</sup> BIRKEL Bernard  
le 2 novembre 2008

M<sup>r</sup> CHRIST Marcel  
le 3 décembre 2008

M<sup>me</sup> HAFFNER Agnès  
veuve BIRKEL  
le 12 décembre 2008

*Nos sincères condoléances aux  
familles*

## Album souvenir

*Madame Marie-Hélène Geoffroy  
souffle ses 90 bougies*





# L'agenda des manifestations

## Période septembre 2008 - octobre 2009

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
28 septembre 2008	Fête Patronale	Sports Réunis
19 octobre 2008	Repas Choucroute	Amicale des Sapeurs Pompiers
24 octobre 2008	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
25 octobre 2008	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs
9 novembre 2008	Armistice 1918	UNC Anciens Combattants
21 novembre 2008	Assemblée Générale	Arboriculteurs
5 décembre 2008	Visite de Saint Nicolas dans les Ecoles	Groupe Scolaire
6 décembre 2008	Sainte Barbe	Sapeurs Pompiers
12 décembre 2008	Fête de Noël des Ecoles	Groupe Scolaire
14 décembre 2008	Fête de Noël du Club de l'Amitié	Club de l'Amitié
9 janvier 2009	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
10 janvier 2009	Opération BRULE SAPINS	Amicale des Sapeurs Pompiers
16 janvier 2009	Assemblée Générale	Amicale des Sapeurs Pompiers
23 janvier 2009	Assemblée Générale	UNC Anciens Combattants
20 février 2009	Assemblée Générale	Souvenir Français
13 mars 2009	Collecte de Sang à OBERSTINZEL	Donneurs de Sang Bénévoles
14 mars 2009	Repas Dansant	Amicale des Sapeurs Pompiers
29 mars 2009	Repas du 3e Age	Commune
1 <sup>er</sup> mai 2009	Foire aux Plantes	Arboriculteurs
10 mai 2009	Victoire 1945	UNC Anciens Combattants
6 juin 2009	Pizza Flamm à Domicile	Sports Réunis
14 juin 2009	Fête Dieu	Paroisse
4 juillet 2009	Concours de Pétanque et Fête Champêtre	Amicale des Sapeurs Pompiers
10 juillet 2009	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
19 juillet 2009	Fête des Vieux Métiers et Brocante	Sports Réunis
26 et 27 septembre 2009	Fête Patronale	Sports Réunis

# Le recensement à Sarraltroff

Toute la population vivant à SARRALTROFF sera recensée entre le 15 janvier 2009 et le 14 février 2009.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites sont plus fiables, plus récentes et permettent ensuite aux élus de mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, transports publics, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10.000 habitants.

Les communes de moins de 10.000 habitants, comme SARRALTROFF, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10.000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

SARRALTROFF fait partie du groupe de communes recensées en 2009.

A partir du jeudi 15 janvier 2009, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur (deux secteurs à Sarraltroff donc deux agents recenseurs à Sarraltroff). Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les re-

mettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Enfin, toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 03.87.03.17.87. Les résultats des enquêtes de recensement sont disponibles sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

Les deux agents recenseurs qui effectueront le recensement sur la commune de Sarraltroff sont :

pour le DISTRICT 1 (coté Sarrebourg)      Pauline SIMONIN

pour le DISTRICT 2 (coté Fénétrange)      Alain KARLESKIND

Merci pour le bon accueil que vous leur réserverez.



Alain KARLESKIND



Pauline SIMONIN



*Album souvenir*

*Aubade des sapeurs-pompiers dans les rues du village*

# Elections 2008

## Elections cantonales :

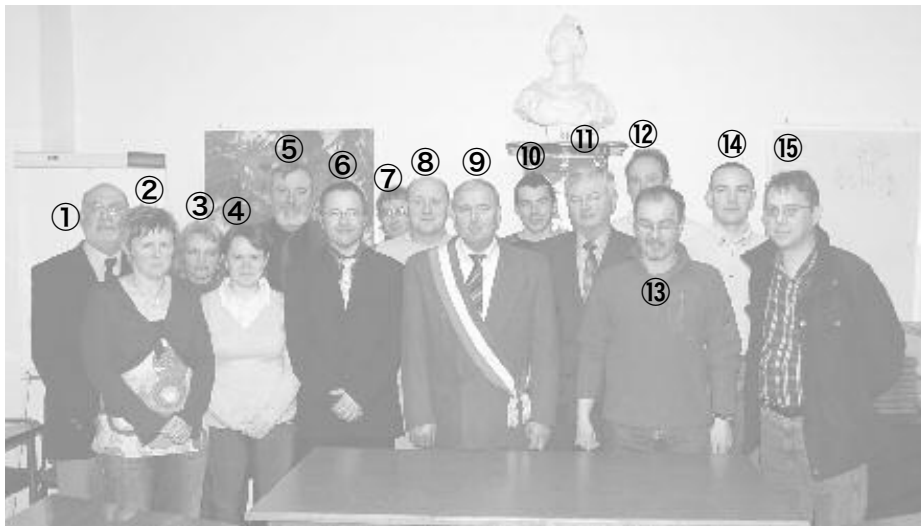
Monsieur Alfred POIROT est réélu à son poste de Conseiller Général du canton de Fénétrange.

## Elections municipales :



### Le nouveau conseil municipal :

- ① RABIN André
- ② ROTH Marie-Thérèse
- ③ DRESCH Nadine
- ④ JACOB Linda
- ⑤ KUGLER Bertrand
- ⑥ FILLINGER Jean-Marc
- ⑦ GEOFFROY Albert
- ⑧ KERN Olivier
- ⑨ MATHIS Francis
- ⑩ WAGNER Dimitri
- ⑪ WEBER Grégoire
- ⑫ SCHWARTZENBERGER Alain
- ⑬ SCHAEFFER Jean-Marie
- ⑭ DIETRICH Raphaël
- ⑮ HAJDUK André



### Le Maire et les adjoints :

MATHIS Francis,  
Maire

KUGLER Bertrand,  
1<sup>er</sup> Adjoint

WEBER Grégoire,  
2<sup>e</sup> Adjoint

FILLINGER Jean-Marc,  
3<sup>e</sup> Adjoint

SCHWARTZENBERGER Alain,  
4<sup>e</sup> Adjoint

### Mise en place des Commissions Communales

#### 1. COMMISSION DES TRAVAUX DE VOIRIE - DE L'EAU - DE L'ENVIRONNEMENT

(voirie, signalisation routière, éclairage, assainissement, Syndicat des Eaux, ordures ménagères, cadre de vie)

Francis MATHIS - Grégoire WEBER - Alain SCHWARTZENBERGER - Dimitri WAGNER - Raphaël DIETRICH - Olivier KERN - André HAJDUK - Marie-Thérèse ROTH - Linda JACOB

#### 2. COMMISSION DES FINANCES ET DE LA LISTE ELECTORALE

(budget, taxes, ouvertures de plis, révision et mise à jour de la liste électorale)

Francis MATHIS - Jean-Marc FILLINGER - Grégoire WEBER - André RABIN - Raphaël DIETRICH Marie-Thérèse ROTH - Nadine DRESCH

#### 3. COMMISSION DU PATRIMOINE ET DU BAN COMMUNAL

(patrimoine immobilier, les bâtiments, le foncier, le forestier, remembrement, cadastre, LGV, Carte Communale)

Francis MATHIS - Grégoire WEBER - Jean-Marc FILLINGER - Dimitri WAGNER - Raphaël DIETRICH - Jean-Marie SCHAEFFER - André HAJDUK - Marie-Thérèse ROTH

#### 4. COMMISSION CULTURELLE - SCOLAIRE ET COMMUNICATION

(fêtes et cérémonies, associations, salle des fêtes, scolarité, communication, bulletin communal)

Francis MATHIS - Bertrand KUGLER - André RABIN - Olivier KERN - Marie-Thérèse ROTH - Nadine DRESCH - Linda JACOB

#### 5. COMMISSION L'AIDE SOCIALE

(personnes âgées, aide sociale)

Francis MATHIS - Alain SCHWARTZENBERGER - Jean-Marie SCHAEFFER - André RABIN - Olivier KERN - André HAJDUK - Nadine DRESCH

#### Désignation du Correspondant Communal CROIX ROUGE

- Monsieur André RABIN Conseiller Municipal correspondant local des élus du Conseil Municipal de Sarraltroff auprès de la Croix Rouge - Délégation de Sarrebourg.

# A la bibliothèque



Un petit mot de la bibliothèque municipale.

Cet été, avec l'aide des conseillers municipaux, Nadine Dresch qui est notre responsable a réaménagé le local.

Cela donne plus d'espace pour l'accueil des enfants qui viennent les jeudis et vendredis accompagnés de leur professeur.

La bibliothèque sera de nouveau ouverte au public à partir de janvier 2009



Corinne Karleskind prête maintenant main forte à Nadine Dresch

Horaires d'ouverture : Mardi de 17h00 à 19h00  
Vendredi de 17h30 à 19h30

*Nous souhaitons à tous nos lecteurs une bonne et heureuse année 2009.*

# Accueil extra-scolaire



La garderie fonctionne tous les jours d'ouverture scolaire :  
le matin à 7h45, à 11h30, à 13h15, et de 16h15 jusqu'à 17h30 le soir .

En moyenne les enfants accueillis sont au nombre de 6 à 8 le matin et à midi, de 12 à partir de 16h30 (c'est le maximum autorisé ...)

Le transport des enfants est assuré par Cariane et fonctionne maintenant de façon satisfaisante.

Finalement grâce à la bonne coopération des parents, du personnel enseignant et des représentants de la mairie, l'accueil des enfants est une réussite et toutes les appréhensions du début sont tombées.

# Les délibérations du conseil municipal

**Vendredi 28 décembre 2007**

**PRESIDENT :** Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :** Kugler B, Jacob P, Poirot B, Weber G, Dubois A, Geoffroy A, Mazerand AM, Dresch N, Friang M.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Bertrand KUGLER,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Schnitzler L, Fillinger JM.

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :** Koch E.

**Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (5 novembre 2007) = NEANT**

*Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :*

Les travaux de voirie et la mise en place de la Fontaine dans la Rue de la Fontaine sont achevés. Il reste à réaliser les finitions sur la fontaine, notamment le mur à l'arrière de celle-ci ainsi que le pavage au sol. Les travaux d'assainissement dans la Rue de la Sarre (réalisés par GARTISER) ont été réceptionnés à la mi décembre.

Les travaux sur la Tour de la Mairie et le Mur de soutènement de la Mairie sur la RD 43 sont achevés. Les travaux d'acoustique dans la salle des fêtes ont été réalisés au début du mois de décembre. Lors de ces travaux, la vitre de l'armoire réfrigérée du bar a été détériorée. Un dossier de prise en charge par l'assurance a été ouvert par l'entreprise réalisant les travaux (Traitement Acoustique).

L'installation du haut débit n'est toujours pas réalisée. C'est France Télécom qui bloque la signature du contrat avec Moselle Télécom. Un courrier de réclamation, expliquant cet état de fait et les démarches réalisées depuis 4 ans, a été transmis au Directeur de l'ARCEP à Paris (Agence de Régulation des Communications et des Postes) le 17 décembre dernier. Moselle Télécom, gérant du RHD 57, est notre soutien dans ce dossier et prévoit la signature de ce contrat début 2008. Après la signature, il faudra compter, pour la réalisation des travaux de connexion au réseau et la mise ne marche du haut débit 4 à 6 mois.

L'inspection Académique de Sarrebourg prévoit une fermeture de classe au primaire (passage de 3 postes actuellement à 2 postes) en septembre 2008.

L'emprunt concernant les travaux d'assainissement dans la Rue de la Sarre (150.000 €) a été débloqué et encaissé le 1<sup>er</sup> décembre 2007. Les intérêts correspondant à ce mois de décembre s'élèvent à 585,62 €.

## ORDRE DU JOUR

*Les différents points furent examinés comme suit :*

**Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg = Fonds de Concours pour la création d'une Fontaine dans la Rue de la Fontaine**

**Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg = Création d'un Site Internet**

**Travaux de Voirie dans le bas de la Rue de la Fontaine - Tranche Conditionnelle**

**Travaux d'Assainissement dans la Rue de la Sarre - Prise en charge des Branchements des particuliers - Travaux de Voirie = choix du Maître d'œuvre**

**Regroupement scolaire - Mise en place du RPI Sarraltroff - Obers-  
tinzl - Bettborn**

**Regroupement scolaire - Transport scolaire par le Département de  
la Moselle**

**Création d'un Salle Informatique à l'Ecole Primaire - Demande de  
subvention DGE**

**Création d'un Salle Informatique à l'Ecole Primaire - Demande de  
Subvention Régionale**

**Création d'un Salle Informatique à l'Ecole Primaire - Demande de  
Subvention au Ministère de l'Intérieur**

**Travaux d'embellissement de la Tour de la Mairie - Demande de  
Subvention au SIVUT du Pays de Sarrebourg**

**Commission Communale d'Aménagement Foncier - Désignation des  
Représentants des Propriétaires Fonciers et du Conseil Municipal  
Syndicat des Eaux de Wintersbourg - Modification des Statuts -  
« Syndicat à la Carte »**

**Factures d'Assainissement - Mise en place du prélèvement automa-  
tique à l'échéance**

**Vente d'une Parcelle Communale - Rue de la Forêt - Terrain de Mr  
Serge BARBI**

**Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg =  
Fonds de Concours pour la création d'une Fontaine dans la Rue de  
la Fontaine**

Le Maire rappelle l'installation d'une Fontaine en grès rose des Vosges dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue de la Fontaine. Il précise qu'une demande de fonds de concours a été transmise à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg afin de bénéficier d'une participation financière pour cette installation. Il ajoute que le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 8 octobre 2007 a attribué à la Commune de Sarraltroff, pour cette réalisation, une aide financière (fonds de concours) d'un montant de 7.300,00 euros. Il appartient maintenant au Conseil Municipal, d'accepter cette participation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter le fonds de concours proposé par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, d'un montant de 7.300,00 euros, correspondant aux travaux d'installation d'une nouvelle fontaine en grès dans la Rue de la Fontaine à Sarraltroff.

**Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg =  
Création d'un Site Internet**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg réaliseront prochainement une refonte de son site internet. Le Président de la Communauté de Communes souhaite faire participer activement les communes membres ceci par la mise en place et l'intervention d'un comité de pilotage comportant des participants bénévoles de chaque commune. Après discussion, les membres du conseil municipal proposent la participation, au sein du comité de pilotage de la refonte du site internet de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, de Monsieur Bertrand KUGLER, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Travaux de Voirie dans le bas de la Rue de la Fontaine - Tranche  
Conditionnelle**

Le Maire présente aux membres du conseil municipal la prévision des travaux de voirie pour la Tranche Conditionnelle dans le bas de la Rue de la Fontaine et de la Rue des Jardins. Il présente le devis établi, pour information, par l'entreprise MONTERO, s'y rapportant d'un montant de 13.889,60 € HT et 16.727,97 € TTC. Les travaux à réaliser et à prévoir sont les suivants = mise en place de bancs et de gazon coté ligne SNCF avec un éventuel déplacement du container collecteur de verre, ainsi qu'un caniveau pour collecter les eaux de pluie et de ruissellement au bas de la Rue des Jardins (habitation HARTMANN - 12 rue des Jardins). Les trottoirs seront réalisés en pavés, identiques à ceux installés dans la Rue de la Fontaine lors de travaux de voirie réalisés en fin d'année 2007.

Après discussion et délibération, le conseil municipal valide le projet de travaux pour cette tranche conditionnelle tel qu'il a été présenté par le maire et conformément aux termes du devis s'y rapportant. Il autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Travaux d'Assainissement dans la Rue de la Sarre - Prise en charge  
des Branchements des particuliers - Travaux de Voirie = choix du  
Maître d'œuvre**

Le Maire rappelle que les travaux d'assainissement général sont achevés dans la Rue de la Sarre. Cependant, la facturation des raccordements et branchements de la vingtaine de particuliers sur ce nouveau réseau reste à payer (28000,00 € HT) à l'entreprise en charge des travaux (Gartiser). Il propose de prendre contact avec la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et BEREST pour valider ces travaux et ce paiement supplémentaire qui avait d'ailleurs été déjà pris en charge par la commune dans le cadre des mêmes travaux d'assainissement de la Rue de la Fontaine (2006-2007).

Concernant maintenant les travaux de voirie, des demandes d'offre tarifaire pour la maîtrise d'œuvre ont été lancées. La DDE de Phalsbourg a répondu négativement, PIAL CONCEPT (Sarre-Union) propose une rémunération pour cette maîtrise d'œuvre de 7 % du montant HT des travaux et BEREST (Phalsbourg) propose une rémunération pour cette maîtrise d'œuvre de 6 % du montant HT des Travaux. Après délibération, le Conseil Municipal opte pour l'offre du Cabinet d'Etude BEREST de Phalsbourg soit 6 % du montant HT des travaux de voirie.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces deux dossiers.

**Regroupement scolaire - Mise en place du RPI Sarraltroff - Obers-  
tinzl - Bettborn**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux les termes de la réunion du Conseil d'Ecole en date du 12 novembre 2007 dans lequel il est mentionné la possibilité de mettre en place un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI - Regroupement Scolaire) entre Sarraltroff et les Communes de Obers-  
tinzl et Bettborn qui sont actuellement déjà en RPI. Le Maire rappelle également la délibération

prise en date du 10 janvier 2005 qui n'avait pas donné une suite favorable à ce regroupement scolaire. Il ajoute qu'il existe aujourd'hui, auprès des parents d'élèves et des enseignantes une vive demande à mettre en place ce RPI. De plus, l'Inspection Académique de Sarrebourg, contactée à ce sujet nous annonce, pour la rentrée de septembre 2008 une fermeture de classe en Elémentaire de Sarraltroff faisant passer le nombre de postes d'enseignantes de 3 à 2. Dans le cadre du futur RPI Sarraltroff-Bettborn-Oberstintel, le décompte des classes serait le suivant : une classe de maternelle dans chaque commune, deux classes d'élémentaire à Sarraltroff, une classe de primaire à Bettborn et une classe de primaire à Oberstintel.

Les membres du conseil municipal engagent ensuite une discussion sur les différents sujets à prendre en considération, notamment la discipline des enfants lors des trajets en bus entre les différentes communes et les accès sécurisés aux arrêts de bus des écoles ainsi que la mise en place d'horaires spécifiques pour respecter les heures d'entrées et de sorties des trois écoles concernées.

Après délibération et échanges de vues, le conseil municipal par neuf voix pour et une abstention décide de valider la mise en place du Regroupement Pédagogique Intercommunal avec les communes de Bettborn et Oberstintel ceci à compter de la rentrée de septembre 2008.

**Regroupement scolaire – Transport scolaire par le Département de la Moselle**

Le Maire rappelle la délibération prise ce jour validant la mise en place d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les communes de Sarraltroff, Bettborn et Oberstintel. Il ajoute que cette création de RPI entraîne la mise en place d'un système de transport scolaire entre les trois écoles concernées. Ce transport scolaire est pris en charge financièrement par le Conseil Général de la Moselle. Il précise que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la mise en place, par les services de transports scolaires du Conseil Général de la Moselle, d'un circuit de ramassage entre les trois communes formant le futur RPI à compter de la rentrée scolaire de Septembre 2008, à savoir Sarraltroff, Bettborn et Oberstintel.

Les membres du conseil municipal engagent ensuite une discussion sur les différents sujets à prendre en considération, notamment la discipline des enfants lors des trajets en bus entre les différentes communes et les accès sécurisés aux arrêts de bus des écoles ainsi que la mise en place d'horaires spécifiques pour respecter les heures d'entrées et de sorties des trois écoles concernées. Le Maire rappelle les travaux prévus courant 2008 pour la création et la sécurisation d'un arrêt de bus à coté de l'Ecole Primaire RUE DE HILBESHEIM.

Après délibération et échanges de vues, le conseil municipal par neuf voix pour et une abstention décide de solliciter les Services des Transports Scolaires du Département de la Moselle pour la mise en place d'un ramassage scolaire dans le cadre du nouveau Regroupement Pédagogique Intercommunal avec les communes de Bettborn et Oberstintel ceci à compter de la rentrée de septembre 2008.

**Création d'un Salle Informatique à l'Ecole Primaire – Demande de subvention DGE**

Le maire rappelle le projet d'installation d'une salle informatique à l'école primaire de Sarraltroff. Puis, il précise qu'avec l'arrivée attendue depuis plusieurs années du haut-débit sur la commune, dossier qui devrait se concrétiser dans les 6 mois, il est maintenant possible d'envisager l'acquisition et l'installation d'un matériel pratique et performant, chose qui actuellement fait défaut dans l'ensemble du groupe scolaire de la commune. Il donne lecture des devis se rapportant à ces travaux et équipements et dont le détail est présenté ci-dessous :

TRAVAUX	ENTREPRISE	LEVE	LEVE
Création d'une salle informatique	SARREBOURG	21 705,00 €	20 000,00 €
Création d'une salle informatique	SARREBOURG	2 222,00 €	2 000,00 €
Création d'une salle informatique	SARREBOURG	0 707,00 €	0 707,00 €
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>		<b>24 634,00 €</b>	<b>22 707,00 €</b>

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible d'être subventionné par la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et qu'un dossier peut être déposé en Sous Préfecture de Sarrebourg.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'installation d'une salle informatique, tel qu'il est présenté et en accepte le projet chiffré,
- Sollicite, pour cet équipement, la subvention de l'Etat DGE,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Création d'un Salle Informatique à l'Ecole Primaire – Demande de Subvention Régionale**

Le maire rappelle le projet d'installation d'une salle informatique à l'école primaire de Sarraltroff. Puis, il précise qu'avec l'arrivée attendue depuis plusieurs années du haut-débit sur la commune, dossier qui devrait se concrétiser dans les 6 mois, il est maintenant possible d'envisager l'acquisition et l'installation d'un matériel pratique et performant, chose qui actuellement fait défaut dans l'ensemble du groupe scolaire de la commune. Il donne lecture des devis se rapportant à ces travaux et équipements et dont le détail est présenté ci-dessous :

TRAVAUX	ENTREPRISE	LEVE	LEVE
Création d'une salle informatique	SARREBOURG	21 705,00 €	20 000,00 €
Création d'une salle informatique	SARREBOURG	2 222,00 €	2 000,00 €
Création d'une salle informatique	SARREBOURG	0 707,00 €	0 707,00 €
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>		<b>24 634,00 €</b>	<b>22 707,00 €</b>

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible d'être subventionné par la Région Lorraine.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'installation d'une salle informatique, tel qu'il est présenté et en accepte le projet chiffré,
- Sollicite, pour cet équipement, la subvention de la Région Lorraine pour cet équipement,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Création d'un Salle Informatique à l'Ecole Primaire – Demande de Subvention au Ministère de l'Intérieur**

Le maire rappelle le projet d'installation d'une salle informatique à l'école primaire de Sarraltroff. Puis, il précise qu'avec l'arrivée attendue depuis plusieurs années du haut-débit sur la commune, dossier qui devrait se concrétiser dans les 6 mois, il est maintenant possible d'envisager l'acquisition et l'installation d'un matériel pratique et performant, chose qui actuellement fait défaut dans l'ensemble du groupe scolaire de la commune. Il donne lecture des devis se rapportant à ces travaux et équipements et dont le détail est présenté ci-dessous :

TRAVAUX	ENTREPRISE	LEVE	LEVE
Création d'une salle informatique	SARREBOURG	21 705,00 €	20 000,00 €
Création d'une salle informatique	SARREBOURG	2 222,00 €	2 000,00 €
Création d'une salle informatique	SARREBOURG	0 707,00 €	0 707,00 €
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>		<b>24 634,00 €</b>	<b>22 707,00 €</b>

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible d'être subventionné par le versement d'une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'installation d'une salle informatique, tel qu'il est présenté et en accepte le projet chiffré,
- Sollicite, pour cet équipement, une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Travaux d'embellissement de la Tour de la Mairie – Demande de Subvention au SIVUT du Pays de Sarrebourg**

Le maire rappelle les travaux de réhabilitation et de réfection de la Tour de la Mairie (située à l'angle de la Rue de l'Eglise et de la Rue de Fénétrange sur la RD 43). Puis, il précise qu'après les travaux de gros œuvre réalisés en fin d'année 2007, il est maintenant possible d'envisager la mise en valeur patrimoniale de cet ancien bâtiment communal. Il donne lecture des devis se rapportant à ces travaux et dont le détail est présenté ci-dessous :

TRAVAUX	ENTREPRISE	LEVE	LEVE
Travaux d'embellissement de la Tour de la Mairie	SARREBOURG	21 705,00 €	20 000,00 €
Travaux d'embellissement de la Tour de la Mairie	SARREBOURG	2 222,00 €	2 000,00 €
Travaux d'embellissement de la Tour de la Mairie	SARREBOURG	0 707,00 €	0 707,00 €
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>		<b>24 634,00 €</b>	<b>22 707,00 €</b>

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible d'être subventionné par le versement d'une subvention du SIVUT du Pays de Sarrebourg.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de travaux de mise en valeur, tel qu'il est présenté et en accepte le projet chiffré,
- Sollicite, pour ces travaux, une subvention du SIVUT – Pays de Sarrebourg,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Commission Communale d'Aménagement Foncier – Désignation des Représentants des Propriétaires Fonciers et du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier du Président du Conseil Général de la Moselle en date du 13 novembre 2007 dans lequel il a été invité à faire procéder, par le Conseil Municipal, à l'élection des propriétaires fonciers appelés à siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier ainsi qu'à la désignation d'un représentant pour représenter le Conseil Municipal. L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché à la mairie de Sarraltroff le 28 novembre 2007 soit plus de 15 jours avant ce jour et a été publié dans la presse locale. Suite à cette publication, se sont portés candidats les propriétaires fonciers ci-dessous, possédant des biens non bâtis sur le territoire de la commune, majeurs français ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne :

- Monsieur Joseph CUNY, ferme du Breuil – Rue du Breuil – 57400 SARRALTROFF,
- Monsieur Bernard REYMANN, 8 rue de la Fontaine – 57400 SARRALTROFF,
- Monsieur Charles MAZERAND, 5 rue des Cerisiers – 57400 SARRALTROFF,
- Monsieur Alain DANNENBERGER, 27 rue de Hilbesheim – 57400 SARRALTROFF,
- Monsieur Raymond NOUVIER, 15 rue de la Sarre – 57400 SARRALTROFF,
- Monsieur Jonathan RAUCH, 39 rue de Sarrebourg – 57400 SARRALTROFF.

Les 10 conseillers municipaux ont voté à bulletins secrets. Le vote s'est déroulé dans les conditions fixées par l'article L-2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :
- Monsieur Joseph CUNY, ferme du Breuil – Rue du Breuil – 57400 SARRALTROFF, 6 v = élu titulaire
  - Monsieur Bernard REYMANN, 8 rue de la Fontaine – 57400 SARRALTROFF, 5 v
  - Monsieur Charles MAZERAND, 5 rue des Cerisiers – 57400 SARRALTROFF, 5 v

Monsieur Alain DANNENBERGER, 27 rue de Hilbesheim – 57400 SARRALTROFF, 5 v

Monsieur Raymond NOUVIER, 15 rue de la Sarre – 57400 SARRALTROFF, 4 v

Monsieur Jonathan RAUCH, 39 rue de Sarrebourg – 57400 SARRALTROFF, 2 v

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Monsieur Bernard REYMANN, 8 rue de la Fontaine – 57400 SARRALTROFF, 5 v = élu titulaire

Monsieur Charles MAZERAND, 5 rue des Cerisiers – 57400 SARRALTROFF, 5 v = élu titulaire

Monsieur Alain DANNENBERGER, 27 rue de Hilbesheim – 57400 SARRALTROFF, 4 v – non élu

Monsieur Raymond NOUVIER, 15 rue de la Sarre – 57400 SARRALTROFF, 4 v – non élu

Monsieur Jonathan RAUCH, 39 rue de Sarrebourg – 57400 SARRALTROFF, 2 v – non élu

Puis les membres présents ont procédé à l'élection de deux membres suppléants parmi les trois noms restants à savoir :

Monsieur Alain DANNENBERGER, 27 rue de Hilbesheim – 57400 SARRALTROFF,

Monsieur Raymond NOUVIER, 15 rue de la Sarre – 57400 SARRALTROFF,

Monsieur Jonathan RAUCH, 39 rue de Sarrebourg – 57400 SARRALTROFF.

Lors de ce tour de scrutin, les candidats ont obtenus respectivement :

Monsieur Alain DANNENBERGER, 27 rue de Hilbesheim – 57400 SARRALTROFF, 7 v = 2<sup>e</sup> suppl.,

Monsieur Raymond NOUVIER, 15 rue de la Sarre – 57400 SARRALTROFF, 8 v = 1<sup>er</sup> suppl.,

Monsieur Jonathan RAUCH, 39 rue de Sarrebourg – 57400 SARRALTROFF, 4 v = non élu.

Suite à ces scrutins successifs, ont donc été désignés pour représenter les propriétaires fonciers au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier :

Monsieur Joseph CUNY, ferme du Breuil – Rue du Breuil – 57400 SARRALTROFF, élu titulaire

Monsieur Bernard REYMANN, 8 rue de la Fontaine – 57400 SARRALTROFF, élu titulaire

Monsieur Charles MAZERAND, 5 rue des Cerisiers – 57400 SARRALTROFF, élu titulaire

et

Monsieur Raymond NOUVIER, 15 rue de la Sarre – 57400 SARRALTROFF, 1<sup>er</sup> suppléant,

Monsieur Alain DANNENBERGER, 27 rue de Hilbesheim – 57400 SARRALTROFF, 2<sup>e</sup> suppléant,

Il appartient également au Conseil Municipal de désigner un conseiller municipal et deux suppléants pour siéger à la Commission Communale d'Aménagement Foncier en application de l'article L.121-3 §3. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne =

Monsieur Grégoire WEBER – 10 rue de la Forêt – 57400 SARRALTROFF, titulaire

Monsieur Albert GEOFFROY – 39 rue de Hilbesheim – 57400 SARRALTROFF, 1<sup>er</sup> suppléant,

Madame Nadine DRESCH – 11 rue des Faisans – 57400 SARRALTROFF, 2<sup>e</sup> suppléant,

### **Syndicat des Eaux de Wintersbourg – Modification des Statuts – « Syndicat à la Carte »**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des délibérations du comité syndical du Syndicat des Eaux de Wintersbourg en dates du 19 novembre 2005 et du 3 novembre 2007 qui actent la demande des communes de :

Berling en date du 1<sup>er</sup> juillet 2005, Bust en date du 28 juin 2005, Eschbourg en date du 1<sup>er</sup> juin 2005, Hangviller en date du 4 juillet 2005, Metting en date du 27 juin 2005, Pfalzweyer en date du 28 juin 2005, Schoenbourg en date du 10 juin 2005, Vescheim en date du 25 juin 2005, Vilsberg en date du 9 juin 2005, Wintersbourg en date du 24 mai 2005, Zilling en date du 20 mai 2005, souhaitant que le Syndicat des Eaux de Wintersbourg prenne la compétence assainissement, et de la nouvelle rédaction des statuts.

Monsieur le Maire indique que les statuts actuels du Syndicat des Eaux de Wintersbourg limitent à l'article 2 la compétence à l'adduction et la vente d'eau ainsi que la maintenance du réseau. Il précise que cette modification avait déjà été acceptée par le conseil municipal lors de sa réunion du 28 novembre 2005, mais qu'il faut à nouveau délibérer vu que les premiers statuts n'avaient pas été acceptés par la Préfecture de la Moselle. Il rappelle que la modification des statuts doit être notifiée aux 28 communes et que cette décision de modification sera prise par arrêté inter-préfectoral (Moselle et Bas-Rhin) si plus de deux tiers des conseils municipaux délibèrent favorablement.

Après délibération, le conseil municipal donne avis favorable pour la transformation

du Syndicat à vocation unique en syndicat à la carte et accepte les statuts adoptés par le Comité Syndical du Syndicat des Eaux de Wintersbourg en date du 3 novembre 2007. Il autorise la Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **Factures d'Assainissement – Mise en place du prélèvement automatique à l'échéance**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis deux années les factures d'assainissement sont éditées par semestre et qu'il subsiste une demande, de la part des redevables de la commune, à bénéficier du système de prélèvement automatique à l'échéance pour le règlement de ces factures. Après une présentation de la procédure de mise en place de ce système de paiement, le conseil municipal, constatant le coté pratique de cette procédure, adopte, à l'unanimité, la mise en place du système de prélèvement automatique à l'échéance. Il prend acte qu'il ne s'agit pas d'un paiement par mensualisation. Le Maire précise qu'une information sera insérée dans le bulletin communal 2007 à paraître prochainement.

### **Vente d'une Parcelle Communale – Rue de la Forêt – Terrain de Mr Serge BARBI**

Le maire fait part au conseil municipal d'une demande reçue en mairie concernant la propriété de Monsieur Serge BARBI qui a été vendue récemment à Monsieur et Madame THIEULIN (1 rue des Chênes). Dans les années 1980 – 1982, Monsieur Serge BARBI avait souhaité acquérir une parcelle du domaine public communal longeant sa propriété du Coté « Rue de la Forêt ». Le Conseil Municipal avait délibéré favorablement à cette transaction (en date du 30 JUIN 1981) ceci pour un prix minimum de vente de la parcelle de 5000 francs. Suite à cette délibération, la parcelle a été bornée par Mr LAMBERT, géomètre (PV d'arpentage du 4 décembre 1981), et porte actuellement, sur le plan cadastral, le N° 433 en Section 16 d'une contenance de 0 a 85 ca. Cependant, aucune suite n'a été donnée à cette vente et aujourd'hui, Monsieur et Madame THIEULIN, nouveaux propriétaires, ont acquis, lors de la vente du bien de Monsieur BARBI, une parcelle qui ne lui appartenait pas réellement. Il convient de régulariser cette situation en réalisant, chez le notaire, la vente de la parcelle N° 433 – Section 16 à Monsieur Serge BARBI.

Le conseil municipal, après délibération est d'avis d'accepter la vente de ce bien à Monsieur Serge BARBI sachant que celui-ci a été inclus dans la transaction d'achat par Monsieur THIEULIN. Le prix de vente de la parcelle (anciennement 5.000,00 francs minimum la vente) est actualisé à 762,00 €. Le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après un court échange de vues = sur les divers sujets évoqués, bulletin communal, Travaux à réaliser dans le bas de la Rue de la Fontaine – Rue de la Sarre (gazon – banc – déplacement de la bulle à verre – caniveau)

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 00.

## **LUNDI 4 FEVRIER 2008**

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : Kugler B, Jacob P, Weber G, Dubois A, Fillingier JM, Geoffroy A, Mazerand AM, Dresch N, Friang M.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Bertrand KUGLER,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Schnitzler L, Poirot B.,

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : Koch E.

### **Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (28 DECEMBRE 2007) = NEANT**

*Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :*

Nous avons été destinataires d'un courrier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sollicitant la mise en place d'une taxe, à leur reverser, d'un montant de 0,30 € par mètre cube d'eau consommé. Cette redevance, qui leur est destinée, doit être appliquée, d'après les termes du courrier transmis, à compter du 1<sup>er</sup> JANVIER 2008. Elle apparaîtra donc sur les prochaines factures d'assainissement.

Le Bulletin Communal 2007 a été distribué la semaine passée.

Cernant les travaux de curage des fossés du Breuil (« remarques » de la Police de l'Eau en fin d'année 2007), la commune a été condamnée à réaliser les travaux de remise en état des lieux, ceci dans un délai de 3 mois. Le maire précise qu'il prendra contact prochainement avec les responsables du service de la Navigation et de la Police de l'Eau afin de connaître exactement les travaux à réaliser.

INEXIA réalise actuellement une enquête parcellaire sur le tracé de la future ligne LGV sur Sarraltroff. Des courriers ont été transmis à chaque personne ayant une parcelle sur le tracé. Une enquête publique aura lieu en mairie à ce sujet entre le 11 février et le 3 mars 2008 inclus.

Les travaux sur la Fontaine de la Rue de la Fontaine sont en cours de finition : pavage et mur.

Les sapeurs pompiers ont déménagé leur local situé sous la Mairie vers leurs nouveaux locaux de la Rue de Fénétrange (atelier – local SP). Ces locaux sont plus fonc-

tionnels. Il reste à réaliser les finitions intérieures dans les vestiaires – sanitaires et la cuisine.

Suite à notre demande, les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg nous informent qu'ils vont ouvrir un dossier d'instruction pour les études hydrauliques et les travaux à réaliser dans le cadre des inondations et des zones inondables dans le Quartier du Breuil (eaux de ruissellement et montée de la Sarre...).

Le contrat liant Moselle Télécom et France Télécom concernant la mise en place du NRA ZO pour le haut débit sur Sarraltroff a été signé le 16 janvier dernier. Les travaux seront réalisés au cours du printemps 2008 et une connexion est prévue entre mai et juin 2008. Les membres du conseil municipal souhaitent que le maire organise une réunion publique d'information avec les différents intervenants dans ce dossier. Une réunion publique sera programmée, si possible, encore durant le mois de février 2008.

## ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

### Réalisation d'un prêt pour le financement des travaux de Voirie 2008

#### Regroupement Scolaire – Mise en place d'un arrêt de bus sécurisé – Subvention Amende de Police

#### Programme de Travaux 2008

#### Travaux 2008 – Porte et Fenêtres de la Mairie et Ravalement – Façade RD 43 – Demande subvention de DGE

### Réalisation d'un prêt pour le financement des travaux de Voirie 2008

Le Maire présente aux conseillers municipaux l'état de la comptabilité actuelle sur le budget communal et rappelle les travaux de voirie qui seront réalisés en 2008 dans la Rue de la Sarre. Il précise aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire, afin de garantir une trésorerie communale convenable, de contracter un emprunt afin financer ces importants travaux.

Après délibération et études des différentes offres de prêt réceptionnées en mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL ETANGS ET DEUX PROVINCES un emprunt d'un montant de 100.000,00 €uros (cent mille euros) dont le remboursement s'effectuera en 15 ans (remboursement par 60 trimestrialités). Cet emprunt sera intégré au financement du BUDGET COMMUNAL et notamment pour la réalisation de travaux de voirie. Le taux réel d'intérêt est fixé à 4,75 %. Les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire - ou l'adjoint faisant fonction - est autorisé à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### Regroupement Scolaire – Mise en place d'un arrêt de bus sécurisé – Subvention « Amende de Police »

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance de la lettre adressée par Monsieur le Président du Conseil Général de la Moselle, relative à l'attribution de subventions départementales (« amendes de police ») pour la mise en place d'un arrêt de bus sécurisé Rue de Hilbesheim (à la sortie de l'Ecole Primaire) pour les futurs transports scolaires dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI – Regroupement Scolaire) qui doit être instauré à la rentrée de septembre 2008 avec les Communes de Bettborn et Oberstintzel, après en avoir délibéré :

S'ENGAGE à utiliser les crédits correspondants et dont la commune bénéficiera pour l'installation d'un Arrêt de Bus Sécurisé dans le Bas de la Rue de Hilbesheim, VOTE un crédit de 5.000,00 € HT, nécessaire au financement de cet aménagement (somme inscrite au Budget primitif communal 2008), il est demandé au maire de procéder à des appels d'offres par la suite,

S'ENGAGE à prendre ultérieurement en charge la gestion et l'entretien de cet équipement.

### Programme de Travaux 2008

Le Maire rappelle ensuite les différents travaux d'investissement à prévoir au budget 2008 et dont la liste s'élabore ainsi (sous réserve de fonds lors de la préparation des budgets primitifs) : travaux de voirie dans la Rue de la Sarre, au Chemin du Petit Stade et à l'Impasse du Reberg, création d'une piste piétonne le long de la RD 43 Rue de Fénétrange, réfection du mur du Cimetière (fissure coté Rue de l'Eglise), l'installation d'une salle informatique à l'école primaire, le ravalement du mur coté RD 43 et les menuiseries extérieures de la Mairie, la réalisation d'un arrêt de bus sécurisé Rue de Hilbesheim, la réfection des réseaux d'assainissement dans le bas de la Rue du Reberg.

### Travaux 2008 – Porte et Fenêtres de la Mairie et Ravalement de la Façade sur la RD 43 – Demande subvention de DGE

Le maire présente le projet d'installation d'une nouvelle porte et de nouvelles fenêtres sur le bâtiment de la Mairie ainsi que la possibilité de prolonger le ravalement

du mur de soutènement de la Mairie en continuité du ravalement réalisé durant le mois de décembre 2007 sur une partie du mur et sur la Tour. Il donne lecture des devis se rapportant à ces travaux et dont le détail est présenté ci-dessous :

TRAVAUX	ET DE MATERIELS	UNITE	QUANTITE
Mur de soutènement de la Mairie		m <sup>2</sup>	1200
Travaux de ravalement de la Mairie		m <sup>2</sup>	1000
Travaux de peinture de la Mairie		m <sup>2</sup>	1000
TOTAL			3200

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible d'être subventionné par la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et qu'un dossier peut être déposé en Sous Préfecture de Sarrebourg.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le projet d'installation d'une nouvelle porte et de nouvelles fenêtres avec caissons de volets intégrés, tel qu'il est présenté et en accepte le projet chiffré,

Sollicite auprès de Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg, pour cet équipement et ces travaux, la subvention de l'Etat DGE,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après un court échange de vues = sur les divers sujets évoqués, bulletin communal, Travaux à réaliser dans le bas de la Rue de la Fontaine et Mise en Fonction de la Fontaine

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 21 h 30.

## LUNDI 25 FEVRIER 2008

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : Kugler B (arrivé à 21 h 30), Jacob P, Weber G, Dubois A, Fillingier JM, Schnitzler L, Geoffroy A, Mazerand AM, Dresch N, Friang M.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Léon Schnitzler,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Poirot B.,

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : Koch E.

### Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (4 FEVRIER 2008) = NEANT

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il s'agit de la dernière réunion du conseil municipal en place avant les élections municipales des 9 et 16 mars prochains. Elle sera principalement consacrée aux approbations des comptes administratifs 2007 et de quelques points divers. Pour clôturer officiellement ces sept années de mandature, un vin d'honneur suivra la réunion.

Les travaux de voirie dans la Rue de la Fontaine ont été réceptionnés le jeudi 21 février dernier. Lors de cette réunion sur l'emplacement des travaux, l'adjudicataire du lot 1 (MONTERO pour la voirie) ne s'est pas présenté. Le relevage d'un point d'eau reste à réaliser ainsi que le nettoyage du dépôt de matériel. L'état du nouveau mur autour de la fontaine donne lieu, de la part des conseillers municipaux, à diverses observations sur notamment la couverture du mur et les travaux de finitions aux extrémités du mur. Une discussion s'en suit sur l'attribution des marchés publics et le choix d'entreprises compétentes et aptes à réaliser les travaux sollicités dans les délais.

## ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

### Comptes de Gestion 2007 – Commune – BA Forêts – BA Lotissement – BA Assainissement

#### Compte Administratif 2007 – Budget Commune

#### Compte Administratif 2007 – Budget Annexe Forêts

#### Compte Administratif 2007 – Budget Annexe Lotissement

#### Compte Administratif 2007 – Budget Annexe Assainissement

#### Revalorisation du Traitement du Secrétaire de Mairie

#### Vente d'une parcelle communale – Rue des Faisans : Vincent RAGNI

#### Remise en état du terrain Antoine REIN – Rue de la Sarre

#### Enquête Publique – Parcellaire de la future ligne LGV EST sur Sarraltroff

## DIVERS

### Dépôts sauvages le long du Chemin de la Forêt

### Permanences électorales – Elections Municipales et Cantonales de MARS 2008

### Comptes de Gestion 2007 – Commune – BA Forêts – BA Lotissement – BA Assainissement

Le Maire fait part aux Membres du Conseil des sommes figurant dans les quatre comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Lotissement + Budget Annexe Assainissement) pour les opérations comptables de l'année 2007. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les quatre comptes de gestion 2007 présentés par Mademoiselle le Receveur Municipal de FENETRANGE.

### Compte Administratif 2007 – Budget Commune

Monsieur le 2<sup>e</sup> Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif de la Commune pour les opérations effectuées durant l'année 2007. Un adjoint demande que la présentation du compte administratif, notamment pour sa section d'investissements (dépenses et recettes) soit conforme à sa matrice réglementaire. Un tableau rectifié est édité et remis aux conseillers municipaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2007 pour la Commune faisant apparaître les sommes suivantes :

PREVU 2007	REALISE 2007
<b>FONCTIONNEMENT :</b>	
DEPENSES 528.823,00 €	227.607,25 €
RECETTES 528.823,00 €	385.513,37 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b><u>157.906,12 €</u></b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>	
DEPENSES 894.433,00 €	408.892,25 €
RECETTES 894.433,00 €	204.539,95 €
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT</b>	<b><u>- 204.352,30 €</u></b>
<b>RESULTAT DES DEUX SECTIONS :</b>	
<b>DEFICIT de</b>	<b><u>- 46.446,18 €</u></b>

### Compte Administratif 2007 – Budget Annexe Forêts

Monsieur le 2<sup>e</sup> Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe FORETS pour les opérations effectuées durant l'année 2007. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2007 pour le Budget Annexe FORETS faisant apparaître les sommes suivantes :

PREVU 2007	REALISE 2007
<b>FONCTIONNEMENT :</b>	
DEPENSES 124.303,00 €	89.797,92 €
RECETTES 124.303,00 €	183.586,89 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b><u>93.788,97 €</u></b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>	
DEPENSES 25.443,00 €	5.489,00 €
RECETTES 25.443,00 €	19.429,93 €
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b><u>13.940,93 €</u></b>
<b>RESULTAT DES DEUX SECTIONS :</b>	
<b>EXCEDENT de</b>	<b><u>107.729,90 €</u></b>

### Compte Administratif 2007 – Budget Annexe Lotissement

Monsieur le 2<sup>e</sup> Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe LOTISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 2007. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2007 pour le Budget Annexe LOTISSEMENT faisant apparaître les sommes suivantes :

PREVU 2007	REALISE 2007
<b>FONCTIONNEMENT :</b>	
DEPENSES 120.032,00 €	00,00 €
RECETTES 120.032,00 €	00,00 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b><u>0,00 €</u></b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>	
DEPENSES 170.165,00 €	00,00 €
RECETTES 170.165,00 €	00,00 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b><u>0,00 €</u></b>
<b>RESULTAT DES DEUX SECTIONS :</b>	
<b>NEANT</b>	<b><u>0,00 €</u></b>

### Compte Administratif 2007 – Budget Annexe Assainissement

Monsieur le 2<sup>e</sup> Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 2007. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2007 pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT faisant apparaître les sommes suivantes :

PREVU 2007	REALISE 2007
<b>FONCTIONNEMENT :</b>	
DEPENSES 30.945,00 €	15.273,65 €
RECETTES 30.945,00 €	30.676,64 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b><u>15.402,99 €</u></b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>	
DEPENSES 431.191,00 €	31.930,61 €
RECETTES 431.191,00 €	255.262,17 €
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b><u>223.331,56 €</u></b>

### RESULTAT DES DEUX SECTIONS : EXCEDENT de

**238.734,55 €**

### ARRIVEE DE MONSIEUR BERTRAND KUGLER A 21 H 30

#### Revalorisation du Traitement du Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux la possibilité de revaloriser le traitement du secrétaire de mairie, conformément à la grille indiciaire de son grade dans la fonction publique. Il précise que la dernière augmentation de la rémunération de l'intéressé date du 1<sup>er</sup> JUILLET 2004 (CM du 17 MAI 2004 - passage de l'échelon 2 à l'échelon 3 de la grille indiciaire de Secrétaire de Mairie CAT. A). Aujourd'hui, un passage à l'échelon 4 ou 5 est possible.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité =

DECIDE de porter le traitement du Secrétaire de Mairie au QUATRIEME échelon de la grille indiciaire du grade de Secrétaire de Mairie (cat. A) de la Fonction Publique Territoriale (cf. Décret N° 90-830 du 20 septembre 1990), ceci à compter du 1<sup>er</sup> MARS 2008,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### Vente d'une parcelle communale – Rue des Faisans : Vincent RAGNI

Le Maire présente aux Conseillers Municipaux la demande émise par Monsieur Vincent RAGNI – 9 rue des Faisans – SARRALTROFF – pour l'achat d'une parcelle située derrière son habitation et sa propriété. La parcelle a été récemment bornée et correspond à une surface totale de 1 are 02 ca. Suite au procès verbal d'arpentage, la parcelle en question porte le N° 576 dans la Section 16.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE la vente à Monsieur Vincent RAGNI de la parcelle mentionnée ci-dessus au prix de 1000,00 Euros l'are (mille euros l'are) – ce prix est l'équivalent du prix des terrains vendus antérieurement ;

DECIDE que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'Acquéreur (Mr Vincent RAGNI),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### Remise en état du terrain Antoine REIN – Rue de la Sarre

L'adjoint chargé du suivi des travaux de réfection des réseaux d'assainissement demande que le terrain, appartenant à Monsieur Antoine REIN et situé au niveau du 17 rue de la Sarre, qui a servi de site de stockage des différents matériaux lors des travaux, soit comme convenu verbalement avec le propriétaire, réaménagé avec de la terre arable et ensemencé en herbe. Cette proposition est mise aux votes et les conseillers municipaux se prononcent à l'unanimité pour la réalisation de cette remise en état, ceci le moment venu.

#### Enquête Publique – Parcellaire de la future ligne LGV EST sur Sarraltroff

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'enquête publique en cours sur le ban communal concernant le parcellaire du futur tracé de la Ligne LGV EST jusqu'au 3 mars prochain. Le commissaire enquêteur a tenu le jeudi 21 février dernier une permanence en mairie et a reçu, au registre, plusieurs remarques. Le maire prend acte qu'il faudra, lors de l'étude hydraulique sera organisée prochainement, être très vigilant notamment sur la position de la butte de terre projetée pour les travaux de mise en place du Viaduc de la Sarre à Sarraltroff (butte de terre et problèmes d'inondations du côté Woltzingen et au Quartier du Breuil).

#### DIVERS

##### Dépôts sauvages le long du Chemin de la Forêt

Un conseiller signale un dépôt sauvage de débris le long du Chemin de la Forêt (en prolongement de la Rue de la Forêt). Il s'agit principalement de jouets en plastique et provenant de divers jeux d'enfants. Les conseillers municipaux sollicitent que le maire demande aux parents concernés le nettoyage rapide des abords de ce chemin.

#### Permanences électorales – Elections Municipales et Cantonales de MARS 2008

Le maire « rappelle » les prochaines élections organisées les 9 et 16 mars, à savoir les élections municipales et les élections cantonales sur le canton de Fénétrange. Comme à l'habitude, le maire prend note des disponibilités et souhaits de chaque conseiller municipal pour préparer les bureaux et permanences lors de ces prochains scrutins. Le bureau de vote pour les municipales sera situé à la Mairie et le bureau de vote pour les cantonales sera situé, pour des raisons pratiques d'organisation, au préau de l'école primaire.

Au terme de ce dernier conseil municipal, le Maire remercie les membres présents pour leur assiduité, leur disponibilité au cours de ce mandat électif et propose aux conseillers municipaux de prendre ensemble et pour clôturer ces sept années de travail en commun, le verre de l'amitié.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 00.

# SAMEDI 15 MARS 2008

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances

(Salle du Conseil Municipal en Mairie) le SAMEDI 15 MARS 2008 à 18 h 00.

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : Kugler Bertrand, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Schaeffer Jean-Marie, Wagner Dimitri, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Kern Olivier, Rabin André, Roth Marie-Thérèse, Dresch Nadine, Jacob Linda,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jacob Linda,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : -/-

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : -/-

Le conseil municipal, suite à son installation, suite à l'élection du Maire et des quatre adjoints, passe à l'étude de l'ordre du jour, consacré notamment à la mise en place des délégués de la commune au sein des structures intercommunales auxquelles adhère Sarraltroff.

## ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

**Détermination du nombre d'adjoints au maire**

**Fixation de l'indemnité de fonction du maire et des quatre adjoints**

**Désignation des délégués de la Commune à la Communauté de Communes de**

**l'Agglomération de Sarrebourg**

**Désignation des délégués de la Commune au Syndicat des Eaux de Wintersbourg**

**Désignation des délégués de la Commune au SIVUT du Pays de Sarrebourg**

**Désignation du délégué de la Commune au CNAS**

**Désignation du « Correspondant Défense »**

**Désignation du « Correspondant Sécurité Routière »**

**Détermination du nombre d'adjoints au maire**

Le Maire, après avoir été installé, propose aux membres du conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints à élire au sein du conseil municipal. Il rappelle aux membres présents que le nombre d'adjoints a toujours été fixé à TROIS personnes. Suite à cette information, après l'élection du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoint, et avant de procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur André Rabin rappelle les résultats des votes (élection de neuf nouveaux conseillers municipaux) et précise qu'il serait judicieux, face au électeurs de Sarraltroff qui se sont exprimés lors des votes du Dimanche 9 mars dernier (1<sup>er</sup> tour), qu'un poste d'adjoint soit attribué à un des neufs nouveaux conseillers municipaux. Le maire propose alors, suite à cette intervention, la création d'un poste de 4<sup>e</sup> adjoint. Un échange s'engage alors entre les conseillers municipaux, notamment sur cette possibilité de créer ou non, dans un cadre légal, un poste de quatrième adjoint.

Après délibération, le conseil municipal, après avoir voté à mains levées par HUIT voix POUR,

DECIDE de fixer le nombre des adjoints au maire à QUATRE personnes.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, notamment l'arrêté de délégation de fonctions.

**Fixation de l'indemnité de fonction du maire et des quatre adjoints**

Le Maire informe les membres présents que c'est le conseil municipal qui vote l'indemnité de fonctions allouée au Maire et aux Adjoints et qu'il est nécessaire de procéder à la fixation du taux de ces indemnités ceci à compter et de leur entrée en fonction à savoir le lendemain de leur installation : le 16 MARS 2008.

Les membres du conseil municipal, conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux indemnités allouées aux élus locaux, notamment au Maire et aux Adjoints au Maire, après délibération, en l'absence des intéressés :

DECIDE de déterminer comme suit l'indemnité de fonctions du Maire et l'indemnité de fonctions des quatre adjoints, à compter du 16 MARS 2008 :

1. Indemnité mensuelle de fonctions au Maire

AU TAUX MAXIMAL à savoir 31 % de l'indice brut 1015,

2. Indemnité mensuelle de fonctions aux quatre Adjoints au Maire

AU TAUX MAXIMAL à savoir 8,25 % de l'indice brut 1015,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, notamment l'arrêté de délégation de fonctions.

**Désignation des délégués de la Commune à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de désigner, suite aux dernières élections municipales, les délégués du Conseil Municipal

pour représenter la commune aux réunions de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg.

Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff décide de désigner les personnes suivantes comme délégués de la Commune :

Titulaires

1 - Monsieur MATHIS Francis Maire  
47 rue de Fénétrange 57400 SARRALTROFF

2 - Monsieur HAJDUK André Conseiller Municipal  
10 rue des Chardonnerets 57400 SARRALTROFF

Suppléants

1 - Monsieur FILLINGER Jean-Marc 3<sup>e</sup> Adjoint  
3 rue de Sarrebourg 57400 SARRALTROFF

2 - Monsieur WAGNER Dimitri Conseiller Municipal  
25 rue de Fénétrange 57400 SARRALTROFF

**Désignation des délégués de la Commune au Syndicat des Eaux de Wintersbourg**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de désigner, suite aux dernières élections municipales, les délégués du Conseil Municipal pour représenter la commune aux réunions du Syndicat des Eaux de Wintersbourg.

Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff décide de désigner les personnes suivantes comme délégués de la Commune :

Titulaires

1 - Monsieur WEBER Grégoire 2<sup>e</sup> Adjoint  
10 rue de la Forêt 57400 SARRALTROFF

2 - Monsieur SCHWARTZENBERGER Alain 4<sup>e</sup> Adjoint  
48 rue de Fénétrange 57400 SARRALTROFF  
Suppléant

1 - Monsieur MATHIS Francis Maire  
47 rue de Fénétrange 57400 SARRALTROFF

**Désignation des délégués de la Commune au SIVUT du Pays de Sarrebourg**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de désigner, suite aux dernières élections municipales, les délégués du Conseil Municipal pour représenter la commune aux réunions du SIVUT du Pays de Sarrebourg.

Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff décide de désigner les personnes suivantes comme délégués de la Commune :

Titulaire

1 - Monsieur KUGLER Bertrand 1<sup>er</sup> Adjoint  
32 rue des Vergers 57400 SARRALTROFF

Suppléant

1 - Monsieur Grégoire WEBER 2<sup>e</sup> Adjoint  
10 rue de la Forêt 57400 SARRALTROFF

**Désignation du délégué de la Commune au CNAS**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de désigner, suite aux dernières élections municipales, le délégué des élus du Conseil Municipal de Sarraltroff pour représenter la commune au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) et principalement pour assister aux réunions de la délégation départementale de la Moselle. Il rappelle brièvement ce qu'est le CNAS : il s'agit d'un comité d'entreprise national destiné aux employés des collectivités territoriales. La commune de Sarraltroff adhère, pour ses agents, au CNAS, ceci depuis déjà plus d'une vingtaine d'années. Le Maire rappelle également que le poste de délégué des agents de la commune est attribué à Monsieur Raphaël FUNAZZI, Secrétaire de Mairie et conjointement ayant fonction de Correspondant du CNAS.

Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff décide de désigner délégué des élus de la commune de Sarraltroff :

- Monsieur André RABIN Conseiller Municipal  
9 rue des Acacias 57400 SARRALTROFF

**Désignation du « Correspondant Défense »**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer, suite au renouvellement du Conseil Municipal, un nouveau « Correspondant Défense » pour faire le lien entre la commune (les élus, les jeunes recensés à 16 ans, les entreprises employant des réservistes...), le Ministère de la Défense et les divers Régiments établis sur la région. Le Maire rappelle que c'est Monsieur Grégoire WEBER qui a assumé cette fonction lors de la précédente mandature.

Le conseil municipal, après échanges de vues sur le sujet et délibération, à l'unanimité =

DECIDE de nommer « Correspondant Défense » pour la Commune :

Monsieur Grégoire WEBER 2<sup>e</sup> Adjoint  
Domicilié 10 rue de la Forêt 57400 SARRALTROFF  
Téléphone : 03.87.03.32.94

**Désignation du « Correspondant Sécurité Routière »**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Préfecture de la Moselle sollicite, suite aux renouvellements des Conseils Municipaux dans les communes, la

désignation d'un « Correspondant Sécurité Routière ». Il sera l'interlocuteur, pour la commune de Sarraltruff, de tous les acteurs de la lutte contre l'insécurité sur la route.

Après échanges de vues et délibération, le conseil municipal de Sarraltruff, à l'unanimité :

DESIGNE pour assurer, auprès des services de l'Etat, les fonctions de Correspondant Sécurité Routière :

Monsieur WAGNER Dimitri Conseiller Municipal  
25 rue de Fénétrange 57400 SARRALTROFF  
Téléphone : 03.87.03.82.09

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire donne lecture de la liste des commissions communales à installer. La désignation des membres du conseil municipal, dans chacune des commissions, sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 21 h 00.

## VENDREDI 28 MARS 2008

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances

(Salle du Conseil Municipal en Mairie) le VENDREDI 28 MARS 2008 à 19h00.

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : Kugler Bertrand, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Schaeffer Jean-Marie, Wagner Dimitri, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Kern Olivier, Rabin André, Roth Marie-Thérèse, Dresch Nadine (arrivée à 20h50), Jacob Linda,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Bertrand KUGLER,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : -/-

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : -/-

**Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (15 mars 2008) =**

**N° 1 - Détermination du nombre d'adjoints au Maire** - Remarque écrite de Monsieur André RABIN souhaitant la modification du texte en incluant la raison du passage de 3 à 4 adjoints - Une proposition de texte rectifié est présentée aux conseillers municipaux qui l'approuvent. Le texte est alors inséré au registre.

*Auant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :*

Le Repas annuel des Aînés de la commune aura lieu cette année le Dimanche 6 avril. Le Maire remet à chaque conseiller municipal une invitation en précisant que, comme les années passées, ce sont les conseillers municipaux et leur conjoint (e) qui sont chargés du service du repas. La salle sera préparée le samedi 5 avril dans l'après midi.

Comme chaque année, le Lion's Club de Phalsbourg organise un ramassage de vêtements. Il aura lieu le vendredi 4 avril. Des billets d'information seront distribués dans les boîtes à lettres.

Le maire remet à chaque conseiller municipal, notamment aux 9 nouveaux élus, une présentation succincte de la commune qui fait état des surfaces du ban communal (total - forêts - terres - village), de la situation des écoles, du personnel communal.

### ORDRE DU JOUR

*Les différents points furent examinés comme suit :*

**Mise en place des Commissions Communales**

**Désignation du Correspondant Communal CROIX ROUGE**

**Vote des 4 taxes - Année 2008**

**Redevance d'Assainissement - Année 2008**

**Carte Scolaire - Année 2008 - 2009**

**Présentation des Budgets Communaux 2008**

**Contrat d'entretien de la Sonnerie des Cloches de l'Eglise**

**Forêt Communale - Travaux d'investissement 2008 - Devis ONF**

**Voirie Rue des Mésanges**

**Subvention Communale à l'APAS**

**Mise en place des Commissions Communales**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'établir et d'installer comme suit les différentes Commissions Communales :

#### 1. COMMISSION DES TRAVAUX DE VOIRIE - DE L'EAU - DE L'ENVIRONNEMENT

(voirie, signalisation routière, éclairage, assainissement, Syndicat des Eaux, ordures ménagères, cadre de vie)

Francis MATHIS - Grégoire WEBER - Alain SCHWARTZENBERGER - Dimitri WAGNER - Raphaël DIETRICH - Olivier KERN - André HAJDUK - Marie-Thérèse ROTH - Linda JACOB

#### 2. COMMISSION DES FINANCES ET DE LA LISTE ELECTORALE

(budget, taxes, ouvertures de plis, révision et mise à jour de la liste électorale)  
Francis MATHIS - Jean-Marc FILLINGER - Grégoire WEBER - André RABIN - Raphaël DIETRICH Marie-Thérèse ROTH - Nadine DRESCH

#### 3. COMMISSION DU PATRIMOINE ET DU BAN COMMUNAL

(patrimoine immobilier, les bâtiments, le foncier, le forestier, remembrement, cadastre, LGV, Carte Communale)

Francis MATHIS - Grégoire WEBER - Jean-Marc FILLINGER - Dimitri WAGNER - Raphaël DIETRICH - Jean-Marie SCHAEFFER - André HAJDUK - Marie-Thérèse ROTH

#### 4. COMMISSION CULTURELLE - SCOLAIRE ET COMMUNICATION

(fêtes et cérémonies, associations, salle des fêtes, scolarité, communication, bulletin communal)

Francis MATHIS - Bertrand KUGLER - André RABIN - Olivier KERN - Marie-Thérèse ROTH - Nadine DRESCH - Linda JACOB

#### 5. COMMISSION L'AIDE SOCIALE

(personnes âgées, aide sociale)

Francis MATHIS - Alain SCHWARTZENBERGER - Jean-Marie SCHAEFFER - André RABIN - Olivier KERN - André HAJDUK - Nadine DRESCH

#### Désignation du Correspondant Communal CROIX ROUGE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de désigner, suite aux dernières élections municipales, le délégué des élus du Conseil Municipal de Sarraltruff pour représenter la commune auprès de la Délégation de la Croix Rouge de Sarrebourg. Son rôle sera principalement de faire de relais entre la délégation de la Croix Rouge de Sarrebourg et les divers intervenants de la commune de Sarraltruff (Conseil Municipal, Associations, Ecoles...).

Après lecture du courrier sollicitant cette désignation (signé par Mr Manuel SIMON - 20 mars 2008) et après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltruff décide de désigner :

- Monsieur André RABIN Conseiller Municipal

9 rue des Acacias 57400 SARRALTROFF

correspondant local des élus du Conseil Municipal de Sarraltruff auprès de la Croix Rouge - Délégation de Sarrebourg.

#### Vote des 4 taxes - Année 2008

Le Maire rappelle à l'Assemblée les taux des 4 taxes votés les années précédentes. Puis, le Maire informe des Membres du Conseil que ces taux sont identiques depuis plusieurs années (depuis 1995).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le taux des 4 taxes pour l'année 2008, à savoir :

pour la taxe d'habitation :	7,50 %
pour la taxe foncière sur les propriétés bâties :	8,50 %
pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties :	30,00 %
pour la taxe professionnelle :	10,00 %

#### Redevance d'Assainissement - Année 2008

Le Maire, chiffres à l'appui, expose au Conseil Municipal les sommes encaissées par la Commune lors de la dernière année pour la redevance d'assainissement facturée 0,73 €uro le M3. Il rappelle également la mise en place de la collecte, pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, d'une redevance spéciale pollution d'un montant de 0,30 € faisant passer le prix du mètre cube d'eau consommé total à 1,03 € (part communale = 0,73 € + part Agence de l'Eau = 0,30 €).

Le Conseil Municipal, après délibération et échange de vues, considérant que d'importants travaux d'assainissement sont prévus les prochaines années, décide de reconduire le prix de la redevance d'assainissement à 0,73 €uro le mètre cube d'eau.

#### Carte Scolaire - Année 2008 - 2009

Le Maire fait part aux conseillers municipaux de la lettre de l'Inspection Académique faisant état de la création d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal - Regroupement Scolaire pour les écoles de l'élémentaire) entre les communes de Sarraltruff, Oberstinzel et Bettborn lors de la rentrée scolaire de septembre 2008. Ce courrier informe la municipalité du souhait, émis par l'Inspection Académique, de supprimer un poste d'enseignante d'une classe d'élémentaire sur Sarraltruff, faisant passer l'effectif de 3 à 2 institutrices.

Une discussion s'engage sur les suppressions de poste et les perspectives d'avenir.

Le conseil municipal n'est pas favorable à la suppression d'un poste à Sarraltruff étant donné que le village présente à lui seul la moitié de la démographie scolarisée sur les 3 communes concernées par le RPI et que ce serait le seul village où il y aurait une suppression de poste alors que la qualité de l'accueil des élèves à Sarraltruff ainsi que la sécurité sont excellents et de rénovation récente.

L'école de Sarraltroff dispose d'un arrêt de bus sécurisé ce qui est un autre point positif pour notre commune. Par ailleurs, il subsiste la nécessité de prévoir un accompagnateur lors des transports en bus (amélioration de la sécurité lors du transport et à la sortie du bus, gardes d'enfants après les cours...). Cette possibilité sera étudiée lors des vacances scolaires d'été 2008 (éventuellement par la création, pour la commune de Sarraltroff, d'un contrat aidé).

La démographie des naissances sur Sarraltroff a connu une baisse après l'An 2000. Aujourd'hui, les naissances sont à la hausse et la suppression d'un poste d'enseignant ne se justifie pas à l'heure actuelle.

Le projet de RPI présenté en 2007 prévoyait le maintien de 5 postes d'enseignants en classe de primaire (3 sur Sarraltroff, 1 sur Oberstinzel et 1 sur Bettborn) correspondant aux 5 classes de primaire (CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2). La prévision de suppression de poste, telle qu'elle est présentée aujourd'hui, entraînera donc forcément un regroupement de deux niveaux chez un ou deux instituteurs ce qui, d'un point de vue pédagogique peut s'avérer plus néfaste que bénéfique.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal de Sarraltroff, à l'unanimité, réitère son désaccord quant à la suppression d'un poste d'enseignant à Sarraltroff et sollicite fermement le maintien des trois postes existants.

### **Présentation des Budgets Communaux 2008**

Le maire passe ensuite à une présentation rapide des chiffres prévus aux budgets primitifs 2008. Il rappelle les divers travaux programmés pour l'année et présente les prévisions chiffrées s'y rapportant (sections de fonctionnement et d'investissement). Un échange s'engage entre conseillers municipaux sur les différents travaux programmés pour l'année. Le Maire ajoute enfin que le vote des budgets primitifs 2008 doit intervenir avant le 15 avril prochain et propose aux conseillers municipaux de se réunir le vendredi 11 avril pour la présentation et le vote des budgets 2008.

### **Contrat d'entretien de la Sonnerie des Cloches de l'Eglise**

Le maire rappelle aux conseillers municipaux que la sonnerie des cloches (cloches, horloge et systèmes électriques) a été entièrement réfectionnée en 2006-2007. La Société BODET, ayant réalisé ces travaux, nous propose un contrat de maintenance pour la révision périodique annuelle de ces équipements. La somme totale figurant sur le devis de ce service s'élève à 195,00 € HT et à 233,22 € TTC l'année.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la signature de ce contrat de maintenance.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le contrat de maintenance, tel qu'il est présenté par la Société BODET de Saint Nicolas de Port (54210) et autorise le Maire à signer le contrat et toutes les pièces s'y rapportant.

### **Forêt Communale - Travaux d'investissement 2008 - Devis ONF**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis des travaux Sylvicoles pour l'année 2008, émis par l'ONF, reflétant les sommes suivantes pour la section des Investissements :

Travaux d'investissement = Dégagement manuel en régénération FEUILLUS naturelle dans les parcelles forestières 19 et 1 pour un total estimatif HT de 4.260,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE les propositions du devis émis par l'ONF pour les travaux sylvicoles 2008 dont les sommes figurent ci-dessus. Il AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Voirie Rue des Mésanges**

Le maire présente aux conseillers municipaux le projet d'échange de parcelles de voirie dans le bas de la Rue des Mésanges (accès à la propriété de Mr Daniel Berger) au prix de l'€uro symbolique. Le conseil municipal prend acte de ce dossier qui sera délibéré lors d'une prochaine séance et après accords de signatures des différentes parties concernées.

### **Subvention Communale à l'APAS**

Le maire présente aux conseillers municipaux la demande de subvention émise par l'Amicale du Personnel de l'Agglomération de Sarrebourg (APAS) regroupant les personnels de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg ainsi que les personnels des communes membres. La somme sollicitée cette année s'élève à 60,00 par agent membre de l'amicale. Sarraltroff compte deux agents communaux adhérant à cette amicale. C'est donc 120,00 € de subvention qu'il faut prévoir de verser à l'APAS pour 2008.

Le maire prend note de cette décision qui sera intégrée au tableau des subventions à verser aux associations et validée lors du vote du budget primitif communal 2008 (prochaine réunion du conseil municipal)

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 15.

(Salle du Conseil Municipal en Mairie) le VENDREDI 11 AVRIL 2008 à 20h00.

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : Kugler Bertrand, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Schaeffer Jean-Marie, Wagner Dimitri, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Kern Olivier, Rabin André, Roth Marie-Thérèse, Jacob Linda,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Bertrand KUGLER,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Dresch Nadine

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : -/-

### **Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (28 mars 2008) = NEANT**

*Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :*

Le maire fait part aux membres du conseil municipal que les travaux concernant la tranche conditionnelle VOIRIE dans le bas de la Rue de la Fontaine (jonction avec la Rue de la Sarre) sont attribués à l'entreprise GARTISER TP de Saverne pour un devis total HT de 28.223,55 € et TTC de 33.755,37 €. Il rappelle que le devis qui avait été étudié et accepté lors de la précédente séance du Conseil Municipal (COLAS EST) n'était, en fait, pas complet et que, de ce fait, les travaux n'ont pu être attribués à COLAS (remise à niveau des remblais manquants par rapport au devis GARTISER). L'entreprise GARTISER a donc débuté les travaux le 31 mars dernier et les bordures de trottoirs sont posées. Monsieur André RABIN souhaite qu'à l'avenir la procédure d'attribution de travaux et les décisions du Conseil Municipal soient respectées (délibération et attribution des travaux par le conseil municipal).

Le maire informe les conseillers municipaux que le Conseil Général de la Moselle a rejeté l'ensemble des demandes de subventions sollicitées pour le programme de travaux 2008 notamment celle correspondant aux travaux de voirie dans la Rue de la Sarre. Une discussion sur les attributions de subventions départementales et sur le nouveau système de subventionnement du Conseil Général de la Moselle s'engage alors : le SACR (soutien à l'aménagement des communes rurales). Il ajoute qu'un reliquat de subvention reste à encaisser sur les travaux réalisés dans la Rue de la Fontaine. Le Maire précise qu'il va solliciter, auprès des services du Département de la Moselle, le virement du fond de ce reliquat attribué sur le programme « Rue de la Sarre ».

Le Repas annuel des Aînés de la commune a eu lieu cette année le Dimanche 6 avril. Le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur participation à cette journée (service...).

Le Maire informe le conseil municipal du début des travaux de test d'excavation (12.000 m3) sur la future ligne LGV Est, le long de la Route de Dolving (à proximité de l'entrée de la forêt privée PAX au Kohljungwald). La route de Dolving, entre la Sarre et la Ferme du Sarrewald, est limitée aux véhicules inférieurs à 5 tonnes et les camions y accèdent donc par le côté DOLVING. Un courrier avait été transmis à INEXIA sollicitant la création, pour accéder à ce site d'excavation et de concassage, d'un chemin spécifique. Les travaux ont débuté sans tenir compte de ce courrier. L'accès des véhicules d'excavation à la parcelle concernée s'est fait par la Route Forestière de la forêt PAX (barrière cadénassée forcée). Le maire profite de cette discussion pour rappeler les nombreuses procédures liées à la mise en place du parcours du TGV EST sur la ban de Sarraltroff.

### **ORDRE DU JOUR**

*Les différents points furent examinés comme suit :*

**Affectation du Résultat 2007 - Commune**

**Affectation du Résultat 2007 - Budget Annexe Forêts**

**Affectation du Résultat 2007 - Budget Annexe Lotissement**

**Affectation du Résultat 2007 - Budget Annexe Assainissement**

**Vote du Budget Primitif 2008 - Commune**

**Vote du Budget Primitif 2008 - BA Forêts**

**Vote du Budget Primitif 2008 - BA Lotissement**

**Vote du Budget Primitif 2008 - BA Assainissement**

**Forêt Communale - Travaux d'investissement 2008 - Devis ONF**

**Présentation de l'Avant Projet de Travaux de voirie RUE DE LA SARRE**

**Affaires Scolaires - Désignation des Membres du Conseil Municipal pour les Réunions des Conseils d'Ecoles**

**Mise en place des Commissions Intercommunales à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg**

**Abri de Bus Rue de la Forêt**

**Eclairage de Sarraltroff lors des Fêtes de Fin d'Année**

**Affectation du Résultat 2007 - Commune**

Le Conseil Municipal :

après avoir constaté les résultats figurant sur le compte administratif communal pour l'exercice 2007,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007,

## **VENDREDI 11 AVRIL 2008**

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2007 pour la section d'investissement est

de : - **39.757,85 €** (001 cumulé),

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2007 pour la section de fonctionnement est

de : + **288.605,06 €** (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- ~ virement à la section d'investissement, au compte 1068, afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2007, d'un montant de : **39.757,85,00 €**,
- ~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : **248.847,21,00 €**
- ~ affectation complémentaire de réserve : **0,00 €**
- ~ affectation au déficit reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'investissement) pour un montant de : **39.757,85 €**.
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : **0,00 €**.

#### **Affectation du Résultat 2007 – Budget Annexe Forêts**

Le Conseil Municipal :

après avoir constaté les résultats figurant sur le compte administratif B A Bois et Forêts pour l'exercice 2007,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007, constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2007 pour la section d'investissement est

de : + **17.481,03 €** (001 cumulé), constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2007 pour la section de fonctionnement est

de : + **93.788,97 €** (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- ~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2007, d'un montant de : **0,00 €**,
- ~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : **0,00 €**
- ~ affectation complémentaire de réserve : **0,00 €**
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'investissement) pour un montant de : **17.481,03 €**.
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : **93.788,97 €**.

#### **Affectation du Résultat 2007 – Budget Annexe Lotissement**

Le Conseil Municipal :

après avoir constaté les résultats figurant sur le compte administratif BA LOTISSEMENT pour 2007,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007, constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2007 pour la section d'investissement est

de : - **50.132,73 €** (001 cumulé),

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2007 pour la section de fonctionnement est

de : **0,00 €** (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- ~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2007, d'un montant de : **0,00 €**,
- ~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : **0,00 €**
- ~ affectation complémentaire de réserve : **0,00 €**
- ~ affectation au déficit reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'investissement) pour un montant de : **50.132,73 €**.
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : **0,00 €**.

#### **Affectation du Résultat 2007 – Budget Annexe Assainissement**

Le Conseil Municipal :

après avoir constaté les résultats figurant sur le compte administratif BA ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2007,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2007 pour la section d'investissement est

de : - **59.076,96 €** (001 cumulé),

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2007 pour la section de fonctionnement est

de : + **15.402,99 €** (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- ~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2007, d'un montant de : **0,00 €**,
- ~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : **0,00 €**
- ~ affectation complémentaire de réserve : **0,00 €**
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'investissement) pour un montant de : **59.076,96 €**.
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : **15.402,99 €**.

#### **Vote du Budget Primitif 2008 – Commune**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2008. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2008, faisant apparaître les sommes suivantes :

PROPOSITIONS DU MAIRE  
VOTES DU CONSEIL

##### **FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES	457.723,00 €
RECETTES	457.723,00 €

##### **INVESTISSEMENT :**

DEPENSES	844.648,00 €
RECETTES	844.648,00 €

#### **Vote du Budget Primitif 2008 – BA Forêts**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe FORETS 2008. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe FORETS 2008, faisant apparaître les sommes suivantes :

PROPOSITIONS DU MAIRE  
VOTES DU CONSEIL

##### **FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES	181.788,00 €
RECETTES	181.788,00 €

##### **INVESTISSEMENT :**

DEPENSES	37.981,00 €
RECETTES	37.981,00 €

#### **Vote du Budget Primitif 2008 – BA Lotissement**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT 2008. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT 2008, faisant apparaître les sommes suivantes :

PROPOSITIONS DU MAIRE  
VOTES DU CONSEIL

##### **FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES	120.032,00 €
RECETTES	120.032,00 €

##### **INVESTISSEMENT :**

DEPENSES	120.032,00 €
RECETTES	120.032,00 €

#### **Vote du Budget Primitif 2008 – BA Assainissement**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2008. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2008, faisant apparaître les sommes suivantes :

PROPOSITIONS DU MAIRE  
VOTES DU CONSEIL

##### **FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES	46.857,00 €
RECETTES	46.857,00 €

##### **INVESTISSEMENT :**

DEPENSES	249.505,00 €
RECETTES	249.505,00 €

#### **Forêt Communale – Travaux d'investissement 2008 – Devis ONF**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis des travaux Sylvicoles pour l'année 2008, émis par l'ONF, reflétant les sommes suivantes pour la section des Investissements : Travaux d'investissement = Dépressage en régénération FEUILLUS naturelle dans la parcelle forestière 11 pour un total estimatif HT de **2.500,00 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE les propositions du devis émis par l'ONF pour les travaux sylvicoles 2008 dont les sommes figurent ci-dessus. Il AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Présentation de l'Avant Projet de Travaux de voirie RUE DE LA SARRE**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avant projet de travaux de voirie pour la Rue de la Sarre préparé par le Bureau d'Etudes BEREST de Phalsbourg. Le devis chiffré s'élève à 206.013,50 € HT et à 246.392,15 € TTC. Le Maire présente également le plan des travaux sur l'ensemble de la Rue (voirie et trottoirs). Le maire rappelle que notre demande de subvention au Département de la Moselle n'a pas été acceptée. Une nouvelle demande sera présentée au Conseiller Général du Canton afin de bénéficier d'un reliquat d'aide. La décision sur la réalisation de ces travaux (subventionnés ou non) sera prise lors d'une prochaine réunion.

### **Affaires Scolaires - Désignation des Membres du Conseil Municipal pour les Réunions des Conseils d'Ecoles**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de désigner, suite aux dernières élections municipales, le délégué des élus du Conseil Municipal de Sarraltroff pour représenter, avec le Maire, la commune et la municipalité lors des réunions des conseils d'écoles (institutrices, parents d'élèves...). Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff décide de désigner :

- Monsieur André RABIN, Conseiller Municipal  
9 rue des Acacias 57400 SARRALTROFF

représentant, avec le Maire, du Conseil Municipal de SARRALTROFF aux réunions de conseils d'école.

### **Mise en place des Commissions Intercommunales à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg**

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la liste des commissions qui vont être installées à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et précise qu'il convient de déterminer les membres de ces commissions (parmi les délégués titulaires et suppléants de Sarraltroff auprès de la CCAS). Après discussion, le conseil municipal désigne comme membres :

1. La Commission des Finances (1 membre)  
Francis MATHIS
2. La Commission du Développement Economique (2 membres)  
Jean-Marc FILLINGER - Dimitri WAGNER
3. La Commission de la Gestion des Déchets (2 membres)  
Francis MATHIS - André HAJDUK
4. La Commission de l'Assainissement - Rivières (1 membre)  
Francis MATHIS
5. La Commission du Transport Public Pistes Cyclables (2 membres)  
Francis MATHIS - Dimitri WAGNER

### **Abri de Bus Rue de la Forêt**

Les conseillers municipaux souhaitent que le maire fasse procéder à la réhabilitation et remette en état (nettoyage - travaux d'entretien attenants...) l'abribus situé dans la montée de la Rue de la Forêt. Le maire prend acte de cette demande et fera procéder aux travaux de remise en état du petit local servant d'abribus (ouverture des murs, entretien...).

### **Eclairage de Sarraltroff lors des Fêtes de Fin d'Année**

Plusieurs conseillers municipaux émettent le souhait d'installer, pour les Fêtes de Fin d'Année un éclairage plus festif dans les rues de Sarraltroff, notamment sur la traversée du village (RD 43 - Sarrebourg - Fénétrange). Le maire propose à la Commission du Patrimoine, avec éventuellement la Commission Culturelle d'établir un projet chiffré sur la base de catalogues disponibles en mairie. Le conseil municipal délibérera sur ce point, après avis des commissions concernées, lors d'une prochaine réunion. Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et

(Salle du Conseil Municipal en Mairie) le VENDREDI 9 MAI 2008 à 20h00.

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : Kugler Bertrand, Weber Grégoire, Fillingier Jean-Marc, Schwartzberger Alain, Schaeffer Jean-Marie, Wagner Dimitri, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Kern Olivier, Rabin André, Roth Marie-Thérèse, Jacob Linda, Dresch Nadine (arrivée à 20 h 50),

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Bertrand KUGLER,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Geoffroy Albert

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : -/-

### **Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (11 AVRIL 2008) = NEANT**

*Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :*

Le maire fait part aux membres du conseil municipal de la réunion de travail qui s'est tenue au bas de la Rue des Vergers concernant l'installation de l'armoire technique NRA ZO pour internet en haut débit. Cette installation débutera le 15 juin prochain pour un branchement de connexion prévu en septembre 2008. Il informe également le conseil municipal que cette armoire sera connectée aux armoires PTT de France Télécom et en liaison directe avec le réseau de fibres optiques du Département RHD 57 passant à proximité. Cette installation a été validée sur le terrain entre la croix rurale au 20 rue de Sarrebourg et le poteau d'incendie situé au niveau du croisement Rue de Sarrebourg - Rue des Vergers.

La Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg va prochainement mettre en place, au sein des communes membres (dans les écoles et mairies), des collecteurs pour consommables informatiques (cartouches d'encre d'imprimante...).

L'inauguration du nouveau local des sapeurs pompiers, situé au 77 rue de Fénétrange, est programmée le 24 mai prochain. Le maire demande aux membres du conseil municipal d'assurer le service du vin d'honneur qui suivra la cérémonie officielle. Quelques travaux de finitions sont encore à réaliser, mais le local sera prêt pour son inauguration (carrelage dans la douche et les sanitaires...).

Les travaux de voirie de la tranche conditionnelle du bas de la Rue de la Fontaine, réalisés par GARTISER, sont à ce jour achevés (15 jours de travaux). L'adjoint ayant contrôlé les travaux lors de leur exécution signale au maire la présence d'un affaissement de la voirie au niveau du croisement avec la Rue des Jardins. Le maire prend note de cette observation et en fera acte lors du PV de réception des travaux avec l'entreprise.

Le maire remet à chaque conseiller municipal un document synthétisant le mode de fonctionnement d'un budget communal. Diverses questions sont alors évoquées sur le mode de calcul et la manière de préparer un budget.

Certains conseillers municipaux informent le maire que des véhicules non autorisés circulent fréquemment sur la liaison cyclable le long de la Sarre entre Sarraltroff et Sarrebourg-Hoff. Un courrier d'information sera transmis aux services de police et de gendarmerie compétents ainsi qu'à la Communauté de Communes.

### **ORDRE DU JOUR**

*Les différents points furent examinés comme suit :*

**Achat de Terrains - Rue des Mésanges**

**Echange de Terrains - Rue des Mésanges**

**Vente de Terrain - Rue de la Côte**

**Indemnité de Conseil du Receveur Municipal**

**Affaires scolaires - Regroupement intercommunal - Service de garde des enfants**

**Travaux de voirie à réaliser en 2008 - Subventions Départementales pour travaux**

**Contrat de maintenance des poteaux d'incendie de la commune**

**Mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs**

**Délégations du Conseil Municipal au Maire**

**Désignation du Délégué du TGI pour la mise à jour de la Liste Electorale**

**Recensement 2009**

**Travaux d'assainissement sur la commune**

**DIVERS**

### **Achat de Terrains - Rue des Mésanges**

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la possibilité d'acquérir, auprès de divers privés, 3 petites parcelles incluses depuis plusieurs années dans la voirie communale. Après délibération, le Conseil Municipal de la Commune de SARRALTROFF =

DECIDE d'acquérir de :

- Mr SCHMIDTENKNECHT Fabrice demeurant à 67270 MUZENHOUSE - 8, Rue St Blaise,

**VENDREDI 9 MAI 2008**

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances

- Mr SCHMIDTENKNECHT Martial demeurant à 67330 NEUWILLER LES SAVERNE – 14, Rue Batteuse,
- Mme RUBY Liliane épouse de GACHOTTE Pierre demeurant à 57790 NITTING – 34, Rue Abbé Jean X Colson,
- Mr et Mme DUVAL Francis – Sylvie née BARTYLLA demeurant ensemble à 57400 SARRALTROFF – 1, Rue des Mésanges,

Les parcelles dont la désignation suit : Commune de SARRALTROFF

- Section 2 N°299/65, lieudit « Petelacker » avec 0,39 are verger
- Section 2 N°DP, lieudit « Petelacker » avec 0,39 are verger
- Section 2 N°303/64, lieudit « Petelacker » avec 0,18 are verger

**Total : 0,96 are**

FIXE le prix de la transaction à un (1) euro symbolique,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte,

DECIDE que les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de la Commune de Sarraltroff.

### **Echange de Terrains – Rue des Mésanges**

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'échange des terrains suivants :

Monsieur BERGER Daniel demeurant à 57400 SARRALTROFF – Route de Hilbesheim

et Madame DEGRELLE Isabelle divorcée de BERGER Daniel, demeurant à 57400 HESSE – 1, Rue du Pont Rouge,

Cèdent à la Commune de SARRALTROFF la parcelle cadastrée : Section 2 N°abis/65, lieudit « Petelacker » avec 0,11 are,

En contre échange :

Des parcelles sises à SARRALTROFF (Moselle), cadastrées :

Section 2 N°a/65, lieudit « Petelacker » avec 0,03 are et Section 2 N°b/64, lieudit « Petelacker » avec 0,08 are, soit une superficie totale de 0,11 are,

Appartenant à la Commune de SARRALTROFF.

La valeur de chaque lot échangé est de CINQUANTE (50,-€) Euros.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune de SARRALTROFF.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune de SARRALTROFF, l'acte notarié d'échange.

### **Vente de Terrain – Rue de la Côte**

Le maire informe le conseil municipal d'une demande reçue en mairie concernant un achat de terrain communal dans la Rue de la Côte. Il s'agit de quelques mètres carrés situés entre l'habitation du demandeur et la voirie communale (section 1 – village – parcelle de la bâtisse = N° 332). Le but de cet achat est l'installation d'un système de chauffage par géothermie et les deux puits sont prévus à cet endroit. Le maire propose aux conseillers municipaux de débattre de cette vente. Après échange et délibération, les membres présents optent pour une vente au prix de 762,00 € l'are avec un minimum de 762,00 € la vente. Le maire rappelle qu'il est cependant nécessaire de borner et métrer la parcelle s'y rapportant (sur le plan communal, elle n'a pas de références cadastrales).

Le conseil municipal délibérera à nouveau après cette opération.

### **Indemnité de Conseil du Receveur Municipal**

Le Maire informe les membres présents que suite aux dernières élections municipales de mars 2008, le nouveau conseil municipal doit délibérer en faveur de l'attribution de l'Indemnité de Conseil et l'Indemnité de confection du Budget à Melle Joëlle METZ, receveur municipal à la Trésorerie de Fénétrange.

Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil des receveurs des communes et établissements publics locaux, considérant que le receveur municipal fournit à la collectivité des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;

Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983 instaurant l'indemnité de confection de budget d'un montant de 30,49 € pour les comptables et receveurs des collectivités locales,

le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer à Mademoiselle Joëlle METZ, Receveur Municipal, à compter du 1<sup>er</sup> JANVIER 2008 =

- l'indemnité de conseil calculée selon le tarif fixé à l'article 4 de cet arrêté, ceci au taux de 100 %,
- l'indemnité de budget de 30,49 € (montant annuel).

### **Affaires scolaires – Regroupement intercommunal – Service de garde des enfants**

Le maire rappelle aux membres présents le projet de regroupement scolaire intercommunal mis en place avec les communes de Oberstinzeln et Bettborn lors de la Rentrée Scolaire de septembre 2008 et que le Conseil Municipal souhaitait instaurer,

à cette occasion, à l'école, un service de garde des enfants de Sarraltroff lors des trajets en bus (allers vers Oberstinzeln-Bettborn et retours vers Sarraltroff d'une durée prévue de 20 minutes).

A ce sujet, une réunion a été organisée en mairie le 6 mai dernier avec les institutrices, les représentants des parents d'élèves et la commission communale des affaires scolaires. Il ressort de cette réunion que les parents sont plutôt favorables à la mise en place de ce service, dans un premier temps, durant le 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2008-2009 (sept. oct. nov. et déc. 2008) afin de connaître la participation à ce service.

Les institutrices proposent d'établir un questionnaire à l'attention des parents afin de cibler et de connaître leur avis quant à la mise en place d'un tel service. Une nouvelle réunion est prévue le 3 juin prochain afin de présenter les avis et demandes des parents concernés.

### **Travaux de voirie à réaliser en 2008 – Subventions Départementales pour travaux**

Le maire rappelle aux membres présents les projets de travaux de voirie programmés lors du vote du budget primitif communal 2008. Les travaux à réaliser prochainement sont les suivants = arrêt de bus sécurisé à l'école primaire (pour le regroupement scolaire) durant les vacances d'été – voirie du Chemin du Petit Stade et éventuellement la remise en état des affaissements du Parking du Cordonnier (face à la Quincaillerie). Les demandes de devis seront prochainement transmises aux entreprises de travaux publics.

Le maire informe également les membres du conseil municipal que le Département de la Moselle a récemment rejeté toutes nos demandes de subventions pour les travaux de voirie et notamment celle pour la voirie de la Rue de la Sarre, réalisation qui était programmée cette année. Il poursuit en précisant qu'un courrier a été transmis au Conseil Général de la Moselle sollicitant le transfert du solde de subventions disponible sur le programme Rue de la Fontaine vers le programme Rue de la Sarre. Nous sommes actuellement dans l'attente d'une réponse à notre demande.

### **Contrat de maintenance des poteaux d'incendie de la commune**

Le maire fait part aux membres du conseil municipal de la proposition de contrat présenté par la Société TAO GROUPE de Créhange pour assurer la maintenance annuelle des poteaux d'incendie de la commune. Ce contrat est prévu et serait signé pour TROIS années avec une somme à payer de 1.969,80 € TTC l'année pour 27 poteaux traités.

Le conseil municipal, après discussion des éventuels travaux à entreprendre dans le cadre de ce contrat, ne souhaite pas s'engager pour trois ans et rejette la proposition de la Société TAO GROUPE. Il décide de ne pas signer de contrat de maintenance. Les travaux sur les poteaux d'incendie se feront au fur et à mesure de leur nécessité.

### **Mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les dispositions du Code Général des Impôts concernant la mise en place, dans chaque commune suite au renouvellement des conseils municipaux, de la Commission Communale des Impôts Directs. Cette commission, désignée conjointement par le conseil municipal et les services des impôts a pour objectif l'étude, la mise à jour et la validation des « listes N 41 » issues des services des impôts. Cette liste recense les nouvelles constructions et les changements d'affectations constatées sur les terrains du ban communal.

Le maire explique que le conseil municipal doit nommer 12 titulaires et 12 suppléants pour compléter la demande des services des impôts. Les impôts, quant à eux, choisiront 6 titulaires parmi les 12 proposés et 6 suppléants parmi les 12 proposés. Le conseil municipal, après discussion, propose au maire de réunir prochainement la commission communale des finances afin de désigner des 24 personnes.

### **Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les dispositions du C.G.C.T. (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal de SARRALTROFF décide à l'unanimité, et pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du C. de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

#### **Désignation du Délégué du TGI pour la mise à jour de la Liste Electorale**

Le maire donne lecture du courrier du Tribunal de Grande Instance de Metz concernant la désignation d'un délégué du Conseil Municipal pour assurer la vérification et la validation annuelles de la liste électorale de la commune. Après discussions, le conseil municipal accepte la désignation de :

Titulaire	Monsieur Jean-Marc FILLINGER 3 <sup>e</sup> Adjoint au Maire
Suppléant	Monsieur Alain SCHWARTZENBERGER 4 <sup>e</sup> Adjoint au Maire

pour valider la liste électorale de la commune (représentant du TGI).

#### **Recensement 2009**

Le maire informe le conseil municipal que le recensement de la population de la commune, réalisé conjointement avec l'INSEE, aura lieu en janvier – février 2009 (le précédent date de début 2004 – 5 ans). Il est nécessaire de prévoir la désignation d'un coordonnateur recensement en mairie ainsi que celle de deux agents recenseurs sur le terrain (deux districts – secteurs – sur la commune).

Le maire propose que le secrétaire de mairie occupe le poste de coordonnateur.

Monsieur André Rabin, conseiller municipal, propose sa candidature pour occuper le poste d'agent recenseur d'un des deux districts.

Le maire prend acte de cette proposition mais souhaite cependant se renseigner auprès des services de l'INSEE pour savoir si un élu (adjoint ou conseiller municipal peut occuper le poste d'agent recenseur). Une réponse sera donnée lors de la prochaine réunion.

#### **Travaux d'assainissement sur la commune**

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion s'est déroulée en mairie avec les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et le Bureau d'Etudes BEREST sur la validation du plan pluriannuel de travaux d'assainissement sur le ban communal. Il remet à chaque conseiller municipal un tableau chiffré représentant la prévision, d'une part pour la commune et d'autre part pour la communauté de communes, des travaux à réaliser. Les membres présents prennent acte de cet important chiffrage et de la somme qui sera à imputer aux prochains travaux annuels d'assainissement.

#### **DIVERS**

##### **A. Nettoyage de la façade de l'Ecole Primaire**

Plusieurs conseillers municipaux souhaitent la prévision de travaux de nettoyage de la façade principale de l'école primaire). Le maire prend note de cette demande et propose d'inscrire ces travaux dans le cadre d'un programme de ravalement de façades l'an prochain qui pourrait éventuellement être soumis à une demande de subvention.

##### **B. Projet « Illuminations de Noël »**

Suite à la demande de plusieurs conseillers municipaux lors d'une précédente réunion, Monsieur Jean Marc FILLINGER, 3<sup>e</sup> adjoint, présente au conseil municipal une proposition d'achat et d'équipement de luminaires extérieurs pour les Fêtes de Fin d'Année. Le budget proposé s'échelonne sur 4 années. Un premier investissement de 4100 € pour 2008 est présenté. Un éventuel renouvellement de cette

somme serait à prévoir en 2009, 2010 et 2011. Monsieur Fillinger présente les différents modèles de luminaires choisis sur un catalogue.

Après discussion, le conseil municipal prend acte de ce projet et demande au maire de prévoir éventuellement une réunion avec les commissions concernées pour affiner au maximum les travaux et acquisitions à entreprendre dans ce dossier (devis auprès d'entreprises, de fournisseurs...).

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 00.

## **LUNDI 16 JUIN 2008**

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances

(Salle du Conseil Municipal en Mairie) le LUNDI 16 JUIN 2008 à 20h30.

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : Kugler Bertrand, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Schwartzberger Alain, Schaeffer Jean-Marie, Geoffroy Albert, Wagner Dimitri, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Rabin André, Roth Marie-Thérèse, Jacob Linda, Dresch Nadine (arrivée à 21 h 15),

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Bertrand KUGLER,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Kern Olivier

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** :-/-

#### **Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (9 MAI 2008) = NEANT**

*Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :*

Une alerte incendie a été déclenchée à l'école primaire et à l'école maternelle le 12 juin dernier dans l'après-midi. L'ensemble des élèves était sorti en moins de 3 minutes. C'est Grégoire Weber, 2<sup>e</sup> Adjoint, qui a assisté aux deux exercices. Il rapporte que les deux sirènes du primaire (rez de chaussée et étage) ne sont pas connectées en réseau (quand une sonne, l'autre ne sonne pas). Une pile est à changer sur l'alarme de la maternelle.

La Fontaine de la Rue de la Fontaine est en fonction. Une fuite a été décelée sur un tuyau. L'entreprise ayant installé la fontaine sera informée de cette fuite afin de réaliser les travaux de réparation.

Une réunion publique d'information est prévue à la salle des fêtes de Sarraltroff sur le regroupement scolaire mis en place en septembre 2008. Les parents d'élèves seront invités par les institutrices. Cette réunion est organisée conjointement avec les services de l'Inspection Académique et des Transports du Département de la Moselle pour les bus. Elle est prévue pour les 3 trois communes concernées par le RPI : Sarraltroff, Oberstinzel et Bettborn.

Le NRA ZO pour internet en haut débit sera installé fin du mois de juin – début juillet. Nous attendons la permission de voirie du Département de la Moselle pour débiter l'installation de l'armoire par Moselle Télécom.

Une étude est en cours pour mettre en place une programmation sur les chaudières des écoles primaire et maternelle.

Le recensement de la population sera réalisé sur Sarraltroff en Janvier – Février 2009. Légalement, un élu du conseil municipal ne peut effectuer les opérations incombant à un agent recenseur (cf. N°11 du CM du 09/05/2008). La commune recherchera donc deux personnes souhaitant effectuer le recensement (agents recenseurs sur les deux secteurs de la commune).

La Commission Communale d'Aménagement Foncier, suite aux dernières élections, va être renouvelée. Un appel à candidatures sera mis en place dans les deux panneaux d'affichage de la commune pour recevoir les candidatures des PROPRIETAIRES FONCIERS. Ceux-ci seront désignés par vote secret par le Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

#### **ORDRE DU JOUR**

*Les différents points furent examinés comme suit :*

**Forêt Communale - Prévision des Coupes 2009**

**Forêt Communale - Destination des Coupes 2009**

**Forêt Communale - Approbation de l'Etat d'Assiette 2010**

**Mise en place de la Journée de Solidarité pour les Employés Communaux**

**Décisions Modificatives de Crédits - Régularisations Budgétaires 2008**

**Admission en Non Valeur**

**Travaux sur les Feux Tricolores - Demande de Subvention AMENDES DE POLICE**

**Amendes de Police 2006 - Réalisation de Travaux sur la Voirie**

## Programme de Travaux 2008

### Poste de Secrétaire de Mairie – Modification de la durée hebdomadaire

#### DIVERS

#### Forêt Communale – Préviation des Coupes 2009

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la programmation des travaux sylvicoles à réaliser dans la forêt communale de Sarraltroff au cours de l'exercice 2009 et l'état des coupes à prévoir au cours du même exercice à savoir (dans les parcelles 12, 13, 17, 18) =

Volumes prévisionnels façonnés	874 m <sup>3</sup>	(bois d'œuvre)
Volumes prévisionnels bois de feu	00 m <sup>3</sup>	(bois d'industrie)
Volumes prévisionnels non façonnés	1248 m <sup>3</sup>	(non façonnés)
Estimation de la recette brute HT se rapportant à ces travaux :	60.690,00 €	
Estimation de la dépense totale se rapportant à ces travaux :		non connue - (hors TVA)
Estimation de la recette nette =	60.690,00 €	

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour =

ACCEPTE le programme de travaux sylvicoles ainsi que la prévision des coupes pour l'année 2009 tel qu'ils ont été présentés par les services de l'ONF,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### Forêt Communale – Destination des Coupes 2009

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 14 voix pour : DECIDE la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2009 comme suit :

- COUPES N° 12 – 13 – 17 – 18 VENTES DE GRUMES FACONNEES ET VENTE AMIABLE sur pied ou délivrance de HOUPIERS ou de STERES FACONNES,

Le conseil municipal :

CONFIE la maîtrise d'œuvre de l'exploitation des grumes à l'ONF,

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants et à fixer les délais d'exploitation (façonnage et débardage),

DECIDE que les produits ainsi que les découpes seront désignés en collaboration avec l'Agent ONF,

FIXE la mise à prix de vente des HOUPIERS à 11,00 €uros HT le stère, (ONZE EUROS HT),

PREND ACTE que les lots de fonds de coupes seront réalisés par l'ONF aux tarifs suivants :

Matérialisation des lots : 1,60 € le stère,

Réception des lots : 0,90 € le stère,

Facturation des lots : 0,50 € le stère,

FIXE le prix de vente des stères façonnés à 40,00 €uros le stère, (QUARANTE EUROS),

DECIDE que les grumes seront vendues par l'ONF par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produits.

#### Forêt Communale – Approbation de l'Etat d'Assiette 2010

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 14 voix pour : APPROUVE l'inscription à l'Etat d'Assiette pour l'exercice forestier 2010 des coupes suivantes = PARCELLES 15, 5, 6a, 18, 9.

#### Mise en place de la Journée de Solidarité pour les Employés Communaux

Le maire présente au conseil municipal le dossier de mise en place de la Journée de Solidarité pour les Employés Communaux. Jusqu'à présent, et depuis l'instauration de cette journée, sa date était fixée au Lundi de Pentecôte. Aujourd'hui, le conseil municipal doit délibérer pour la mise en place d'un nouveau mode de calcul pour cette journée de travail non rémunérée. Après délibération, le conseil décide la mise en place de la Journée de Solidarité par déduction d'heures supplémentaires. Ces heures, suivant le cas, ne seront pas rémunérées :

CAS POUR UN AGENT À TEMPS PLEIN déduction de 7 heures supplémentaires non rémunérées,

CAS POUR UN AGENT À TEMPS PARTIEL déduction de 7 heures supplémentaires non rémunérées calculées au prorata du temps hebdomadaire.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### Décisions Modificatives de Crédits – Régularisations Budgétaires 2008

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de voter trois décisions modificatives de crédits afin de régulariser le budget primitif bois et forêts

2008 ainsi que le budget primitif lotissement 2008 (contrôle de légalité). Pour cela, les écritures suivantes sont nécessaires :

**SUR LE BUDGET BOIS ET FORETS 2008 :** Ajout du résultat de clôture 2006 (fonctionnement)

article 002 + 22.204,00 €

article 6522 + 22.204,00 €

**SUR LE BUDGET COMMUNAL 2008 :** Transfert du 6522 du budget bois et forêts sur le 774 et augmentation du 6748 : virement au budget lotissement

article 774 + 22.204,00 €

article 6748 + 22.204,00 €

**SUR LE BUDGET LOTISSEMENT 2008 :** Encaissement du virement du budget communal sur le 774, diminution de l'article 6045 pour équilibrer le 023 – 021 et créer la ligne budgétaire manquante au 002 :

article 6045 - 27.929,00 €

article 774 + 22.204,00 €

article 023 + 50.133,00 €

article 021 + 50.133,00 €

article 002 + 50.133,00 €

Après délibération, le conseil municipal VOTE les crédits complémentaires et APPROUVE les modifications budgétaires ci-dessus mentionnés. Il AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### Admission en Non Valeur

Le Maire informe les conseillers municipaux de l'état des recettes facturées et non encaissées à ce jour et dont le détail figure ci-dessous :

RUBY Jean Luc 40,00 € (année 2004),

EARL de l'Arche - Mr SCHMITT Eric 62,97 € (année 2007),

SAGA PUBLICITE 13,80 € (année 2007),

soit un total de 116,77 €.

Il ajoute que la Trésorerie de Fénétrange nous informe, qu'après plusieurs recherches, ne pourra encaisser cette somme (116,77 € au total). Il est donc nécessaire d'établir une admission en non valeur pour les 116,77 € qui ne pourront être encaissés. Après délibération, le conseil municipal :

- PREND ACTE et ACCEPTE l'admission en non valeur des recettes mentionnées ci-dessus pour un total de = 116,77 €,

- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### Travaux sur les Feux Tricolores – Demande de Subvention AMENDES DE POLICE

Le maire présente aux Conseillers Municipaux les prévisions de travaux à réaliser pour la mise aux normes des feux tricolores situés au centre de la Commune (croisement RD43 - RD46). Il donne lecture du devis s'y rapportant présenté par la Société SAGEM de Paris d'un montant total de 25.014,00 € HT et de 29.916,74 € TTC (travaux de génie civil compris). Le Maire ajoute qu'il est possible de solliciter, dans le cadre de ces travaux, une subvention de type « Amendes de Police » au Département de la Moselle. Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff :

ACCEPTE la réalisation des travaux de mises aux normes des feux tricolores, ceci conformément aux données techniques mentionnées sur le devis présenté par la Société SAGEM,

SOLLICITE auprès des services du Département de la Moselle, la Subvention AMENDES DE POLICE pour ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### Amendes de Police 2006 – Réalisation de Travaux sur la Voirie

Le maire fait part au conseil municipal d'un courrier de la Sous Préfecture de Sarrebourg nous informant d'un versement de subvention de type « Amendes de Polices », s'établissant d'après un pourcentage des infractions et contraventions relevées sur le ban communal de Sarraltroff en 2006. La somme correspondant à cette recette est de 1.490,00 €. Le maire précise que cette somme doit, logiquement, être utilisée pour réaliser des travaux visant à améliorer la sécurité routière. Le maire propose alors au conseil municipal d'imputer cette somme à la remise en peinture des passages piétons de la commune, à la création d'un nouveau passage piétons « Rue de Hilbesheim », à la création de bandes de places de parking au bas de la Rue de la Fontaine et éventuellement à l'installation de panneaux indicateurs de vitesse (radar de type « VOUS ROULEZ A ... KM / H ») pour les véhicules entrant dans Sarraltroff (1 coté Sarrebourg et 1 coté Oberstintzel). Le conseil municipal, après discussion, accepte ces propositions et sollicite le maire pour obtenir et présenter, lors d'une prochaine réunion, les devis s'y rapportant.

#### Programme de Travaux 2008

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal les sommes inscrites au budget primitif communal 2008 et les différents programmes de travaux d'investissement votés. La liste arrêté par le conseil municipal est la suivante : création d'un arrêt de bus sécurisé Rue de Hilbesheim (transport scolaire du regroupement inter-communal) : devis en cours ; remise en état du parking de la Place du Cordonnier (face à la Quincaillerie SINS) : devis en cours ; voirie sur le Chemin du Petit Stade : devis en cours ; installation d'un portail et de grilles à la cour de l'école primaire (un devis de 4.178,75 € HT en acier galvanisé et un devis de 3.631,87 € HT en aluminium couleur ont été réceptionnés pour ces travaux : c'est le devis de 4.178,75

€ HT qui a été retenu : acier galvanisé), aménagement de la Rue de la Sarre (dossier en cours chez BEREST : avis d'appel d'offres dans la presse avant fin juin), la réfection des menuiseries extérieures et du ravalement du mur de la mairie (dossier de subvention DGE accepté par la Sous Préfecture : 35 % des travaux HT), ordinateurs et salle informatique à l'École (dossier de subvention DGE accepté par la Sous Préfecture : 35 % des travaux HT), installation d'une aire de jeux (le maire présente un devis de la Société SATD pour env. 18.000 € TTC) = le conseil municipal souhaite étudier ce dossier plus sérieusement avant de prendre une décision sur sa réalisation, notamment sur l'emplacement choisi (à proximité peut être de la piste cyclable de la Sarre), sur les équipements et sur leur destination (âge des enfants...) enfin la réalisation d'un terrain de pétanque près du nouveau local des sapeurs pompiers (Route de Fénétrange).

#### **Poste de Secrétaire de Mairie – Modification de la durée hebdomadaire**

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Secrétaire de Mairie effectue actuellement, et depuis le passage aux 35 heures, une durée hebdomadaire de travail à Sarraltruff équivalent à 21 h 30. Il propose, pour des raisons d'emploi accru, de réévaluer cette durée à 25 h 00 par semaine. Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltruff : **ACCEPTE** le passage de la durée hebdomadaire du poste de Secrétaire de Mairie de 21 h 30 à 25 h 00, soit une augmentation de 3 h 30 par semaine, ceci à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **DIVERS**

##### **A. Site INTERNET de la Commune**

Monsieur André RABIN souhaite ensuite prendre la parole concernant la création du site internet de la commune. Il propose la participation gratuite d'une personne de sa famille pour cette réalisation. Le maire prend acte de cette proposition. Il en sera discuté lorsque Sarraltruff sera raccordé au Haut Débit, vu qu'à l'heure actuelle la connexion internet de la Mairie n'est ni rapide, ni pratique (ligne téléphonique occupée...). C'est un dossier à relancer en septembre-octobre 2008.

##### **B. Ligne LVG EST = Recherches Archéologiques**

Le maire informe le conseil municipal que les recherches archéologiques préventives sur la future ligne LGV EST (à gauche et le long de la Route de Dolving) se sont révélées fructueuses : découverte de ruines et d'une statuette... Plus d'informations ultérieurement.

##### **C. Nettoyage de la Façade de l'École Primaire**

Le maire, suite à une observation émise lors de la précédente réunion, informe le conseil municipal que les Sapeurs-Pompiers de Sarrebourg, avec leur camion grande échelle, ont proposé leur aide à la commune pour assurer l'assistance de l'ouvrier communal pour nettoyer la façade de l'école primaire noircie par les intempéries (coté pluie).

##### **D. Situation du LOTISSEMENT « LES PRUNELLES »**

Le maire informe le conseil municipal que la Société ALPHA AMENAGEMENT souhaite acquérir un terrain communal en vue de le viabiliser et de vendre, après travaux, des parcelles de lotissement. La surface de ces parcelles correspondrait à 6-7 ares. Le maire rappelle que la commune est propriétaire d'un terrain d'env. 1 ha au lieu dit « Les Cotes du Messes » en section 16 et qu'elle souhaitait la viabiliser, ceci dans le cadre de la création d'un lotissement de 9 places. Après discussions, le conseil municipal n'est pas opposé à cette idée et souhaite réétudier cette demande plus précisément lors d'une prochaine réunion. Il désire obtenir plus d'informations sur le projet de la Société ALPHA AMENAGEMENT avant de prendre sa décision. Le maire prend acte de cet avis et en reparlera lors d'une prochaine réunion.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 00.

## **VENDREDI 4 JUILLET 2008**

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances

(Salle du Conseil Municipal en Mairie) le vendredi 4 juillet 2008 à 20h00.

**PRÉSIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : Kugler Bertrand, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Schwartzberger Alain, Schaeffer Jean-Marie, Geoffroy Albert, Wagner Dimitri, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Kern Olivier, Rabin André, Roth Marie-Thérèse, Dresch Nadine,

**SECRETARE DE SEANCE** : Bertrand KUGLER,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Jacob Linda

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : -/-

#### **Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (16 JUIN 2008) = NEANT**

*Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :*

Le Républicain Lorrain a distribué la semaine passée l'Annuaire des Maires de la Moselle à chaque foyer de la commune.

L'installation et la connexion du NRA ZO pour le haut – débit sur Sarraltruff sont reportées d'un mois à savoir octobre 2008 (information par Email de Moselle Télécom).

Le maire remet à chaque conseiller municipal un document établi par le Département de la Moselle et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse concernant le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble du département avec un comparatif des données de Sarraltruff.

Le SIVUT du Pays de Sarrebourg est officiellement dissous. Il a transmis ses compétences au Pays de l'Arrondissement de Sarrebourg qui a été créé dans la foulée.

Le Département de la Moselle (Conseil Général) nous sollicite pour créer la Commission Communale d'Aménagement Foncier, notamment la désignation des représentants des propriétaires fonciers sur le ban communal de Sarraltruff. Une annonce a été insérée dans la presse locale et des affiches sont apposées aux panneaux d'affichage. Trois représentants titulaires et deux représentants suppléants seront désignés par le Conseil Municipal (élection à bulletins secrets). La désignation se fera lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

#### **ORDRE DU JOUR**

*Les différents points furent examinés comme suit :*

**Installation de trois indicateurs de vitesse – Demande de Subvention « Amendes de Police »**

**Travaux 2008 – Voirie et Divers**

**Situation du Lotissement LES PRUNELLES**

**Mise en place d'un règlement « MARCHES PUBLICS »**

**Vente d'un terrain communal RUE DE LA FORET**

**Délégations du Conseil Municipal au Maire**

**Poste d'Aide Maternelle**

**Dossier GARDE EXTRA SCOLAIRE**

#### **DIVERS**

**A. Dossier « ILLUMINATIONS DE NOEL »**

**B. Gestion de la Bibliothèque**

**Installation de trois indicateurs de vitesse – Demande de Subvention « Amendes de Police »**

Le maire présente aux Conseillers Municipaux le devis de la Société DATA COLLECT installée à KERPEN en Allemagne pour l'acquisition de trois indicateurs de vitesse (avec panneaux solaires pour l'alimentation électrique) pour véhicules, de type radar « VOUS ROULEZ A ... KM/H ». Le devis s'élève à un total de 8.082,00 € HT pour les 3 appareils. Le Maire précise que, dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière sur le ban communal, cette acquisition peut faire l'objet d'une demande de subvention départementale de type « AMENDES DE POLICE ». Les trois appareils seraient installés :

1 x Rue de Sarrebourg RD 43 dans le sens Sarrebourg – Fénétrange  
1 x Rue de Fénétrange RD 43 dans le sens Fénétrange – Sarrebourg  
1 x Rue de Hilbesheim RD 46 dans le sens Hilbesheim – Centre du Village.

Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltruff :

**ACCEPTE** l'acquisition des trois appareils indicateurs de vitesse conformément aux données techniques mentionnées sur le devis présenté par la Société DATA COLLECT,

**SOLLICITE** auprès des services du Département de la Moselle, la Subvention AMENDES DE POLICE pour cette acquisition,

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **Travaux 2008 – Voirie et Divers**

Le Maire rappelle le programme des travaux voté et accepté lors du vote du Budget Primitif 2008. Il présente les devis réceptionnés en mairie concernant notamment : les travaux de voirie GARTISER pour un total de 44.948,00 € HT (arrêt de bus à l'école – Chemin du Petit Stade – Parking Place du Cordonnier),

l'éclairage public Rue de la Forêt SASSO pour 12.330,00 € HT (choix des lampadaires par le Conseil Municipal),

le ravalement de la Mairie (coté RD43) Devis IERONE pour 15.358,38 € HT,

les fenêtres et porte de la Mairie Devis FERMOBA pour 10.349,66 € (devis à revoir et à solliciter auprès d'autres entreprises),

la Salle informatique à l'école Devis MAGNUS en cours (14 ordinateurs) et KIRCHNER pour le mobilier : 3.968,33 € HT,

l'installation d'un portail à l'école HB SERRURERIE pour 4.178,75 € HT, travaux prévus vers le 15-20 juillet,

l'installation de 3 indicateurs de vitesse DATA COLLECT (subvention Amendes de Police en cours) pour 8.082,00 €,

la voirie Rue de la Sarre Estimation BEREST pour 177.000,00 € HT = l'ouverture des offres de prix est programmée le MERCREDI 9 JUILLET prochain avec un début des travaux prévu en septembre 2008.

Après discussion, le conseil municipal valide les travaux et devis présentés.

### **Situation du Lotissement LES PRUNELLES**

Le maire rappelle la proposition reçue en mairie de la Société ALPHA AMENAGEMENT qui souhaite acquérir un terrain communal en vue de le viabiliser et de vendre, après travaux, des parcelles de lotissement. La surface de ces parcelles correspondrait à 6-7 ares. Le maire ajoute que la commune est propriétaire d'un terrain d'env. 1 ha au lieu dit « Les Cotes du Messe » en section 16 et qu'elle souhaitait la viabiliser, ceci dans le cadre de la création d'un lotissement de 9 places.

A première vue, la Société ALPHA AMENAGEMENT a émis un accord tacite sur l'opportunité de cette réalisation. Il est nécessaire maintenant d'en déterminer les clauses et termes. Ces deux points feront l'objet d'une discussion lors d'une prochaine réunion.

### **Mise en place d'un règlement « MARCHES PUBLICS »**

Le Maire présente aux membres du conseil municipal un projet de règlement pour la mise en place et la signature de marchés publics. Il donne lecture d'un modèle de règlement établi par la Trésorerie de Fénétrange conjointement avec la Trésorerie Générale de la Moselle. Le conseil municipal valide le présent règlement en précisant toutefois qu'il reste cependant à déterminer, dans le cadre d'une ouverture de plis suite à appels d'offres, les « critères » de sélection et de choix des entreprises (critères établis en pourcentages).

Le maire prend acte de cette décision et sollicitera prochainement la Commission Communale d'Appels d'Offres lors d'une prochaine réunion pour déterminer les critères de choix des entreprises.

### **Vente d'un terrain communal RUE DE LA FORET**

#### **CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 28 DECEMBRE 2007**

Le maire fait part au conseil municipal d'une demande reçue en mairie concernant la propriété de Monsieur Serge BARBI qui a été vendue récemment à Monsieur et Madame THIEULIN (1 rue des Chênes). Dans les années 1980 - 1982, Monsieur Serge BARBI avait souhaité acquérir une parcelle du domaine public communal longeant sa propriété du Coté « Rue de la Forêt ». Le Conseil Municipal avait délibéré favorablement à cette transaction (en date du 30 JUIN 1981) ceci pour un prix minimum de vente de la parcelle de 5000 francs.

Suite à cette délibération, la parcelle a été bornée par Mr LAMBERT, géomètre (PV d'Arpentage du 4 décembre 1981), et porte actuellement, sur le plan cadastral, le N° 433 en Section 16 d'une contenance de 0 a 85 ca. Cependant, aucune suite notariale n'a été donnée à cette vente.

Il convient aujourd'hui de régulariser cette situation en réalisant, chez le notaire, la vente de la parcelle N° 433 - Section 16 à Monsieur et Madame Alain THIEULIN.

Le conseil municipal, après délibération est d'avis d'accepter la vente de ce bien à Monsieur et Madame Alain THIEULIN. Le prix de vente de la parcelle (anciennement 5.000,00 francs minimum la vente) est actualisé à 762,00 € minimum la vente. Le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Délégations du Conseil Municipal au Maire**

#### **CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 9 MAI 2008**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les dispositions du C.G.C.T. (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal de SARRALTROFF décide à l'unanimité, et pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le mon-

tant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

- D'intenter au nom de la commune, en Juridictions Administrative, Civile et Pénale, en 1<sup>ère</sup> Instance et Appel, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite d'une somme totale de 5.000,00 € ;
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

### **Poste d'Aide Maternelle**

Le maire informe le conseil municipal que l'aide maternelle (Isabelle OSWALD) mettra fin à son contrat le 31 août 2008. Il est donc nécessaire de recruter une personne éventuellement susceptible de bénéficier d'un contrat aidé (Contrat Accompagnement Emploi - CAE - ou Contrat d'Avenir - CAV) au 1<sup>er</sup> septembre 2008 pour assurer les fonctions d'aide maternelle. Le maire informe le conseil municipal que les quotas de personnels susceptibles d'être affiliés à ces contrats aidés sont de moins en moins nombreux et qu'il devient de plus en plus difficile d'en bénéficier. Le conseil municipal prend acte de cet état de fait et sollicite le maire pour entreprendre les démarches nécessaires au recrutement d'une personne en contrat aidé (si possible). Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **Dossier GARDE EXTRA SCOLAIRE**

Le maire rappelle le projet de mise en place d'un service de garde extra-scolaire à la rentrée de septembre 2008. Ce service est destiné à garder les enfants avant et après les heures de classe (1/4 d'heure à 1/2 heure) et lors des retours des bus venant de Bettborn et Oberstinzeln dans le cadre du regroupement scolaire. C'est une salle située au rez de chaussée de l'école primaire qui sera aménagée à cet effet. Le maire propose au conseil municipal d'étudier, pour la rentrée scolaire, la possibilité de recrutement d'un agent pour, d'une part, garder les élèves et d'autre part, assurer l'ouverture et l'accueil à la bibliothèque. La garde extra scolaire serait mise en place pour une durée d'essai de 4 mois (1<sup>er</sup> trimestre scolaire = septembre - octobre - novembre et décembre 2008). Suivant la fréquentation et l'intérêt portés à ce service, il pourra éventuellement être prolongé sur le reste de l'année scolaire.

Le conseil demande au maire de prendre toutes les informations nécessaires pour la création de ce poste auprès des services de l'ANPE de Sarrebourg (éventuellement la mise en place d'un contrat aidé CAE - CAV).

### **DIVERS**

#### **A. Dossier « ILLUMINATIONS DE NOEL »**

Le maire passe ensuite la parole à Monsieur Jean-Marc Fillinger qui rappelle la prévision d'acquisition de luminaires pour les fêtes de fin d'année. Les conseillers municipaux se déplacent dans la cour d'école afin de repérer, sur le site d'installation du premier projet (hiver 2008-2009), l'emplacement et les modèles de décorations proposés. Le conseil municipal valide le projet tel qu'il a été présenté, soit un devis s'élevant à 4.300,00 € HT (Sté LAPLACE de Sarrebourg) pour l'installation et la fourniture du matériel.

#### **B. Gestion de la Bibliothèque**

Madame Nadine Dresch souhaite ensuite solliciter l'aide des membres du conseil municipal pour réaliser la modification de l'emplacement des mobiliers de la bibliothèque municipale. Elle prévoit également d'effectuer un « désherbage » des ouvrages à disposition (tous les anciens livres disponibles au public seront remplacés par de nouveaux ouvrages).

Les conseillers municipaux prennent acte de cette demande et attendent qu'une date soit fixée pour réaliser ces travaux.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 00.

## **LUNDI 8 SEPTEMBRE 2008**

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances

(Salle du Conseil Municipal en Mairie) le lundi 8 septembre 2008 à 20h00.

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : Kugler Bertrand, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Schaeffer Jean-Marie, Geoffroy Albert, Wagner Dimitri, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Kern Olivier, Rabin André, Roth Marie-Thérèse, Dresch Nadine (arrivée à 20h30),

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Bertrand KUGLER,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Schwartzberger Alain, Jacob Linda

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : -/-

### **Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (4 JUILLET 2008) = NEANT**

*Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :*

La subvention du Ministère de l'Intérieur de 10.000,00 € pour les travaux de construction du local Sapeurs Pompiers a été encaissée durant le mois d'août dernier.

Le Département de la Moselle a accepté le transfert du solde de subvention Rue de la Fontaine sur le programme Rue de la Sarre.

Une sortie en forêt avec l'Agent ONF est prévue le Vendredi 12 septembre prochain à partir de 17 h 00. Le rendez-vous est fixé, pour les conseillers municipaux qui le souhaitent, devant la mairie.

La Fête Patronale aura lieu cette année le samedi 27 septembre et dimanche 28 septembre. Le forain installant habituellement son manège d'Autos Tamponneuses nous a informé qu'il ne pourra pas s'installer à Sarraltroff cette année. A voir si un autre forain pourra installer son manège à la place...

De nombreux travaux ont été réalisés lors de l'été : pose d'un portail à l'école primaire, arrêt de bus Rue de Hilbesheim (transports scolaires du regroupement), remise à niveau du Parking du Cordonnier, lavage de la façade de l'école primaire (mise en peinture des planches sous toit).

Concernant le dossier HAUT DEBIT, l'armoire NRA ZO a été installée durant l'été (électricité posée le 20 août). Il reste maintenant à réaliser les branchements « Ligne Téléphonique – Fibre Optique » au cours du mois d'octobre. La connexion devrait être effective entre fin octobre et mi-novembre.

Nous avons constaté le Dimanche 7 septembre des dégradations et effractions au local du Stade Municipal (vitres brisées...). Les services de la Gendarmerie de Fénétrange ont été informés et une enquête a été ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

*Les différents points furent examinés comme suit :*

#### **Compte Rendu de la Rentrée Scolaire 2008-2009**

#### **Création d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>e</sup> Classe – Ecole Maternelle**

#### **Création d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>e</sup> Classe – Bibliothèque et Accueil extra-scolaire**

#### **Commission Communale d'Aménagement Foncier – Désignation des Propriétaires Fonciers et des représentants du Conseil Municipal**

#### **Réforme de la Taxe Publicitaire**

#### **Admission en NON VALEUR – SAGA PUBLICITE**

#### **Communauté de Communes – Présentation du projet de transports publics communautaire**

#### **Dossier des travaux en cours et à réaliser**

#### **Travaux 2009 – Prévision et mise en place du PACTE 57 – Subventions Départementales**

#### **Dossier ASSAINISSEMENT COMMUNAL – Agence de l'Eau et Communauté de Communes**

#### **Recensement de la Population 2009 – Agents Recenseurs**

#### **Vente d'une Parcelle Communale – Rue de la Côte : Melle SCHAEFFER Dominique**

#### **Cession de l'ancien véhicule J9 des Sapeurs – Pompiers**

#### **Travaux RUE DE LA SARRE**

#### **DIVERS**

#### **A. Visite de la Commune et du Poste RTE 400.000 V**

#### **B. Liaison cyclable Sarraltroff – Sarrebourg**

#### **Compte Rendu de la Rentrée Scolaire 2008-2009**

Le maire passe la parole à Monsieur André Rabin pour qu'il expose concrètement aux membres du conseil municipal les actions entreprises par la commune avant la rentrée scolaire et leur réalisation « sur le terrain » le jour de la rentrée et les jours suivants. Concernant le personnel communal (délibérations 2 et 3 ci-dessous) :

#### **Aide Maternelle (ATSEM - Agent territorial spécialisé des Ecoles Maternelle – en remplacement de l'aide maternelle titulaire en congés de longue maladie)**

Un seul dossier a été retenu compte tenu des compétences présentées par la can-

didate. Cette personne a l'intention de se représenter au Concours d'admission à l'I.U.F.M. à Strasbourg pour l'entrée de septembre 2009, ce qui signifie qu'en cas de réussite à ce Concours, la Mairie devra pourvoir à un nouveau recrutement pour la rentrée scolaire 2009-2010. Mademoiselle Marie OBERLE domiciliée à Sarrebourg occupe ce poste à hauteur de 27 h 00 / semaine.

#### **Garde des enfants en extra-scolaire**

La volonté de la municipalité était de mettre en place une garde d'enfants avant et après les heures de classe (matin – midi – après midi et soir). Suite à la diffusion d'un avis de recrutement, 4 personnes se sont présentées en mairie. 3 d'entre elles sont domiciliées à Sarraltroff, 1 personne est originaire d'un village voisin. Le choix s'est porté sur la personne la plus disponible, compte tenu du découpage horaire de la mission confiée. C'est Madame Karleskind Corine domiciliée à Sarraltroff (Rue de la Sarre) qui a été choisie pour occuper ce poste. **Ce service est réservé aux élèves du primaire habitants SARRALTROFF, qu'ils soient scolarisés à Sarraltroff, Oberstintel ou Bettborn.** Dans un premier temps, le contrat de travail couvre la période du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire soit du 2 septembre 2008 aux vacances de décembre 2008. Après une étude de la fréquentation sur cette période, il pourra éventuellement être prolongé par la suite sur le reste de l'année scolaire. La durée hebdomadaire est fixée à 12 heures. La limite d'accueil des élèves est fixée à 12 enfants.

#### **Regroupement Scolaire**

C'est une nouveauté pour cette rentrée scolaire 2008 / 2009. Ce Regroupement Pédagogique Intercommunal concerne trois écoles : SARRALTROFF- BETTBORN – OBERSTINZEL. Une classe a été fermée à l'Ecole Primaire de Sarraltroff (décision et compétence de l'Education Nationale). Le déplacement des Elèves de Sarraltroff pour les Ecoles de Bettborn et Oberstintel se fait par un transport scolaire (Compétence Conseil Général de la Moselle - transporteur : Cariane Est).

La municipalité a mis en place pour le jour « J » :

- **un espace pour l'arrêt de bus** (travaux de voirie et accès sécurisé des élèves dans la cour d'école – par la Rue de Hilbesheim),
- **une nouvelle grille et un portail à l'entrée de la cour d'Ecole**
- **une salle dans l'Ecole Primaire avec accès extérieur** pour l'accueil des enfants durant les temps extra-scolaires.

#### **Transports Scolaires**

Dans le but de rassurer les parents (inquiets par cette nouvelle organisation), Mr Rabin, représentant le Conseil Municipal, a accompagné les élèves utilisant le transport de bus pour se rendre aux différentes Ecoles du RPI. Cette initiative a permis de constater que les enfants se sont très vite adaptés à ce nouveau mode de transport et à son fonctionnement. Il n'y avait pas de problème particulier sur le « timing » prévu pour les rotations entre les 3 écoles et que les navettes sont vraiment de très courtes durées (5 minutes entre chaque école) et que enfin, les différents endroits prévus pour déposer les enfants sont bien sécurisés. Cette initiative a été vivement saluée par les parents d'élèves.

#### **Pour conclure**

En ce qui concerne le Conseil Municipal, on peut faire le constat que cette rentrée scolaire a été bien préparée (aussi bien au niveau « effectif » que « matériel ». Le personnel communal était présent. Les travaux prévus étaient réalisés dans les délais.

Le maire donne ensuite l'effectif détaillé dans chaque classe (école de Sarraltroff) :

En Maternelle au total :	19	
Section des Petits :	7	
Section des Moyens :	3	
Section des Grands :	9	
En Primaire au total :	39	
C P 17	de Sarraltroff : 3	des autres Communes : 14
chez deux institutrices		
C E 1 5	de Sarraltroff : 5	des autres Communes : 0
C E 2	Scolarisés à BETTBORN	
C M 1	Scolarisés à OBERSTINZEL	
C M 2 17	de Sarraltroff : 9	des autres Communes : 8

#### **Création d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>e</sup> Classe – Ecole Maternelle**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'aide maternelle est actuellement, et depuis plusieurs mois, en congés de longue maladie et qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement. Suite à nos recherches, les services de l'ANPE de Sarrebourg n'ont pu nous fournir une personne susceptible de remplir les conditions pour accéder à un poste en contrat aidé (de type Contrat Accompagnement Emploi ou Contrat Avenir) pour ce poste. Il est donc nécessaire d'effectuer un recrutement d'agent non titulaire par contrat.

Après délibération, le conseil municipal de Sarraltroff, à l'unanimité :

ACCEPTE la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>e</sup> Classe non titulaire pour effectuer l'entretien des bâtiments de l'école maternelle et assister l'institutrice durant les heures de classe, ceci à compter du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2008,

DECIDE de fixer la durée hebdomadaire de travail de ce poste à 27 h 00, les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 64131 du budget primitif 2008 (1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique de 2<sup>e</sup> Classe),

AUTORISE le Maire à signer, avec le bénéficiaire du poste, l'arrêté de nomination s'y rapportant,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Création d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>e</sup> Classe – Bibliothèque et Accueil extra-scolaire**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que suite aux précédentes décisions du conseil municipal, l'accueil extra scolaire a été mis en place lors de la rentrée scolaire du 2 septembre 2008, ceci lors de 4 permanences d'accueil (le matin avant la classe, à midi après la classe, l'après midi avant la classe et le soir après la classe). Pour garantir le bon fonctionnement de cet accueil, il a été nécessaire de procéder au recrutement d'un agent non titulaire, qui au vu de l'emploi du temps du poste, devait être domicilié à Sarraltroff et disponible la journée. Après étude et calculs des plages horaires d'accueil, il s'avère qu'une durée de travail hebdomadaire de 12 heures peut convenir pour gérer cet accueil et effectuer les tâches se rapportant à l'entretien et à la gestion de la bibliothèque municipale.

Après délibération, le conseil municipal de Sarraltroff, à l'unanimité :

ACCEPTE la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>e</sup> Classe non titulaire pour effectuer l'entretien et la gestion de la bibliothèque municipale ainsi que de l'accueil extra scolaire des élèves avant et après les heures de classe ceci à compter du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2008, l'emploi du temps du poste sera établi d'un commun accord avec le Maire,

DECIDE de fixer la durée hebdomadaire de travail de ce poste à 12 h 00, les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 64131 du budget primitif 2008 (1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique de 2<sup>e</sup> Classe),

AUTORISE le Maire à signer, avec le bénéficiaire du poste, le contrat d'embauche s'y rapportant,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Commission Communale d'Aménagement Foncier – Désignation des Propriétaires Fonciers et des représentants du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier du Président du Conseil Général de la Moselle en date du 10 JUIN 2008 dans lequel il a été invité à faire procéder, par le Conseil Municipal, à l'élection des propriétaires fonciers appelés à siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier ainsi qu'à la désignation d'un représentant pour représenter le Conseil Municipal. L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché à la mairie de Sarraltroff le 27 JUIN 2008 soit plus de 15 jours avant ce jour et a été publié dans la presse locale. Suite à cette publication, se sont portés candidats les 11 propriétaires fonciers ci-dessous, possédant des biens non bâtis sur le territoire de la commune, majeurs français ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne :

Monsieur Benoît PIERRE – 57930 OBERSTINZEL,

Monsieur Clément DANNENBERGER  
5 rue des Vergers – 57400 SARRALTROFF,

Monsieur Jonathan RAUCH, 39 rue de Sarrebourg 57400 SARRALTROFF.

Monsieur Alain DANNENBERGER, 27 rue de Hilbesheim  
57400 SARRALTROFF,

Monsieur Lucien GEOFFROY, 29 rue du Reberg 57400 SARRALTROFF,

Monsieur Raymond NOUVIER, 15 rue de la Sarre 57400 SARRALTROFF,

Monsieur Charles MAZERAND, 5 rue des Cerisiers 57400 SARRALTROFF,

Monsieur Bernard REYMANN, 8 rue de la Fontaine 57400 SARRALTROFF,

Monsieur Patrick SCHAEFFER – 57930 OBERSTINZEL,

Monsieur Joseph CUNY, ferme du Breuil – Rue du Breuil  
57400 SARRALTROFF,

Monsieur Jean POIROT, 5 rue du Breuil 57400 SARRALTROFF.

Les 13 conseillers municipaux ont voté à bulletins secrets. Le vote s'est déroulé dans les conditions fixées par l'article L-2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le premier tour de scrutin pour la nomination des TITULAIRES a donné les résultats suivants :

Monsieur Benoît PIERRE 57930 OBERSTINZEL, 2 voix

Monsieur Clément DANNENBERGER  
5 rue des Vergers – 57400 SARRALTROFF, 2 voix

Monsieur Jonathan RAUCH, 39 rue de Sarrebourg  
57400 SARRALTROFF, 4 voix

Monsieur Alain DANNENBERGER, 27 rue de Hilbesheim  
57400 SARRALTROFF, 4 voix

Monsieur Lucien GEOFFROY, 29 rue du Reberg  
57400 SARRALTROFF, 5 voix

Monsieur Raymond NOUVIER, 15 rue de la Sarre  
57400 SARRALTROFF, 3 voix

**Monsieur Charles MAZERAND, 5 rue des Cerisiers  
57400 SARRALTROFF, 7 voix ELU Titulaire**

Monsieur Bernard REYMANN, 8 rue de la Fontaine  
57400 SARRALTROFF, 3 voix

Monsieur Patrick SCHAEFFER  
57930 OBERSTINZEL, 1 voix

**Monsieur Joseph CUNY, ferme du Breuil Rue du Breuil  
57400 SARRALTROFF, 8 voix ELU Titulaire**

Monsieur Jean POIROT, 5 rue du Breuil 57400 SARRALTROFF. 0 voix

Le second tour de scrutin pour la nomination des TITULAIRES a donné les résultats suivants :

Monsieur Benoît PIERRE 57930 OBERSTINZEL, 0 voix

Monsieur Clément DANNENBERGER  
5 rue des Vergers – 57400 SARRALTROFF, 0 voix

Monsieur Jonathan RAUCH, 39 rue de Sarrebourg  
57400 SARRALTROFF, 2 voix

Monsieur Alain DANNENBERGER, 27 rue de Hilbesheim  
57400 SARRALTROFF, 2 voix

Monsieur Lucien GEOFFROY, 29 rue du Reberg  
57400 SARRALTROFF, 5 voix

Monsieur Raymond NOUVIER, 15 rue de la Sarre  
57400 SARRALTROFF, 1 voix

Monsieur Bernard REYMANN, 8 rue de la Fontaine  
57400 SARRALTROFF, 2 voix

Monsieur Patrick SCHAEFFER 57930 OBERSTINZEL, 0 voix

Monsieur Jean POIROT, 5 rue du Breuil 57400 SARRALTROFF. 1 voix  
Pas d'élu à 3<sup>e</sup> tour (élection à la majorité relative).

Le troisième tour de scrutin pour la nomination des TITULAIRES a donné les résultats suivants :

Monsieur Benoît PIERRE 57930 OBERSTINZEL, 0 voix

Monsieur Clément DANNENBERGER – 5 rue des Vergers  
57400 SARRALTROFF, 0 voix

Monsieur Jonathan RAUCH, 39 rue de Sarrebourg  
57400 SARRALTROFF, 0 voix

Monsieur Alain DANNENBERGER, 27 rue de Hilbesheim  
57400 SARRALTROFF, 2 voix

**Monsieur Lucien GEOFFROY, 29 rue du Reberg  
57400 SARRALTROFF, 7 voix ELU Titulaire**

Monsieur Raymond NOUVIER, 15 rue de la Sarre  
57400 SARRALTROFF, 1 voix

Monsieur Bernard REYMANN, 8 rue de la Fontaine  
57400 SARRALTROFF, 3 voix

Monsieur Patrick SCHAEFFER 57930 OBERSTINZEL, 0 voix

Monsieur Jean POIROT, 5 rue du Breuil 57400 SARRALTROFF. 0 voix

Puis les membres présents ont procédé à l'élection de deux membres suppléants parmi les 8 noms restants à savoir :

Monsieur Benoît PIERRE – 57930 OBERSTINZEL,

Monsieur Clément DANNENBERGER, 5 rue des Vergers  
57400 SARRALTROFF,

Monsieur Jonathan RAUCH, 39 rue de Sarrebourg 57400 SARRALTROFF,

Monsieur Alain DANNENBERGER, 27 rue de Hilbesheim  
57400 SARRALTROFF,

Monsieur Raymond NOUVIER, 15 rue de la Sarre 57400 SARRALTROFF,

Monsieur Bernard REYMANN, 8 rue de la Fontaine 57400 SARRALTROFF,

Monsieur Patrick SCHAEFFER 57930 OBERSTINZEL,

Monsieur Jean POIROT, 5 rue du Breuil 57400 SARRALTROFF.

Lors de ce premier tour de scrutin de nomination des SUPPLEANTS, les candidats ont obtenus respectivement :

Monsieur Benoît PIERRE 57930 OBERSTINZEL, 2 voix

Monsieur Clément DANNENBERGER – 5 rue des Vergers  
57400 SARRALTROFF, 1 voix

Monsieur Jonathan RAUCH, 39 rue de Sarrebourg  
57400 SARRALTROFF, 3 voix

**Monsieur Alain DANNENBERGER, 27 rue de Hilbesheim – 57400  
SARRALTROFF, 8 voix ELU Suppléant 1**

Monsieur Raymond NOUVIER, 15 rue de la Sarre  
57400 SARRALTROFF, 2 voix

Monsieur Bernard REYMANN, 8 rue de la Fontaine  
57400 SARRALTROFF, 5 voix

Monsieur Patrick SCHAEFFER 57930 OBERSTINZEL, 1 voix

Monsieur Jean POIROT, 5 rue du Breuil 57400 SARRALTROFF. 0 voix

Lors du second tour de scrutin de nomination des SUPPLEANTS, les candidats ont obtenus respectivement :

Monsieur Benoît PIERRE 57930 OBERSTINZEL, 1 voix

Monsieur Clément DANNENBERGER – 5 rue des Vergers  
57400 SARRALTROFF, 0 voix

Monsieur Jonathan RAUCH, 39 rue de Sarrebourg  
57400 SARRALTROFF, 4 voix

Monsieur Raymond NOUVIER, 15 rue de la Sarre  
57400 SARRALTROFF, 1 voix

Monsieur Bernard REYMANN, 8 rue de la Fontaine  
57400 SARRALTROFF, 5 voix

Monsieur Patrick SCHAEFFER 57930 OBERSTINZEL, 1 voix

Monsieur Jean POIROT, 5 rue du Breuil 57400 SARRALTROFF. 1 voix

Pas d'élu à 3<sup>e</sup> tour (élection à la majorité relative).

Lors du troisième tour de scrutin de nomination des SUPPLEANTS, les candidats ont obtenus respectivement :

Monsieur Benoît PIERRE 57930 OBERSTINZEL, 0 voix

Monsieur Clément DANNENBERGER 5 rue des Vergers  
57400 SARRALTROFF, 0 voix

Monsieur Jonathan RAUCH, 39 rue de Sarrebourg  
57400 SARRALTROFF, 4 voix

Monsieur Raymond NOUVIER, 15 rue de la Sarre  
57400 SARRALTROFF, 1 voix

**Monsieur Bernard REYMANN, 8 rue de la Fontaine  
57400 SARRALTROFF, 8 voix ELU Suppléant 2**

Monsieur Patrick SCHAEFFER 57930 OBERSTINZEL, 0 voix

Monsieur Jean POIROT, 5 rue du Breuil 57400 SARRALTROFF. 0 voix

Suite à ces scrutins successifs, ont donc été désignés pour représenter les propriétaires fonciers au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier :

**Monsieur Charles MAZERAND, 5 rue des Cerisiers  
57400 SARRALTROFF, ELU Titulaire**

**Monsieur Joseph CUNY, ferme du Breuil - Rue du Breuil 57400  
SARRALTROFF, ELU Titulaire**

**Monsieur Lucien GEOFFROY, 29 rue du Reberg  
57400 SARRALTROFF, ELU Titulaire**

et

**Monsieur Alain DANNENBERGER, 27 rue de Hilbesheim 57400  
SARRALTROFF, ELU Suppléant N°1**

**Monsieur Bernard REYMANN, 8 rue de la Fontaine  
57400 SARRALTROFF, ELU Suppléant N°2**

### Réforme de la Taxe Publicitaire

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'article 171 de la loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 AOUT 2008, codifié aux articles L.2333-6 à 16 du Code général des collectivités territoriales, a créé une nouvelle taxe, la taxe locale sur la publicité extérieure, remplaçant, à compter du 1er janvier 2009, la taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses, couramment dénommée « taxe sur les affiches » et la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes que percevait annuellement la commune de SARRALTROFF. Il rappelle que la commune percevait en 2008 « la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes » (ancien article L.2333-21 du CGCT) et qu'il convient en conséquence de fixer les modalités d'application de la nouvelle taxe, qui se substituera à celle-ci à compter du 1er janvier 2009. La nouvelle taxe locale sur la publicité extérieure concerne les dispositifs suivants : les dispositifs publicitaires, les enseignes, les pré-enseignes. Elle est assise sur la superficie exploitée, hors encadrement. Sont exonérés : les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles, les enseignes, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 7m<sup>2</sup>. Il ajoute enfin que le Conseil Municipal peut décider d'exonérer, ou de faire bénéficier d'une réduction de 50 %, une ou plusieurs des catégories suivantes : les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 12m<sup>2</sup>, les pré-enseignes d'une surface supérieure à 1,5m<sup>2</sup>, les pré-enseignes d'une surface inférieure ou égale à 1,5m<sup>2</sup>, les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage, les dispositifs apposés sur des mobiliers urbains. Par ailleurs, les enseignes dont la somme des superficies est comprise entre 12m<sup>2</sup> et 20m<sup>2</sup> peuvent faire l'objet d'une réduction de 50 %. Le Maire indique que des tarifs maximaux (par m<sup>2</sup>, par an et par face) ont été fixés par le nouveau texte législatif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer sur le territoire de la commune, à compter du 1er janvier 2009, la taxe locale sur la publicité extérieure, en substitution à la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes perçue jusqu'en 2008 (ancien article L.2333-21 du CGCT).

Il fixe les tarifs de la façon suivante :

- dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques : 100,00 % du tarif maximal,
- dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques : 100,00 % du tarif maximal,

- enseignes égale au plus à 12 m<sup>2</sup> : 100,00 % du tarif maximal,
- enseignes comprises entre 12 et 50 m<sup>2</sup> : 100,00 % du tarif maximal,
- enseignes de plus de 50 m<sup>2</sup> : 100,00 % du tarif maximal.

Les tarifs des dispositifs publicitaires et des pré-enseignes non numériques s'appliqueront progressivement, de 2009 à 2013, en fonction d'un tarif de référence.

### Admission en NON VALEUR - SAGA PUBLICITE

Le maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune facture annuellement la taxe publicitaire aux sociétés et entreprises installant et gérant des panneaux publicitaires sur le ban communal de Sarraltroff. La Trésorerie de Fénétrange nous informe que pour l'année 2007, la Société SAGA PUBLICITE n'a pas payé sa taxe publicitaire d'un montant de 13,80 €. Un titre de recette avait été émis à cet effet en 2007 (titre N° 105 - 2007). Il ajoute que la Trésorerie de Fénétrange nous informe que la société (présumée disparue) ne pourra s'acquitter de cette somme. Il est donc nécessaire d'établir une admission en non valeur pour les 13,80 € qui ne pourront être encaissés. Après délibération, le conseil municipal :

- PREND ACTE et ACCEPTE l'admission en non valeur mentionnée ci-dessus - SAGA PUBLICITE = 13,80 €,
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### Communauté de Communes - Présentation du projet de transports publics communautaire

Le maire présente aux membres du conseil municipal l'étude et l'avant-projet de mise en place d'un service de transport communautaire en bus sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg (Com Com AS). Il donne lecture du dossier et des prévisions d'horaires puis il communique l'étude à chaque conseiller municipal qui en prend connaissance. Il ajoute qu'il s'agit pour l'instant d'une simple étude et que les trajets, les horaires et les tarifs ne seront fixés de façon définitive qu'après validation de l'étude par le bureau de la Com Com A S. Dossier à suivre...

### Dossier des travaux en cours et à réaliser

Le maire précise ensuite les travaux prévus et à réaliser avant la fin d'année, à savoir : l'aménagement et la voirie de la Rue de la Sarre, la voirie du Chemin du Petit Stade, le Ravalement de la Façade de la Mairie (coté RD 43) et le remplacement des fenêtres et porte, la Salle Informatique à l'école, l'éclairage public dans le prolongement de la Rue de la Forêt. Ces travaux devraient débiter, pour certains en octobre prochain, et d'autres en novembre.

### Travaux 2009 - Prévision et mise en place du PACTE 57 - Subventions Départementales

Le maire informe le conseil municipal de la future mise en place du nouveau système de subventionnement du Département de la Moselle à savoir le PACTE 57 (en remplacement du SACR). Il serait effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2009 sur trois années : 2009 - 2010 - 2011. Le maire demande aux membres du conseil municipal de réfléchir, pour la prochaine séance, aux différents travaux pouvant être réalisés. Les dossiers d'affiliation au PACTE 57 devront être transmis pour fin novembre au Conseil Général de la Moselle. Une réunion d'information à ce sujet est prévue prochainement pour les Maires de l'Arrondissement de Sarrebourg.

### Dossier ASSAINISSEMENT COMMUNAL - Agence de l'Eau et Communauté de Communes

Le maire donne lecture d'un courrier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sur le dossier des travaux d'assainissement (programme pluriannuel à Sarraltroff). La Communauté de Communes hésite encore à prendre en charge l'ensemble des dossiers « ASSAINISSEMENT » des Communes Membres, ce qui validerait ainsi à 100 % sa « compétence assainissement communautaire ». Une décision sera prise à ce sujet prochainement en Conseil Communautaire.

L'Agence de l'Eau, quant à elle, souhaite une signature du contrat pluriannuel des travaux d'assainissement sur Sarraltroff (liaison avec la Station d'Épuration de Sarrebourg) à la mi-octobre 2008...

Le dossier est actuellement en attente d'une décision de la part de la Communauté de Communes.

### Recensement de la Population 2009 - Agents Recenseurs

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le prochain recensement communal aura lieu en janvier et février 2009 sur Sarraltroff. Il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un COORDONNATEUR RECENSEMENT (poste occupé par le Secrétaire de Mairie) et de DEUX AGENTS RECENSEURS. A ce jour, et suite aux affichages aux panneaux d'information, nous n'avons enregistré aucune personne intéressée pour occuper les 2 postes d'agent recenseur. Une information sera distribuée prochainement dans les boîtes à lettres de Sarraltroff pour informer les habitants de ce recrutement. Le conseil municipal délibérera à ce sujet lors d'une prochaine réunion.

### Vente d'une Parcelle Communale - Rue de la Côte : Melle SCHAEFFER Dominique

Le maire rappelle au conseil municipal la demande reçue en mairie en début d'année 2008 concernant un achat de terrain communal dans la Rue de la Côte (cf. Réunion CM du 9 MAI 2008 point 3). Il s'agit de quelques mètres carrés situés entre l'habitation du demandeur et la voirie communale (section 1 - village - parcelle de la bâtisse = N° 332). Le but de cet achat est l'installation d'un système de chauffage

par géothermie et les deux puits sont prévus à cet endroit. Le maire propose aux conseillers municipaux de débattre de cette vente.

Après échange et délibération, les membres présents optent pour une vente au prix de 762,00 € l'are avec un minimum de 762,00 € la vente. Le maire rappelle qu'à l'époque, le terrain n'était pas borné. Le numéro attribué à cette parcelle est le N°616 en Section 01 et sa surface exacte s'élevant à 0,40 are (sol). Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer, avec la demanderesse : Melle Dominique SCHAEFFER - 4 rue des Faisans - SARRALTROFF, l'acte de vente s'y rapportant, les frais de bornage et de notaire, s'il y en a, seront à la charge de l'Acquéreur.

#### **Cession de l'ancien véhicule J9 des Sapeurs - Pompiers**

Le Maire informe le conseil municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS 57) a récemment équipé le Corps des Sapeurs Pompiers de Sarraltroff d'un nouveau véhicule d'intervention. L'ancien véhicule J9 peut donc être réformé. Le Maire souhaite le mettre en vente. Monsieur Olivier KERN, chef de corps, précise qu'il est susceptible de trouver un acheteur intéressé par ce véhicule. Le Maire prend bonne note de cette proposition et propose une vente de ce véhicule au prix de 200,00 € (deux cent euros). Cette somme sera remise à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Sarraltroff.

#### **Travaux RUE DE LA SARRE**

Le maire rappelle les travaux prévus dans la Rue de la Sarre (voirie) qui seront réalisés en octobre et novembre prochains. Il rappelle également l'estimation chiffrée par le bureau d'études BEREST de Phalsbourg s'élevant à 212.391,66 € TTC au total. Il présente brièvement les travaux qui seront réalisés en voirie. La réunion d'ouverture des offres de prix s'est déroulée le Mercredi 9 juillet dernier. L'offre retenue par la Commission d'Appels d'Offres est la suivante :

LOT UNIQUE - VOIRIE

Ets RAUSCHER TP - 67320 ADAMSWILLER

Offre HT = 124.563,70 €

Offre TTC = 148.978,19 €

Le maire propose au Conseil Municipal de valider les prix proposés par l'entreprise titulaire du marché de travaux. Les travaux seront gérés en maîtrise d'œuvre par le Bureau d'Etudes BEREST de Phalsbourg. Après échanges de vues sur les travaux à réaliser et délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF à l'unanimité :

DECIDE de valider l'ouverture de plis et d'ACCEPTER l'offre de prix présentée ci-dessus par l'entreprise RAUSCHER TP pour les travaux d'aménagement de la Rue de la Sarre,

AUTORISE le Maire à signer le marché négocié suite à appels d'offres ouverts de travaux s'y rapportant,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier (marché de MO, ...).

#### **DIVERS**

##### **Visite de la Commune et du Poste RTE 400.000 V**

Le maire rappelle aux conseillers municipaux la sortie prévue pour visiter la commune. Pour l'instant, aucune date n'a été prévue pour cette visite, par contre, une date a été fixée avec Monsieur André Gangloff, agent ONF en charge de la gestion de la Forêt Communale de Sarraltroff pour visiter les forêts de la commune (présentation des travaux, des coupes...). Cette sortie est fixée à ce Vendredi 12 septembre (17 h 00 - RDV en mairie).

Il fait part ensuite au conseil municipal d'une prévision de visite du nouveau Poste Electrique de Sarrebourg Nord (par RTE - Monsieur Luc MARTIN). La visite, avec les élus des communes de Sarraltroff et Hilbesheim, aura lieu le LUNDI 13 OCTOBRE 2008 à 16 h 45 (RDV au poste électrique entre Sarraltroff et Hilbesheim).

##### **Liaison cyclable Sarraltroff - Sarrebourg**

Le maire rappelle le projet de création d'une aire de jeux qui pourrait être située le long du Chemin de Dolving en bordure de la Sarre et du départ de la Liaison cyclable vers Sarrebourg-Hoff. Certains conseillers municipaux émettent la remarque qu'aucune protection n'a été installée au niveau du passage du bras de la Sarre, endroit où le courant est souvent assez important. Ils souhaitent qu'une rambarde de sécurité soit mise en place à cet endroit, lieu de passage de nombreux promeneurs, cyclistes et enfants.

Le Maire prend acte de cette demande et étudiera les solutions à mettre en place pour remédier à ce problème de sécurité.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 30.

## **LUNDI 13 OCTOBRE 2008**

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances

(Salle du Conseil Municipal en Mairie) le lundi 13 octobre 2008 à 20 h 00.

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : Kugler Bertrand, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Schaeffer Jean-Marie, Geoffroy Albert, Schwartzberger Alain, Wagner Dimitri, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Kern Olivier, Rabin André, Roth Marie-Thérèse, Jacob Linda,

**SECRETARE DE SEANCE** : Bertrand KUGLER,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Dresch Nadine

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : -/-

#### **Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (8 SEPTEMBRE 2008) = NEANT**

*Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :*

Les travaux d'aménagement de la Rue de la Sarre (marché RAUSCHER de Adamswiller) ont débuté le jeudi 9 octobre dernier pour une durée prévisionnelle maximum de 6 semaines. C'est le cabinet d'études BEREST de Phalsbourg qui assure la maîtrise d'œuvre des travaux.

Les travaux de crépissage de la Mairie - Mur sur la RD 43 - Rue de Fénétrange - ont débuté le 7 octobre dernier. C'est l'entreprise IERONE qui est en charge des travaux. La nouvelle porte de la mairie a été installée le 8 octobre dernier. Les travaux d'installation de la salle informatique de l'école et des fenêtres de la mairie seront réalisés avant la fin novembre.

Concernant le dossier HAUT DEBIT, le maire informe les conseillers municipaux que le projet est dans sa phase finale et la connexion et l'inauguration du NRA ZO devraient avoir lieu entre le 15 et le 30 novembre 2008. La mairie sera équipée par LIVEBOX ORANGE et les écoles (salle informatique au primaire et classe de maternelle) seront équipées en BOX SFR. La date d'inauguration sera communiquée à la population dès qu'elle sera connue.

#### **ORDRE DU JOUR**

*Les différents points furent examinés comme suit :*

**Aménagement Foncier - Financement et Périmètre du remembrement**

**Assainissement Communal - parcelles traversées par les réseaux et le chemin d'accès**

**Travaux d'aménagement RUE DE LA SARRE - parcelle communale 492 / section 1**

**Aménagement paysager BAS DE LA RUE DE LA FONTAINE**

**Recensement de la Population 2009 - Choix des Agents Recenseurs**

**Travaux 2009 - Mise en place du PACTE 57 - Subventions Départementales**

**Admission en non-valeur - Budget Assainissement**

#### **DIVERS**

**A. Visite de la Commune par les conseillers municipaux**

**B. Situation de la bibliothèque municipale**

**Aménagement Foncier du ban communal - Financement et Périmètre du remembrement**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement foncier du ban communal initié par le Conseil Général de la Moselle. Il expose le compte rendu de la première réunion de la Commission Communale d'aménagement foncier organisée le 14 mars 2008 demandant la mise en œuvre d'une étude d'aménagement sur son territoire. Le conseil municipal prend connaissance des conditions requises par le Conseil Général pour prétendre au financement de cet aménagement foncier (la commune n'a, jusqu'à l'heure actuelle, bénéficié d'aucun remembrement du ban communal) et constate son adéquation à la règle, il prend connaissance du compte rendu de la réunion de travail avec le bureau d'études ECOLOR de Fénétrange en date du 10 octobre 2008, au cours de laquelle les possibilités d'aménagement communaux induits par la LGV EST ont été évoqués, ainsi que la proposition, émise par ECOLOR d'un périmètre du ban communal à remembrer incluant plusieurs extensions sur les communes voisines de Sarraltroff, ceci étant donné que plusieurs exploitations agricoles chevauchent les bans communaux voisins.

Le Conseil Municipal, en application de l'article L123-24 du Code Rural et après en avoir délibéré :

RAPPELLE au Conseil Général de la Moselle qu'une première procédure d'aménagement foncier avait débuté en 2001 et que suite à la validation du tracé de la LGV EST sur le ban communal dans les années 2005 par RFF, la Commission Communale d'Aménagement Foncier de l'époque avait demandé l'arrêt et le report de la procédure,

DEMANDE au Conseil Général de la Moselle l'inclusion dans le périmètre de remembrement de l'emprise de la LGV EST,

DEMANDE au Conseil Général de la Moselle la prise en compte de leur volonté d'étendre le périmètre de ce nouveau remembrement (perturbé par la LGV EST) vers les communes voisines de Sarraltroff, ceci comme exposé par le Bureau d'Etudes ECOLOR et dans un souci de cohérence territoriale, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Communale d'Aménagement Foncier,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Assainissement Communal – parcelles traversées par les réseaux et le chemin d'accès**

Le maire présente aux conseillers municipaux le projet d'installation du bassin d'orage sur le réseau d'assainissement communal. L'installation de ce bassin est prévue entre les habitations de la Rue de Sarrebourg et la Ligne SNCF (en contrebas et au niveau du 6 – 8 Rue de Sarrebourg). Pour accéder à ce bassin enterré, il est nécessaire de valider un accès par la Rue de Sarrebourg. Le Maire propose un accès par la parcelle située le long de la propriété de Madame Elisabeth GEOFFROY (8 rue de Sarrebourg – parcelle 293 – section 1). Cet accès nécessitera un échange et un remaniement des parcelles du secteur traversé.

Après étude du plan et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :  
VALIDE le projet présenté par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg pour installer le bassin d'orage à cet endroit (parcelles 263-265 en section 1),

VALIDE les modalités d'accès telles que présentées sur le plan (par la Rue de Sarrebourg puis par la parcelle 293 en section 1),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier (actes notariés...).

### **Travaux d'aménagement RUE DE LA SARRE – parcelle communale 492 / section 1**

Le maire rappelle les travaux d'aménagement de la Rue de la Sarre qui sont actuellement réalisés par l'Entreprise RAUSCHER de Adamswiller (M.O. par BEREST). Il propose aux membres du conseil municipal d'étudier, conjointement à ces travaux, l'aménagement de la parcelle communale N° 492 – Section 1 située en haut de la Rue de la Sarre et sur laquelle est installée l'armoire de contrôle des feux tricolores du croisement RD43 – RD46. Un devis chiffré pour cet aménagement a été présenté par BEREST. Il se monte à un total de 4.706,45 € HT et à 5.628,91 € TTC.

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de délibérer sur la validation de ces travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet d'aménagement de la parcelle 492 – section 1 tel qu'il a été présenté sur le devis et le plan établi par BEREST,

VOTE les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux supplémentaires,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Aménagement paysager BAS DE LA RUE DE LA FONTAINE**

Le maire expose aux conseillers municipaux le projet d'aménagement paysager du bas de la Rue de la Fontaine. Deux devis (VERT et FIEG DENIS) ont été réceptionnés en mairie pour la mise en place de végétation sur ce secteur. Le maire présente les deux devis à savoir :

Ets VERT et	Mr Claude Grossmann	2.337,06 € HT 2.717,46 € TTC
Ets FIEG DENIS et		3.382,23 € HT 4.045,15 € TTC

Après étude des devis présentés, le conseil municipal note que les plantations mentionnées sur le devis FIEG DENIS nécessiteront moins d'entretien à la longue et qu'il est, de ce fait, plus avantageux à long terme. Après délibération, le conseil municipal :

VALIDE l'offre présentée par l'entreprise FIEG DENIS de Sarraltroff soit 3.382,23 € HT et 4.045,15 € TTC, pour l'aménagement paysager du bas de la Rue de la Fontaine,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Recensement de la Population 2009 – Choix des Agents Recenseurs**

Le maire informe les conseillers municipaux qu'une recherche de candidature a été effectuée sur la commune pour les postes des deux agents recenseurs qui effectueront le recensement de la population qui aura lieu en janvier et février 2009. Suite à notre information, huit candidatures ont été réceptionnées à ce jour en mairie. Le maire donne lecture des noms des personnes qui se sont portées candidates puis, il propose aux conseillers municipaux de choisir les deux agents par tirage au sort. Le conseil municipal accepte cette proposition et les résultats, après tirage, sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> Secteur – District 1 (côté Sarrebourg) : Melle Pauline SIMONIN – Chemin du Petit Stade

- 2<sup>e</sup> Secteur – District 2 (côté Fénétrange) : Mr Alain KARLESKIND – Rue des Chênes

Eventuellement, si l'une ou l'autre de ces personnes n'était plus intéressée par la réalisation de ces travaux, le conseil municipal choisit deux suppléants :

1<sup>er</sup> suppléant : Jean-Marie COLLIN – Rue de la Forêt

2<sup>e</sup> suppléant : Thierry DORSCHNER – Rue de la Forêt

Le maire ajoute que le poste de Coordonnateur Communal du Recensement sera occupé par Raphaël FUNAZZI, Secrétaire de Mairie, qui a déjà effectué cette tâche en 1999 et en 2004.

Après délibération, le Conseil Municipal :

VALIDE ces décisions,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Travaux 2009 – Mise en place du PACTE 57 – Subventions Départementales**

Le maire informe les membres du conseil municipal du nouveau système d'attribution des subventions départementales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le PACTE 57 sera signé pour une période de 3 ans (2009 – 2010 – 2011). La somme attribuée à la Commune de Sarraltroff pour les travaux réalisés sur ces trois années s'élève à 54.617,00 € (soit une perte de subvention d'environ 32.000,00 € par rapport à l'ancien système de subventionnement SACR). Puis le Maire donne lecture des éventuels projets (urgents) qui pourraient être pris en compte dans les travaux PACTE 57, à savoir :

sur l'année 2009 = la voirie de la partie basse de la Rue des Vergers (jusqu'au N° 12),

l'Impasse de la Rue du Reberg,

la face avant de la toiture du Presbytère,

l'aménagement du stade (Club House – Terrain)

sur l'année 2010 = le Terrain de Jeux,

la toiture de la Salle des Fêtes,

sur l'année 2011 = des travaux d'isolation de la toiture de la Maternelle,

la Place de l'Eglise et de la Mairie,

les travaux d'assainissement : Rue du Breuil, Rue de Sarrebourg, Rue des Cerisiers, Rue de l'Eglise.

Le Maire ajoute que ces programmes ne sont pas figés et qu'il reste possible de les modifier en cours de contrat. D'autres travaux seront réalisés (financement particuliers par les « Amendes de Police ») : Réfection des Feux Tricolores et installation des 3 indicateurs de vitesse (demande déjà effectuée auprès du Conseil Général de la Moselle en attente de décision attributive).

### **Admission en non-valeur – Budget Assainissement**

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune facture par semestre la redevance d'assainissement aux foyers de la commune. La Trésorerie de Fénétrange nous informe que pour l'année 2006, deux factures d'assainissement éditées n'ont pu être encaissées (infériorité par rapport au seuil de poursuite de la somme à encaisser) à savoir : une facture de 7,30 € et une facture de 2,92 €. Pour annuler cette recette, il y a lieu de procéder à une admission en non valeur sur le budget Assainissement. Après délibération, le conseil municipal :

- PREND ACTE et ACCEPTE l'admission en non valeur mentionnée ci-dessous :

Assainissement 2006 – Friant Cécile – Rue du Réservoir : pour 7,30 €

Assainissement 2006 – Rabot Benoit – Rue de la Fontaine : pour 2,92 €.

- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **DIVERS**

#### **Visite de la Commune par les conseillers municipaux**

Le Maire et Bertrand Kugler, Adjoint, rappellent aux membres présents le projet de visite du ban communal, la date était fixée au SAMEDI 18 OCTOBRE le matin (RDV 9h30 à la Mairie) avec un repas (Choucroute) à la Salle des Fêtes à midi.

Les conseillers municipaux valident cette proposition.

#### **Situation de la bibliothèque municipale**

Monsieur André Rabin revient sur la situation de la gestion de la bibliothèque de Sarraltroff. Le Maire précise que la bibliothèque est actuellement gérée par Madame Nadine DRESCH. Les écoles y ont accès une fois par semaine (maternelle). Une discussion sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, en présence de Madame Nadine DRESCH.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 00.

# Sarraltroff par l'histoire

## Rétrospective des années 1708 – 1808 – 1908

**1708** : ALTROF – Duché de Lorraine – Seigneurie de Sarreck

Maire : Sébastien Ried,  
Curé : Jacques Brazzy qui est enterré dans le chœur de l'église actuelle près de l'autel,  
Régent d'école : Jean Mosbach.  
Naissances : 13 dont 6 filles et 7 garçons. Parmi les prénoms en vogue à l'époque on note 3 fois Anne Catherine, 2 fois Elisabeth et Jacques.  
Mariage : 1 seul celui de Hoster Jean de Valolcez en Alsace avec Lucie Anne Marie.  
Décès : Aucun décès n'est répertorié.

**1808** : SARRALTROFF – République française – Département de la Meurthe. Evêché de Nancy.

Maire : Jean Pierre Stock puis Dominique Karleskind,  
Curé : Abbé Charles Soleil (dont le monument funéraire se trouve encore dans la partie droite du cimetière. Après avoir prêté serment à la révolution puis abjuré, il s'exila à Amsterdam et revint à Sarraltroff en 1802 jusqu'à son décès en 1822.  
Instituteur : ? peut-être la classe fut-elle assurée par des sœurs de Saint Jean de Bassel mais c'est une pure hypothèse.  
Naissances : 30 dont 17 filles et 13 garçons. A noter la naissance d'un petit Napoléon Engel qui n'aura vécu qu'une heure !  
Mariages : 7 mariages sont enregistrés.  
Décès : 17 parmi lesquels on note : 6 nourrissons, 4 enfants et 2 adultes de 23 et 27 ans. On meurt donc encore très jeune.

**1908** : SAARALTDORF – Reichsland Elsass-Lothringen – Bezirk Lothringen – Kreis Saarburg – Evêché de Metz.

Maire (Bürgermeister) : Auguste Grosse qui cède sa place à Nicolas Geoffroy.  
Curé : Abbé Landfried  
Instituteur : Jean Scholving  
Naissances : dont 5 filles et 9 garçons,  
Mariages : 8  
Décès : 13

### Les délibérations du conseil municipal en 1908

14/02/1908 : Réduction du montant du bail concernant le Chemin du Breuil le long du chemin de fer entre la station d'arrêt et la Bièvre pour les années 1907-1908-1909 à 9 Marks annuels car sa valeur en herbe est dévalorisée par la présence de gravier.

23/02/1908 : Joseph Scheffer (père) forgeron et Jakob Rouschmeyer sont élus pour 3 ans à la commission municipale des étalons reproducteurs (verrats). Peter Gauthier, aubergiste, Peter Geoffroy et Michel Geoffroy, laboureurs, Johann Friant, Dominique Thiry et Stephan Zengler sont élus suppléants. Joseph Friant, cordonnier, remplace Johann Karleskind au Conseil des Pauvres.

05/02/1908 : Le conseil sollicite une subvention pour la réalisation en cours de l'entrepôt à engrais dont la somme de 2150 Marks, soit 2/5<sup>e</sup>, est à la charge de la commune. La taxe pour le bois bourgeois est fixée à 23 Marks.

10/05/1908 : vote d'un crédit de 400 Marks pour les factures de l'exercice 1905 et 1906.

12/05/1908 : le Conseil, à l'unanimité vote l'indemnité de garde des taureaux (Zucht stierhaltung) fixée par contrat pour 4 années avec Nicolas Geoffroy, fils de Jakob. Il s'agit de 3 taureaux étalons de race Simmenthal, l'indemnité est fixée à 1200 Marks pour le gardien, somme qui sera recouvrée auprès des propriétaires après chaque saillie.

31/05/1908 : Peter Gauthier et Joseph Fröhlicher sont élus à la commission scolaire.

23/08/1908 : la Présidence de séance est assurée par Joseph Schaeffer (Adjoint). Le conseil municipal fixe les vacances d'automne du 22 août au 5 octobre.

*On remarquera qu'Auguste Grosse n'est plus président. Le prochain conseil sera présidé par Nicolas Geoffroy, le nouveau maire.*

30/08/1908 : Président : Nicolas Geoffroy, Maire. Le conseil municipal accorde une prime de logement à compter du 1<sup>er</sup> avril 1909 à condition que les communes de Hoff et Dolving fassent de même.

20/09/1908 : Le conseil municipal approuve le projet de réparation de la conduite d'eau communale proposée par le chef de district.

27/09/1908 : Le conseil municipal vote la prime de 1% (56,15 Marks) allouée à Monsieur Bazin, Trésorier-Payeur. Les comptes du Conseil des Pauvres sont approuvés et montrent un excédent de 448 Marks pour des recettes de 455 Marks.

28/10/1908 : Le conseil municipal vote une indemnisation de 38 Marks pour les dégâts causés aux champs des riverains lors du débardage des forêts du Weiherwald et du Kastelwald.

10/12/1908 : le conseil municipal propose une coupe exceptionnelle de bois pour 1909 avec une recette nette évaluée à 4000 Marks pour couvrir les frais du procès contre la Famille Rein.

10/01/1909 : le conseil municipal décide à l'unanimité de céder le terrain municipal qui est situé entre la Route de Dolving, la voie de chemin de fer et la propriété de Anton Rein, terrain qui lui avait été conféré par le Tribunal d'Appel de Colmar. Le Conseil reconnaît ce terrain en tant que propriété de Monsieur Rein. La commune consent à céder le terrain à condition que Monsieur Rein renonce à être dédommagé pour les déblaiements de terre et de pierres ainsi que ceux causés aux murs des rives en aval du pont de la Sarre, où se trouve le lavoir communal. Cette délibération est reprise le 7 février 1909 et le conseil décide de céder ce terrain de 1,50 are à Anton Rein dans les mêmes conditions.

Contrairement aux autres années, nous avons consulté les délibérations de 1909 pour que l'ensemble soit cohérent.

En effet, il s'agit de l'aboutissement d'un procès qui a duré plusieurs années entre la Commune et Anton Rein, propriétaire du moulin de Sarraltroff, et les villageois à propos de l'usage du lavoir.

De nombreuses lavandières du village venaient régulièrement laver leur linge à la Sarre et entravaient le fonctionnement du Moulin Rein-Sins car elles s'y rendaient avec leur brouette, leur charrette, leur cuve et tout l'attirail nécessaire.

Ce faisant, elles gênaient l'accès des voituriers au moulin. Mais en plus, se greffait un autre problème, vital celui-là pour la famille Rein-Sins. La rentabilité du moulin comme moulin à grain diminuait et pour une question de survie économique, il fallait trouver un autre créneau. C'était le cas également pour le moulin Haslauer (moulin de l'écart de la Schneyhmühle) où une turbine de production d'électricité fut installée en 1898.

Traduction : A. Kugler

## 1908 – 2008 : deux années électorales

En 1908, Auguste Grosse cède son siège de maire à Nicolas Geoffroy.



Auguste Grosse était cultivateur, il était né en 1854 et disparut de façon tragique en 1916. Il était maire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1896 soit durant deux mandats. Il a été tué accidentellement sur les hauteurs de Sarraltroff près de la forêt du Kastelwald alors qu'il labourait son champ. Son fils, Grosse Pierre, âgé de 17 ans, conduisait l'attelage et son père était à l'arrière de la charrue, quand soudain, son fils sentit le cheval accélérer. Il se retourna

et vit son père gisant en arrière dans le champ, mortellement blessé. Il venait d'être atteint par un obus d'artillerie

---

## Pierre MESSMER



Né le 20 mars 1916 à Vincennes, Pierre Messmer est décédé le 29 août 2007 au Val de Grace (Paris). Héros de Bir-Hakeim et d'El-Alamein, il fut compagnon de la Libération dès 1941. Parmi les nombreuses fonctions qu'il occupa, il fut Ministre des Armées du Général de Gaulle (de 1960 à 1969), Premier Ministre de Georges Pompidou (de 1972 à 1974). Il fut député RPR de 1968 à 1988,

député européen, Président du Conseil Régional de Lorraine, Maire de Sarrebourg (de 1971 à 1989 dont il fut aussi député - maire).

Nous avons demandé à Robert Beauvais, qui après Marcel Gassmann figure parmi les Sarraltroffois qui l'ont le mieux connu de nous relater quelques souvenirs sur les rapports entre Pierre Messmer et notre commune...

« En 1969 – 1970, la commune avait acquis un terrain Route de Goerlingen en vue d'y transférer le terrain de football qui, à l'époque se trouvait à l'endroit occupé ensuite par l'entreprise de Travaux Publics Bopp et Dintzner (aujourd'hui FERCO et RUDOLPH). Mais la dénivellation du terrain (3 mètres) n'était pas appropriée. En 1972, Marcel Gassmann et son conseil municipal voulaient y remédier et sollicitèrent Pierre Messmer pour une subvention afin de réaliser ces travaux. Ce dernier proposa de voir le terrain. Il s'y rendit avec la Commission des Travaux et proposa d'intervenir pour que les travaux soient réalisés par le Régiment de Génie Militaire de Sarrebourg. Ce fut fait et la commune n'eut alors à sa charge que les repas des hommes.

Plus tard, il intervint pour que la commune puisse toucher une indemnité de perte de jouissance pour les arbres de la forêt du Sarrewald due à la présence du stand de tir de l'ar-

tiré par les troupes allemandes qui effectuaient une manœuvre non loin de là, du côté du moulin de Hilbesheim. Il figure donc indirectement parmi les victimes de la Première Guerre Mondiale.

Parmi ses principales réalisations figurent la première conduite d'eau courante (1903-1905), le captage des sources du Romansberg (Hundsmatt), la construction du premier réservoir Rue de Hilbesheim, l'installation de dix fontaines et auges publiques.

Nicolas Geoffroy (1848-1926) lui succéda comme maire en 1908. Nous ne disposons d'aucune photo de lui car sa maison a été incendiée. Il fut élu à la faveur du différent qui opposa la commune à la Famille Rein à propos du Lavoir, procès perdu par la commune et qui permit d'ailleurs à Anton Rein de figurer parmi les nouveaux élus du conseil municipal en 1908.

Il réalisa en 1913-1914 l'électrification de la commune par une concession au Moulin Rein aménagé pour produire de l'électricité (ce qui était en partie une des raisons de l'enjeu du procès entre la Famille Rein et la commune car la production de farine chutait). Les Sarraltroffois bénéficiaient donc de l'électricité domestique. Il réalisa également le premier éclairage public dans les rues de la commune par l'installation de 10 lampadaires.

---

mée et aux éclats d'obus de la Guerre 1914 – 1918. La commune perçut ainsi 2000 à 3000 francs annuellement pour couvrir la perte sur la vente des bois issus de la forêt du Sarrewald (perte de l'ordre de 50 % à 60 %) ceci entre les années 1974 à 1998.

En 1988, l'entreprise Bopp et Dintzner était en liquidation et les bâtiments vides. J'intervins auprès de Pierre Messmer. Quinze jours plus tard, lors de la réunion des maires du canton à Romelfing, Pierre Messmer annonça que la Société FERCO rachetait le bâtiment.

Il prenait plaisir à venir dans notre village et ne manquait jamais de passer nous saluer ou de participer à nos manifestations comme lors de la remise de l'Ordre National du Mérite à Monsieur Grégoire Weber dont il fut le parrain ou même lors du 50ème anniversaire de commémoration de la Libération de Sarraltroff (20 novembre 1994).

Homme d'Etat illustre, cela ne l'empêchait pas d'être simplement à notre écoute, et d'intervenir, chaque fois qu'il le pouvait pour répondre à nos préoccupations journalières.



C'était un grand homme, droit et simple, attentif et mesuré, un homme d'action et nous étions toujours heureux de pouvoir le rencontrer.

C'est cet aspect de l'homme que je tenais à souligner dans ces quelques souvenirs ».

*Robert Beauvais, Maire Honoraire de Sarraltroff*

## 2008 : le 90<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Première Guerre Mondiale

Le 90<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Première Guerre Mondiale

Du 18 au 20 août 1914, Sarraltroff connut les premiers affrontements de cette guerre dévoreuse de vies humaines au cours de ce qu'on appela la Bataille de Sarrebourg – Morhange : 13681 tués en 3 jours entre Abreschviller et Morhange, dont 8000 sur la région de Sarrebourg. Le 25 août, on dénombra 25000 tués pour une seule journée ce qui signifie que le conflit fut d'emblée violent alors que les esprits aujourd'hui sont focalisés sur Verdun, symbole de la résistance des Poilus.

C'est surtout le 20 août que Sarraltroff connut des combats. Le plan du général Foch prévoyait une attaque rapide qui devait bouleverser les troupes allemandes à partir de Lagarde. Les Allemands connaissaient le plan français et tout en offrant une résistance, essayaient de laisser avancer les français pour offrir une résistance plus grande à partir de la « Saarstellung Rieding – Romelfing » derrière la ligne de chemin de fer Sarrebourg-Morhange qui constituait un abri naturel. A Sarraltroff, le régiment des Pionniers Bavaois (1<sup>er</sup> bataillon) et à Bettborn (2<sup>e</sup> bataillon) de la 2<sup>e</sup> Division d'Infanterie Bavaroise avaient



dégagé le champ de tir et construit des retranchements. De part et d'autre, on veillait à ne pas connaître une défaite, qui en ce début de guerre aurait eu un effet désastreux, ce qui explique la violence des combats.

A Sarraltroff, il y eut 240 tués au cours de la journée du 20 août. La carte ci-après porte au dos :

« Saarltdorf und das Heldengrab – Seid getreu bis in den Tod »

20 Bayern v. Regt 12 und 16

“213 Franz. Soldaten v. Regt 27 und 29 und 7 franz. Offizieren.”

Le nombre important des pertes françaises s'explique par le fait que les français, avec leur vareuse bleue et leur pantalon rouge constituaient des cibles idéales et ne portaient pas encore de casque (qui ne vint qu'en 1915).

Sur le terrain, une stèle à l'endroit dit « Dellen » (sur la liaison

cyclable Sarraltroff – Sarrebourg Hoff actuelle) marque la limite de l'offensive française. Sur la route de Dolving, en face de la croix de chemin, déjà visible sur la photo de 1916, se trouve un autre monument funéraire à l'emplacement de la première fosse commune (les dépouilles ont été transfé-



rées en 1920 au petit cimetière militaire Rue du Reberg – Rue de l'Etang).

Dès 1919, eurent lieu les premières cérémonies du souvenir, non pas le 11 novembre, mais le 20 août, date anniversaire des combats de Sarraltroff (photo) à la fosse commune. Pendant de très nombreuses années, le relief du sol conservait les traces du relief des tranchées (photo de gauche).

Parmi les victimes militaires allemandes de l'attaque de ce 20 août 1914, figurait Baptiste Karleskind de Sarraltroff qui était au Tinkelberg. La famille rechercha en vain son corps parmi les cadavres un peu partout et ne le trouva pas... Ses parents étaient déjà morts depuis longtemps quand on fit la découverte de nombreuses années plus tard que son corps reposait dans la fosse commune du nouveau cimetière militaire de Sarraltroff. C'était près de 50 ans après...

Parmi les autres tragédies de cette guerre, figure la mort de l'ancien maire du village, Auguste Grosse, qui mourut tragi-



quement en labourant son champ avec son fils sur les hauteurs de Goerlingen à Sarraltroff.

# Actualités communautaires

## Travaux d'aménagement de la ZAC des Terrasses de la Sarre

Des travaux sont actuellement réalisés par l'entreprise RAUSCHER sur la ZAC des Terrasses de la Sarre. Ils portent d'une part, sur la reprise de la voirie et du carrefour rue des Terrasses avec création d'une allée cyclable, ainsi que sur l'extension de voirie entre ALUSARRE et BG SERVICES. En outre la ZAC bénéficiera d'une aire de bus et d'une nouvelle signalétique des entreprises. Ces aménagements représentent un investissement de 286.000 € HT.

## Projet de création d'un service de portage de repas à domicile

Dans le cadre de sa politique du logement et du cadre de vie, la Communauté de Communes envisage la création d'un service public de portage de repas à domicile sur le territoire de l'Agglomération de Sarrebourg (Bébing, Buhl-Lorraine, Haut-Clocher, Hommarting, Imling, Réding, Sarraltroff et Sarrebourg).

A cette fin, une étude des besoins a été menée qui a recensé 112 personnes en perte d'autonomie ou isolées qui se déclarent prêtes à adhérer à ce nouveau service.

## Les nouvelles implantations d'entreprises sur la ZAC des Terrasses de la Sarre

En 2008, trois nouvelles activités ont ouvert leurs portes (magasin MAXAUTO, LARIVIERE et CODICASH). Les chantiers de l'entreprise AMPHIPRION (ex AQUARIUM SYSTEMS), de l'hôtel d'entreprises tertiaires et de la subdivisions de la DDE sont bien avancés.

En ce début d'année, nous pouvons annoncer l'arrivée de nouveaux projets : la construction d'un ensemble commercial qui accueillera un magasin alimentaire, une enseigne de vente de matériel d'espaces verts ainsi que des magasins d'équipement de la personne. En outre, la Communauté de Communes négocie actuellement les modalités de reprise du bâtiment ex ALUSARRE avec une entreprise spécialisée dans la logistique dont l'implantation sera effective en février prochain.

## Album souvenir

Les communiantes à Sarraltroff



Vendredi 11 juillet 2008 : œuvre champêtre non identifiée. Un crop circle d'une trentaine de mètres de long et autant de large a été découvert cet été dans un champ de Sarraltroff...



Scénario commun pour Gazelles et fantassins. Le combat en zone urbaine constitue l'une des priorités opérationnelles du 1<sup>er</sup> RHC stationné à Phalsbourg. C'est également la spécialité de compagnies du 1<sup>er</sup> RI de Sarrebourg. Entraînement interarmes comme pour de vrai à Sarraltroff.



# Environnement

## APIS MELLIFERA

« Les abeilles produisent plus de miel en ville qu'à la campagne. C'est vrai à Paris comme à Metz... » Paul Schweitzer – Centre d'études apicoles de Metz. Le même poursuit « les dites 'Mauvaises herbes' comme les chardons ont disparu, tout comme les coquelicots, bleuets, centaurees, ... riches en pollen. ... Les cul-



Photo : ruches au Romansberg à Sarraltroff

tures de protéagineux sont devenues trop rares. Si cette ressource fait défaut, l'espérance de vie hivernale de l'abeille qui est de 120 jours, peut s'effondrer à 30 jours. Une abeille butine environs 700 fleurs par jour dans un rayon de 3 kilomètres autour de la ruche. Elle récolte quotidiennement 40 mg de nectar (les glucides qui donneront 10 mg de miel et 20 mg de pollen (les protéines). Une colonie de 30.000 abeilles visite 21 millions de fleurs en 1 journée.

### ALORS, POURQUOI S'INQUIETER ?

Parce que dans le miel on trouve aujourd'hui une grande quantité de pollens de plantes ornementales ? Le problème

semble plus grave... « La survie ou l'évolution de plus de 80 % des espèces végétales dans le monde et la production de 84 % des espèces en Europe dépendent pour l'essentiel de la pollinisation par les abeilles... » dit-on à l'INRA.

Aux USA, les apiculteurs sont payés à la ruche et elles leur rapportent environ 15 milliards de dollars. Ils les transportent une

semaine en Pennsylvanie pour la pollinisation du potiron, puis en Californie, pour celle des amandiers, etc. 35 % de la production mondiale de nourriture résulte de la production de cultures dépendant des pollinisateurs.

### OR, LA SURVIE DES ABEILLES EST MENACEE...

Pour essayer de sauver l'espèce on installe à Paris des ruches sur le toit de l'Opéra, au Jardin du Luxembourg, au Cimetière du Père Lachaise.

Mais qu'est-ce qui fait mourir les abeilles ?...

TOUT, même si le débat n'est pas clos :

- les pesticides, bien sûr,
- les monocultures (colza, maïs, ...) appauvrissent les sources de pollen,
- et comme si cela ne suffisait pas, un redoutable prédateur de l'abeille venu d'Asie, VESPA VELUTINA, le frelon asiatique, arrivé en France dans des poteries pour bonzaï importées par bateau. Quand il s'attaque à une ruche, il détruit 20 à 30 % d'une colonie et les scientifiques se disent impuissants à l'éradiquer.
- mais il y a encore pire... VARROA, acarien destructeur débarqué d'Asie en 1982 en Alsace par le biais du commerce des abeilles. L'abeille d'Europe n'est pas immunisée contre ce prédateur qui se multiplie dans le couvain (larves) et s'est depuis généralisé à la planète entière.
- d'autres prédateurs sont depuis venus s'ajouter : nous ne citerons que leurs noms : la « loque américaine », le champignon « Nosema » venu d'Asie, le virus israélien de la paralysie aigue des abeilles. Au point que les pesticides ne joueraient plus à l'heure actuelle qu'un rôle marginal. Toutefois, on n'est pas sûr qu'ils ne favorisent pas le développement des maladies chez l'abeille en la fragilisant même à petites doses.

### PEUT-ON ENCORE SAUVER LES ABEILLES ?

L'INRA répond : « Oui, si on leur offre un bol alimentaire varié et non contaminé ». En créant des zones de refuge enherbées, non fauchées au milieu des champs sur les talus... Il y a quelques dizaines d'années déjà, une étude menée en Suisse avait montré que la multiplication des surfaces de gazon trop tondues menaçait l'existence des papillons, ... Aujourd'hui celle des abeilles.

## Album souvenir



Mme SCHMITT Marie-Thérèse vient de fêter ses 85 ans. Toutes nos félicitations.

# A la paroisse

En 2008 le conseil de fabrique a connu un changement important. En effet Mme Lack Marie Rose s'est retirée du bureau dont elle faisait partie depuis 1990, contrainte par la réglementation. Jean Marc Schwartz lui succède comme secrétaire. Mr le curé et l'ensemble du conseil l'a remerciée, le 25 avril dernier, pour son engagement de 18 ans.

Notre paroisse est bien vivante, de par ses nombreuses activités et les groupes

qui y fonctionnent. Néanmoins nous éprouvons de plus en plus de difficultés à trouver des bénévoles pour le nettoyage de l'église. La chorale aussi aurait besoin de nouveaux chantres, pour cela nous vous lançons un appel pour qu'un jour la relève soit assurée. Vous voyez il y a de la place partout et toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Notre grand projet futur sera la remise en peinture de notre église. C'est un

projet onéreux que nous ne pourrions pas conduire seul. C'est pour cela que nous allons avec la municipalité essayer de trouver comme habituellement les solutions les meilleures.

Nous sommes encore la seule paroisse du canton à avoir une messe tous les dimanches, et cela grâce au dévouement de notre curé.

Notre église, toujours bien fleurie est accueillante et ceci grâce à Monique qui se dépense sans compter. Espérant qu'elle puisse longtemps encore nous enchanter.

La fête Dieu bien que pluvieuse a été une fois encore une réussite formidable, grâce à tous ceux et celles qui l'ont pensée, préparée et animée.

Merci aussi à notre chorale, à Mme Keller, dirigeante, Gaby Mazerand, organiste, sans oublier Monique Wilhelm qui le remplace quelquefois.

Notre gratitude va aussi à vous tous qui nous accueillez gentiment lors de notre quête annuelle du mois de mai. Sans cette quête rien ne serait possible, puisque nos autres recettes sont à la baisse.

*Bonne année à tous.*



## *Album souvenir*



*Saint Nicolas à l'école*

# Echos de nos associations

## Comité du Souvenir Français de Sarraltroff

L'effectif du Comité de Souvenir Français de Sarraltroff et des environs est actuellement de 77 membres.

Il me semble que notre section représente le symbole de la capacité du

aux anciens disparus s'inscrira ainsi dans la durée et s'ouvrira sur l'avenir par cette flamme.

Durant l'année 2008, notre Comité a fait revivre la mémoire... Avec nos

tration du Struthof fait revivre un siècle d'histoire du destin tragique de l'Alsace et de la Moselle de 1870 à nos jours avec un espace spécialement consacré aux Années 1939 – 1945, ainsi qu'à la réconciliation Franco-Allemande et à la construction de l'Europe. Ce fut un véritable enrichissement pour les enfants. Accompagnés de guides de grande qualité, ils étaient vraiment transportés au cœur d'un parcours d'histoire qu'ils ont suivi avec beaucoup d'attention. Cette histoire si compliquée est devenue concrète, vivante et très constructive à leurs yeux.

En 2008, notre drapeau a participé à une vingtaine de cérémonies patriotiques et obsèques. Un grand merci à notre Porte Drapeau, Monsieur Théophile Roos et à ses suppléants Jean-Luc Friang et Jean-Marie Collin. Merci aux membres du conseil pour leur précieux soutien. Merci au personnel enseignant toujours prêt à intervenir et à nous soutenir. Merci aux généreux donateurs à la quête nationale du 1<sup>er</sup> novembre, leur générosité permet au Souvenir Français de satisfaire aux exigences de ses missions.



Souvenir Français à reprendre le flambeau d'associations dont le temps éclaircit inexorablement les rangs.

Lorsque les évènements que l'on célèbre passent de la Mémoire à l'Histoire, c'est-à-dire à peu près au moment où tous les témoins ont disparu, c'est aujourd'hui le cas pour le 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice 1914-1918. Il est essentiel que l'on ne se souvienne pas seulement de lieux et de dates mais que soient honorés ceux qui ont sacrifié leur vie pour défendre des valeurs toujours vivantes mais fragiles.

Il nous a donc paru primordial que cet aspect du sacrifice de nos anciens ne soit pas oublié, d'autant plus qu'il rejoint tout naturellement la pensée profonde de la jeunesse qui a foi en l'avenir. Transmettre la mémoire reste le devoir du Souvenir Français. De ce fait, au cours des cérémonies commémoratives, lors de chaque manifestation à laquelle nous participons, nous invitons à faire déposer une bougie allumée par nos adhérents et les jeunes scolaires au pied des tombes et monuments où se déroule la cérémonie. Cette bougie se nomme la « Flamme du Souvenir ». L'hommage

membres actifs, nous avons organisé une sortie « Souvenir et Mémoire » avec les élèves des classes de CM1 et



CM2 et leurs enseignantes du regroupement scolaire des communes de Goerlingen – Rauwiller – Hirschland – Kirrberg – Hellingering les Fénétrange. Cette visite historique et pédagogique au Mémorial d'Alsace Moselle à Schirmeck et de l'ancien camp de concen-

L'année 2009 marquera le Dixième Anniversaire du Souvenir Français de Sarraltroff qui était en veilleuse de 1960 à 1999.

*Bonne Année 2009  
à toute la population.  
Le Président, Robert Beauvais.*

## Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié entre dans sa 25<sup>e</sup> année d'existence. Nous rassemblons toutes personnes d'un certain âge, tant hommes que femmes qui aiment se rencontrer dans l'amitié avec d'autres personnes pour passer quelques heures agréables ensemble. Une moyenne de 40 membres y assistent régulièrement. Jeux de cartes et autres jeux de société occupent les membres. Café ou tisane et gâteaux sont servis gratuitement lors de chaque réunion. Chaque mois nous fêtons les anniversaires. Nous organisons également des sorties repas. Nous sommes 45 membres. Pas besoin d'avoir 60 ans, nul besoin d'assister obligatoirement à chaque réunion.

Au nom de tous, nous renouvelons nos très sincères condoléances et notre affection aux familles LACK et GROSSE.

Pour terminer nous lançons un cordial



Réception à l'Assemblée Nationale par notre député M. Alain Marty

et amical appel à tous ceux qui peuvent et veulent se joindre à nous . Ils seront les bienvenus à tout moment.  
*Bonne Année.*

## Club seniors sports



Nous nous retrouvons deux fois par mois : le lundi de 13 heures 45 à 15 heures. Une réussite pour notre animatrice Nicole SCHAEFFER. Nous sommes un petit groupe de 18 personnes. Nous sommes toujours aussi dynamiques avec une bonne ambiance. Notre club se développe et voit arriver de nouveaux membres. La gym douce est ouverte à tous y compris aux messieurs. Elle nous permet de vivre le sport comme une détente, en sollicitant toutes les parties de notre corps. Convivialité et bien-être sont les devises de l'association.

*Bonne Année à tous.*

## Gymnastique volontaire

C'est malheureusement moins nombreuses cette année, mais toujours aussi motivées, que nous nous retrouvons tous les lundis de 19h45 à 20h45 dans le préau de l'école.

Les séances de gymnastique sont dirigées par Mme SCHAEFFER Nicole. Les cours sont très variés et se composent de cardio-training, renforcement musculaire, step, ...

L'association est composée d'une quinzaine d'adhérentes de Sarraltroff mais aussi de villages voisins.

Tous les mardis de 20h30 à 22h00, Paulette vous propose également une séance de yoga.

Alors, si vous souhaitez passer un agréable moment tout en prenant soin de votre corps, n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Les 2 premiers cours sont gratuits.

**Tous les membres de l'association de la Gymnastique de Sarraltroff, vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et vous souhaitent UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2009.**



A SARRALTROFF qui ne connaît pas la Section U.N.C. appelée généralement la Section des Anciens Combattants.

Forte de 80 membres, la section locale est la plus importante du canton.

Comme sous la direction des anciens Présidents MEYER, GASSMANN et actuellement Albert WILLEM, le comité et les membres de la Section se font un honneur de participer à toutes les cérémonies patriotiques locales et aussi à celles organisées par les communes avoisinantes ou parfois même plus éloignées.

Par sa présence à toutes ces manifestations, la Section accomplit sa mission première qui est ce que l'on appelle le devoir de mémoire. Il faut continuellement œuvrer pour que les sacrifices des générations précédentes ne tombent pas dans l'oubli. Si nous vivons actuellement en paix, ce n'est pas par hasard ou par nos mérites. Non, si nous vivons en paix dans un pays libre, c'est grâce à nos prédécesseurs. Ne l'oublions jamais.

Parents, éduquez vos enfants dans ce sens. Expliquez-leur le rôle important



du porte-drapeau. Enseignez-leur ce que sont la liberté, l'égalité et la fraternité.

A Sarraltroff, cette tâche est largement facilitée en raison de l'engagement effectif du personnel enseignant par leur enseignement et aussi par leur participation oh combien appréciée lors des cérémonies patriotiques. Qu'ils en soient vivement remerciés et félicités.

Les membres de la Section ne sont pas seulement de vieux "grigous moralisateurs". Il aiment aussi se retrouver en toute convivialité et ne manquent jamais leur sortie annuelle accompagnés de leurs amis.

Pourquoi ne pas rejoindre cette belle Section.

*Bonne année à tous.*

## **Société d'Arboriculture**



L'année 2008 aura été une bonne année pour la Société d'Arboriculture. Non seulement parce que la récolte des fruits fut abondante mais aussi parce que cette année nous a permis d'organiser le congrès départemental des arboriculteurs. Ce fut un évène-

ment qui a nécessité l'investissement de tous, particulièrement du comité. Nous avons aussi bénéficié de l'appui du Maire et Conseiller Général de Réding, Monsieur Spreng qui a mis à notre disposition la Salle Olympie. Nous le remercions.

A côté de cela, la Société d'Arboriculture poursuit ses activités traditionnelles, les cours de taille, sa vente de fleurs avec le concours du CAT d'Albestroff : au printemps, vente de géraniums et vivaces, à l'automne, vente de chrysanthèmes. Chaque année, la Société permet également à quelques uns de ses membres de se former et de se recycler pour tout ce qui touche à l'arboriculture, par des cours auprès de moniteurs de la fédération.

Si vous aussi, vous partagez notre passion pour le domaine du jardin et du verger, venez nous rejoindre.

Si vous pensez aussi qu'on ne peut pas faire n'importe quoi avec les produits phytosanitaires, rejoignez nous : l'information est aussi une de nos missions car la protection de l'environnement, de la faune et de la flore nécessite qu'on utilise peu mais bien tous les produits chimiques de traitement qui peuvent être nuisibles pour l'homme s'ils sont mal proportionnés.

*Bonne Année Verte à tous.*

## Sapeurs-pompiers

Encore une année qui s'achève au cours de laquelle quelques interventions et manifestations ont constitué le lot quotidien des Sapeurs-Pompiers de SARRALTROFF ainsi que de nombreuses formations pour continuer à se perfectionner davantage.

Cette année a été particulièrement marquée par le déménagement dans notre nouvelle caserne et la mise à disposition d'un nouveau véhicule de toutes urgences.

Nous vous remercions de votre participation aux manifestations organisées par l'Amicale et de l'accueil sympathique que vous nous accordez lors de la vente annuelle de nos calendriers et de la collecte des aubades remise en place cette année.

Tous les jeunes, des l'âge de 16 ans, peuvent rejoindre notre équipe. Il suffit d'être motivé et de prendre contact avec nous.

Le Corps des Sapeurs-pompiers, la Présidente et les membres de l'Amicale vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2009.



Inauguration du nouveau local sapeurs-pompiers

## Sports réunis de Sarraltroff

La saison 2007-2008 a été marquée par la descente de l'équipe A en deuxième division. Malgré ce petit retour en arrière, l'équipe a su rebondir et se classer en haut du tableau. Quant à l'équipe B, elle est actuellement jumelée avec Dolving et Langatte. A ce jour, il n'y a malheureusement plus d'équipe de jeunes. Pour l'année 2009, nous espérons pouvoir à nouveau constituer une équipe de débutants et de poussins. Dans cette optique, nous lançons un appel à tous les jeunes qui souhaiteraient intégrer le club. Pour toute inscription, n'hésitez pas à nous contacter au 06.33.98.00.09.



Ouverture officielle de la foire à la brocante

En ce qui concerne les mouvements du personnel, Régis Mazerand et Thierry Dupont ont succédé à Philippe Marschal en tant qu'entraîneurs et Ludovic Hacquard a succédé à Jonathan Schneider en tant que président. Nous remercions Philippe Marschal et Jonathan Schneider pour leur investissement au sein du club et nous souhaitons bonne route à leurs remplaçants.

Il est à noter que des travaux de rénovation ont été entrepris dans le club house : la réfection des murs et des plafonds ainsi que la mise aux normes de l'électricité. A ce sujet, nous tenons à remercier les personnes ayant participé aux travaux ainsi que la mairie de Sarraltroff pour son soutien.

Côté animation du village, nous continuerons avec nos traditionnelles soirées Pizza-Flamm à l'occasion de la fête des mères et de la fête du village, ainsi que notre Foire à la brocante à laquelle vous pouvez participer en tant qu'exposant ou visiteur... Venez nombreux

Bonne année.

## Donneurs de Sang

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES  
DE SARRALTROFF - GOERLINGEN - OBERSTINZEL

Les DSB ont permis par leur générosité la collecte de :

- 69 dons le 04.01.2008 (Sarraltroff)
- 51 dons le 14.03.2008 (Oberstinzeln)
- 49 dons le 11.07.2008 (Goerlingen)
- 53 dons le 24.10.2008 (Sarraltroff)

Voici les collectes prévues en 2009 :

- SARRALTROFF le 09.01.2009
- OBERSTINZEL le 13.03.2009
- GOERLINGEN le 10.07.2009
- SARRALTROFF le 23.10.2009

La nouveauté réside cette année dans la mise en œuvre des mesures de prévention de l'anémie chez les donneurs avec la réalisation d'une numération sanguine sur tous les dons et la mesure du taux d'hémoglobine avant le don dans certains cas (nouveaux donneurs, taux d'hé-

moglobine limite lors d'un précédent don etc..) Il s'agit d'une mesure de sécurité pour le donneur mais cela permet aussi de s'assurer que le sang du donneur sera utilisable car en deçà d'un certain taux il ne le serait plus.

La demande de concentrés de globules rouges ne cesse d'augmenter d'année en année d'environ 5 p.cent l'an.

Continuez donc à donner votre sang de façon fidèle

Invitez de nouveaux membres à vous accompagner si vous le pouvez

Aujourd'hui donneurs, demain peut-être receveurs, faisons fonctionner tous ensemble la chaîne de la solidarité qui est aussi celle de la vie.

Nouvelle activité au sein de la commune :

Voici quelques lignes pour résumer ce qu'est cette discipline, millénaire, venant d'Inde et adaptée à l'Occident par des professionnels confirmés.

(M. MAHESH, Fondateur de la Fédération Française de Hatha Yoga – Paris).

Cette technique concerne le corps entier et peut servir dans notre vie de tous les jours ; elle permet de gérer mieux l'ensemble des événements de notre vie, d'entretenir le corps physique dans le maintien et la souplesse, ce qui amène notre mental à mieux se porter dans certains cas, puisque le yoga s'adresse à l'ensemble de l'être humain.

Le mot yoga veut dire UNION, union - rassemblement de l'ensemble du corps physique et mental, prendre soin de tout notre être, dans des techniques douces mais néanmoins toniques et fermes.

Il comprend :

des postures de maintien et d'assouplissement, alternance entre étirements et relâchements, en y associant le souffle, une prise de conscience progressive de l'importance de la respiration et de nos possibilités à ce niveau, savoir utiliser les différentes techniques de la relaxation, un délassement du corps et un relâchement des tensions, un lâcher prise ... tout en douceur... une écoute de son corps et de ses



besoins, un respect du corps et du mental... et de nos possibilités, un équilibre à trouver entre le corps, le mental et les événements extérieurs (émotions, soucis, stress et ses effets négatifs sur le corps ...)

Tout le monde peut le pratiquer sans gêne et sans contrainte, quel que soit l'âge ; le yoga fait tout simplement du bien...

Les séances se déroulent le mardi soir à 20 h 30, dans la salle-préau de l'école communale.

Contact : Paulette CLAVIERE  
08 50 50 61 – 03 87 03 19 61

Tél : 06  
Email : paulette.clavier.yoga57@orange.fr

*Album souvenir*



Le repas des aînés

# Crédit Mutuel Etangs et Deux Provinces

Tél : 0 820 89 15 43 • email : 05520@cmcee.creditmutuel.fr



1, rue Maréchal Lederc  
**57930 FENETRANGE**

Horaires d'ouverture :

**Du mardi, mercredi et vendredi**  
de 8h30 à 11h55 et de 14h à 17h45  
**Jeudi** de 10h à 11h55 et de 14h à 17h45  
**Samedi** de 8h30 à 11h45



1, route de Fénétrange  
**57400 SARRALTROFF**

Horaires d'ouverture :

**Du mardi, mercredi et vendredi**  
de 8h30 à 11h55 et de 14h à 17h45  
**Jeudi** de 10h à 11h55 et de 14h à 17h45  
**Samedi** de 8h30 à 11h45



18, Grand Rue  
**57930 MITTERSHEIM**

Horaires d'ouverture :

**Mardi**  
de 9h à 12h et de 14h à 18h  
**Vendredi et samedi** de 9h à 12h



6, rue de Gaulle  
**57400 LANGATTE**

Horaires d'ouverture :

**Mardi et vendredi**  
de 8h30 à 12h et de 14h à 18h  
**Samedi** de 8h30 à 12h



Et pour vos retraits, jusqu'à 80€  
**n'oubliez pas nos points relais :**

- ▶ **Epicerie Muller Cathy** à BERTHELMING
- ▶ **Matys Bar** à RAUWILLER
- ▶ **Auberge Lorraine** à GOSSHELMING
- ▶ **Restaurant Weiss** à RAUWILLER
- ▶ **Restaurant Chez Claudine** à LANGATTE
- ▶ **Café Chez Ingrid** à KIRRBURG
- ▶ **Boulangerie Littner** à MITTERSHEIM

Crédit  Mutuel Mobile



Redonnez  
le sourire  
à votre  
mobile